

Ministère du Développement Agricole

République du Niger

Union Européenne 8ème FED

**Evaluation du programme
d'Appui à la Sécurité
Alimentaire par la Petite
Irrigation (ASAPI)**

Rapport définitif

Juin 2007

COWI A/S

Parallevej 2
DK-2800 Kongens Lyngby
Danemark

Téléphone +45 45 97 22 11
Télécopie +45 45 97 22 12
www.cowi.com

Ministère du Développement Agricole

Evaluation du programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation (ASAPI)

Rapport définitif

Juin 2007

Document no. 1
Révision no. 1
Date de publ. 1

Élaboré Durand
Contrôlé ELF
Approuvé

Table de matières

Préambule

Résumé

1	Présentation du Programme ASAPI	1
1.1	Contexte général, Convention de financement et avenant	1
1.1.1	Cadre logique	1
1.1.2	Composantes, volets et axes du Programme	2
1.2	Zones d'action du Programme	3
1.3	Aspects financiers	4
1.3.1	Ressources financières allouées	4
1.3.2	Consommations budgétaires	5
1.4	Chronologie de l'intervention du Programme	5
1.4.1	Antériorité	5
1.4.2	Etude de faisabilité	6
1.4.3	Période 2001 –fin 2004	7
1.4.4	Période fin 2004 – avril 2007 (date de cette évaluation)	11
2	Evaluation Institutionnelle	12
2.1	Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre	12
2.1.1	Engagements du Gouvernement	12
2.2	Les Maîtrises d'œuvre déléguées (MOD)	13
2.2.1	Fonctionnement des maîtrises d'œuvre déléguées (UGP-Maradi, UGP-Madaoua, UGP-Zinder)	13
2.2.2	Articulation avec les Services techniques	16
2.2.3	Assistance technique	17
2.2.4	Processus de programmation	17
2.2.5	Financement des activités	17
2.2.6	Le dispositif de suivi-évaluation	24
2.3	Articulation entre les composantes 'développement' et 'crédit' du Programme ASAPI	26
3	Evaluation des composantes techniques	28
3.1	Axe 1: Structuration des terroirs	31
3.1.1	Mobilisation des eaux pour la petite irrigation	31
3.1.2	Pistes rurales	37
3.1.3	Hydraulique villageoise (100 puits)	42
3.1.4	Protection de l'environnement	44
3.2	Axe 2 : Sécurisation des productions	57
3.2.1	Renforcement des capacités des OPA	57
3.2.2	Appui à la production agricole	58

3.2.3	Organisation des producteurs agricoles (axe 2)	66
4	Les critères de l'évaluation	68
4.1	Pertinence	68
4.2	Efficienc	69
4.3	Efficacité	69
4.4	Effets et impact	69
4.5	Durabilité	71
5	Conclusion de l'évaluation	72
6	Perspectives pour l'avenir	73
6.1	Prolongation du DP5	73
6.2	Propositions pour de nouvelles interventions	73

Tableau 1	Evolution de la formulation des résultats.....	2
Tableau 2	Effectif de population dans les zones d'action	4
Tableau 3	Budgets alloués par l'avenant	4
Tableau 4	Chronogramme de l'intervention du Programme ASAPI	8
Tableau 5	Les 4 opérateurs recrutés au niveau des UGP	15
Tableau 6	Nombre et montant des micro-subventions payées (tableau synthétique)	19
Tableau 7	Nombre et montant des micro-subventions payées (tableau détaillé).....	20
Tableau 8	Répartition des financements	22
Tableau 9	<i>Réalisation des IOV prévus pour les résultats du cadre logique de l'avenant.</i>	29
Tableau 10	Tableau synthétique des résultats de la petite irrigation	31
Tableau 11	Marge des principales cultures maraichères (FCFA/ha).....	33
Tableau 12	Etudes des seuils et des mares dans la zone de Madaoua	35
Tableau 13	Pistes rurales (km réalisés ou en cours de réalisation).....	37
Tableau 14	Pistes réhabilitées. UGP-Madaoua.....	38
Tableau 15	Ouverture de pistes. UGP-Madaoua	38
Tableau 16	Pistes réhabilitées UGP-Zinder	39
Tableau 17	UGP Zinder. Ouverture de pistes.	40
Tableau 18	Effets des pistes.....	40
Tableau 19	Comités d'entretien des pistes rurales	41
Tableau 20	Coûts des puits villageois UGP-Madaoua (hors étude)	42
Tableau 21	UGP-Zinder. Coûts des puits villageois (hors étude).....	43
Tableau 22	Actions environnementales sur Madaoua	45
Tableau 23	Actions environnementales Zinder	48
Tableau 24	COFO Madaoua	51
Tableau 25	COFO Zinder	51
Tableau 26	Données sur les Boutiques d'intrants	59
Tableau 27	Données relatives aux démonstrations.....	60
Tableau 28	Données relatives au Foyers féminins et AGR	61
Tableau 29	Données sur les Banques céréalières	62
Tableau 30	Données sur les magasins warrantage.....	65
Tableau 31	Nbr. de "groupements" en relation avec le Programme	66
Tableau 32	Répartition par genre des membres des groupements ayant bénéficié de micro-subventions	71

Annexes

- 1 Zones d'intervention du programme ASAPI
- 2 Cadre logique suivant avenant
- 3 Données financières et Devis-programmes
- 4 Données relatives aux micro-subventions
- 5 Moyens mobilisés au niveau des UGP
- 6 Evaluation des opérateurs par les UGP de Zinder et de Madaoua
- 7 Résumé et conclusions de l'étude thématique (mai-août 2006)
- 8 Coûts et mode de financement des activités de l'axe 1 (Structuration des terroirs)
- 9 Coûts et mode de financement des activités de l'axe 2 (Sécurisation des productions)
- 10 Données relatives à la petite irrigation
- 11 Travaux en cours au moment de l'évaluation (Madaoua et Zinder)
- 12 Données relatives à l'hydraulique villageoise et aux pistes
- 13 Données relatives à l'environnement
- 14 Bibliographie consultée
- 15 Personnes rencontrées et itinéraire-calendrier de la mission
- 16 Termes de référence de la mission d'évaluation

Sigles

AEP	Adduction d'eau potable
AFD	Agence française de développement
AFVP	Association française des volontaires du progrès
AGR	Activité génératrice de revenu
AHA	Aménagement hydro-agricole
AO	Appel d'offre
ASAPI	Appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation
AT	Assistance technique (ou assistant technique)
BC	Banque céréalière
BDPA	Bureau pour le développement des productions agricoles
BEEEI	Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact
BI	Boutique d'intrants
CD	Comité directeur (ASAPI)
CES	Conservation des eaux et des sols
CF	Convention de financement
COFO	Commission foncière
COFOB	Commission foncière de base
COFOCOM	Commission foncière communale
COFODEP	Commission foncière départementale
CRAC	Cellule de recherche d'actions concertées des ressources naturelles (DANIDA-Zinder)
CSPCR	Cellule de suivi et de promotion du crédit rural (DEP/MDA)
CUE	Cellule Union Européenne (ON)
DAERA	Direction des aménagements et équipements ruraux agricoles
DAO ®	Dossier d'appel d'offres (resteint)
DCE	Délégation de la Communauté Européenne
DEP	Direction des études et programmes (MDA)
DP	Devis-programme
DRDA	Direction régionale du développement agricole
DRS	Défense et restauration des sols
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Food and alimentation organisation
FED	Fonds européen de développement
GF	Groupement féminin
IMF	Institution de micro-finance
INRAN	Institut national de recherche agronomique du Niger
LCD	Lutte contre la désertification
MARP	Méthode active de recherche participative
MDA	Ministère du développement agricole
MHE-LCD	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
MRA	Ministère des ressources animales
ON	Ordonnateur national (FED)
ONEE	Organisation nigérienne pour l'éducation environnementale
ONG	Organisation non gouvernementale
OP(A)	Organisation de producteurs (agricoles)
OR	Organisation rurale
ORTN	Office de radio-télévision du Niger

OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC	Programme d'action communautaire
PADAZ	Projet de développement agricole de la région de Zinder (BAD)
PAM	Programme alimentaire mondial
PBVT	Projet basse vallée de la Tarka
PGRN	projet de gestion des ressources naturelles
PIP2	Projet irrigation privée
PMET	Projet de mobilisation des eaux dans la région de Tahoua
PPISZ	Projet petite irrigation Sud Zinder
PPOAF	Projet de promotion des organisation activité féminines
ROSELT	Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long terme (OSS)
SDR	Stratégie de Développement Rural
SE	Suivi-évaluation
SGA	Secrétaire général adjoint
SIG	Système d'information géographique
SMO	Stratégie de mise en œuvre
SPCR	Secrétariat permanent du Code rural
SRAERA	Service régional des aménagements et équipements ruraux agricoles
UE	Union Européenne
UGP	Unité de gestion du Programme (ASAPI)

Préambule

La présente mission d'évaluation a été confiée au bureau COWI qui a constitué une équipe de quatre experts ¹ à laquelle s'est joint un cadre ² mandaté par le Ministère du développement agricole Maître d'œuvre du Programme. La mission a travaillé suivant les termes de référence qui lui étaient soumis (annexe 16). L'évaluation concerne la composante "Développement" du Programme et ne prend en compte que les articulations entre cette dernière et la composante "Crédit".

Des entretiens préliminaires se sont tenus à Niamey : i) lors d'une réunion convoquée par l'ON Maître d'ouvrage du Programme (Cellule UE, DCE, MAD/DEP), ii) et lors de diverses visites : DEP/MDA Maître d'œuvre, DAERA/MDA, DCE, ABC-Ecologie, Afrique verte, SOS-Sahel. La mission s'est ensuite rendue sur le terrain : UGP-Madaoua, UGP-Zinder, UA-Yarda rencontrée à Zinder.

Dans les régions, la mission a travaillé avec l'équipe des UGP et celles des prestataires de service, a rencontré les Autorités administratives ainsi que les principaux Services techniques concernés (annexe 15). Elle a visité les réalisations du Programme et s'est entretenue avec les bénéficiaires. La mission a constitué deux équipes qui ont chacune été accompagnée sur le terrain par des cadres des UGP et des opérateurs.

Au terme de son séjour dans chacune des deux zones d'intervention du Programme, une réunion de travail a été tenue avec les cadres des UGP et des opérateurs.

Une réunion de restitution/enrichissement s'est tenue le 20 avril à Niamey. Présidée par le DEP/MDA en sa qualité de Président du Comité de direction ; cette réunion a réuni les principaux partenaires du Programme ASAPI. Sur la base d'un rapport préliminaire remis aux participants, l'équipe du Consultant a exposé son analyse et ses propositions, un débat s'en est suivi. Le rapport d'évaluation provisoire ici présenté, tient compte des apports de cette réunion.

L'équipe remercie toutes les personnes rencontrées à Niamey et dans les zones de Madaoua et de Zinder pour leur accueil, leur disponibilité et leur participation.

¹ Augustin Durand agro-économiste Chef de mission, Philippe Deygout Agro-environnementaliste, Adamou Mato Ingénieur du Génie rural, Sanda Maman Sani Socio-Anthropologue.

² Maman Bassirou

Résumé

Présentation du programme ASAPI

La Convention de financement (CF) du 6 octobre 2000 fixe les conditions contractuelles entre l'UE et le Niger pour la mise en œuvre du Programme ASAPI. Elle porte sur un engagement maximum de 28 400 000 euro (environ 18,6 milliards de FCFA). Un avenant à la Convention a été signé le 22 décembre 2004 ; à budget constant il modifie les lignes budgétaires et le Cadre logique ; la date de clôture du Programme est reportée au 31 octobre 2010.

Objectif global : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie en renforçant la sécurité alimentaire de la population.

Objectif spécifique : Rendre les populations des régions de Madaoua (vallée de la Maggia et de la Tarka) et de Zinder moins vulnérables aux crises alimentaires et augmenter de façon durable les revenus agricoles des bénéficiaires.

Le Programme est articulé autour de 2 composantes : développement et micro-finance ; la présente évaluation ne concerne que la composante 'développement'.

La zone d'action est constituée de deux entités l'une centrée sur Madaoua et l'autre sur Zinder. Ces deux entités de la zone d'intervention du programme ASAPI sont distantes d'environ 350 à 400 km ce qui a eu pour effet de compliquer une direction unique situé à Maradi les premières années.

La structure du budget illustre les principales orientations du Programme avec 79,4% destinés aux actions de développement et 16,7% pour le crédit ; les imprévus représentent 4%. Une analyse montre que seuls 7,1% du montant global du Programme sont affectés aux ouvrages de mobilisation des eaux, alors que les pistes représente 19% (le plus important poste budgétaire de la CF), l'hydraulique villageoise 5,5% et les travaux de CES/DRS 12,7%. Cette structure financière accorde donc une place limitée aux investissements relatifs à la petite irrigation.

La faisabilité puis la CF restent très imprécise sur les méthodes de travail et sur les modes de financement des activités. Cette insuffisance est à l'origine des importantes difficultés rencontrés par le Programme dans sa mise en œuvre.

La clarification de l'intervention était donc un préalable pour engager le Programme dans de bonnes conditions. Au cours de la période 2001-septembre 2004 l'UGP-Maradi, pourtant appuyée par de l'Assistance technique, s'est révélée peu efficace pour clarifier l'intervention. Le Programme n'a vraiment fonctionné dans toute sa dimension qu'à partir de l'autonomisation des deux UGP en mars 2004. Du fait de ce retard, la plupart des activités ont été menées tardivement et un grand nombre de chantiers sont en cours au moment de cette évaluation : puits villageois, puits maraîchers et réseaux de distribution californien, pistes, les travaux des seuils n'ont pas commencé.

Evaluation institutionnelle

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Maître d'ouvrage est l'Ordonnateur national du FED. Le Maître d'œuvre est le Ministère du Développement Agricole (MDA/DEP qui accomplit cette fonction par l'intermédiaire d'un Comité directeur (CD). Le CD s'est réuni 5 fois au cours du Programme et ne s'est plus réuni depuis décembre 2005. Ceci illustre la difficulté de piloter un tel programme où le CD est présidé par le Maître d'œuvre et non pas par le Maître d'ouvrage. Le Programme a été régulièrement supervisé par l'UE et conjointement par les parties ; les comptes ont régulièrement été audités.

Sur la base de cette analyse, et malgré l'absence de réunion du CD en 2006, l'évaluation considère que le pilotage du Programme ASAPI a été assuré de façon suffisante. Une meilleure articulation entre Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre aurait permis une meilleure efficacité du pilotage.

Maîtrises d'œuvre déléguées (MOD)

Trois délégations de Maîtrise d'œuvre (Maîtrise d'œuvre déléguée = MOD) ont été données dans le cadre de la composante 'développement' :

- à une Unité de gestion du Programme centralisée à Maradi dans un premier temps. A partir de mars 2004 (DP2), la MOD a été confiée aux deux UGP régionales autonomisées (UGP-Madaoua et UGP Zinder).
- au Ministère de l'équipement pour les pistes rurales
- au Secrétariat permanent du Code rural (SPCR)

Les activités du Programme ont été confiées à des opérateurs "prestataires de service" pour chacun des axes. Les UGP ont procédé à l'évaluation des prestations des opérateurs et considèrent que globalement les termes des contrats ont été respectés ; l'évaluation partage cette analyse. Le Programme a travaillé en bonne collaboration entre les Services de l'Administration

Le Programme a reçu l'appui d'une Assistance technique des bureaux associés Vakakis et CA 17. L'évaluation considère que l'Assistance technique a été peu performante.

Financement des activités

Les micro-subsidies sont attribuées à des groupements (OPA ou instances villageoises) dans le cadre d'Appel à proposition où les projets sont mis en concurrence. Sur un total de 1575 dossiers présentés, 913 (58%) ont été retenus. Pour l'ensemble du Programme, un montant de 2,9 milliards de FCFA a été payé. Les bénéficiaires ont contribué de façon significative à cofinancer les activités. Leurs contributions sont estimées à environ 2 milliards de FCFA (soit 10,7% du montant global de la CF)

Le dispositif de suivi-évaluation

Ce dispositif initialement mis en place au niveau de l'UGP-Maradi n'a pas été opérationnel ; toutefois, l'évaluation a noté que le suivi d'activité des micro-subsidies était opérationnel et très performant. Le SIG et le suivi des nappes n'ont pas été mis en place.

Etude thématique

Au cours de la période mai-août 2006 une Etude thématique a été conduite dans le cadre du contrat d'AT Vakakis/CA 17. Cette étude a mis en évidence la pertinence des activités réalisées par le Programme et le niveau de satisfaction élevé des bénéficiaires.

Articulation entre les composantes 'développement' et 'crédit' du Programme ASAPI

Les encours de crédit en relation avec les activités de la composante développement ASAPI sont insignifiants par rapport aux encours des Caisses Yarda. Il n'y a pratiquement pas d'effet de synergie entre les deux composantes.

Evaluation des composantes techniques

Le Programme a atteint, et même au-delà, la plupart des prévisions des résultats du cadre logique pour l'axe 2 ; pour l'axe 1 les taux de réalisation sont satisfaisants avec :

- 82% pour les surfaces aménagées pour la petite irrigation
- 80% pour les aménagements CES/DRS
- 113% pour les pistes
- 78,5% pour l'hydraulique villageoise

Les seuils ne sont pas réalisés au moment de l'évaluation.

Axe 1 : Structuration des terroirs

Mobilisation des eaux, piste et hydraulique villageoise

Mobilisation des eaux pour la petite irrigation

Le Programme ASAPI aura réalisé à son terme divers ouvrages de mobilisation des eaux et de distribution permettant d'irriguer 288 ha ASAPI aura donc réalisé à 96% l'objectif de l'avenant qui fixe à 300 ha au moins les surfaces aménagées pour la petite irrigation. Ces surfaces se situent autour d'aménagements divers et dans des contextes d'intervention et de financement différents. Les effets actuels liés aux démonstrations sont :

- les premiers effets se situent au niveau de l'accroissement des productions et à l'accroissement des revenus correspondants,
- un autre effet important se situe au niveau environnemental, puisque les puits et/ou forage évitent le creusement annuel de puisards ce qui limite l'épandage de grandes quantités de sable qui finissent par stériliser les surfaces cultivables.
- au niveau du groupement d'irrigants, la quote-part versée au groupement par le membre bénéficiaire des investissements, permet de financer des activités communes dont l'achat d'intrant.
- enfin, et c'est le but des démonstrations, des effets sont perceptibles sur l'accroissement des capacités de 2026 irrigants.

Les deux premiers effets sont attendus pour les ouvrages de captage et de mobilisation des eaux en cours de chantier. Au terme du programme, le nombre d'irrigants bénéficiaires sera de 658 (correspondant à 577 puits et 81 forages).

Pistes rurales

A son terme, le Programme aura réhabilité ou ouvert 281 km de piste. Les pistes réhabilitées ou ouvertes permettent de désenclaver une population de 144 030 personnes.

Hydraulique villageoise (100 puits)

100 puits villageois (63 pour Madaoua et 37 pour Zinder) sont en cours d'achèvement au moment de cette évaluation. Aucun effet n'est actuellement constaté, les ouvrages n'étant pas encore fonctionnels. Les effets sont donc potentiels et à venir pour une population de plus de 25 000 personnes.

Protection de l'environnement

Aménagements fonciers

En fin de projet, un total important de 13 000 ha de terres de versants dégradées auront bénéficié d'interventions de conservation des eaux et des sols / défense et restauration des sols, réalisées par les villageois qui reçoivent à cet effet une rémunération partielle. Les aménagements de murets, tranchées et demi-lunes avec plantation d'espèces arborées s'avèrent efficaces. L'augmentation significative de la biomasse végétale améliore la disponibilité en ressources fourragères et en bois de feu tandis qu'elle permet de limiter l'érosion et d'améliorer l'infiltration.

L'injection monétaire ainsi réalisée dans les budgets familiaux permet d'améliorer la sécurité alimentaire, de réduire l'exode et de recapitaliser dans l'élevage et l'agriculture, y compris avec des réalisations de CES dans les champs de culture pluviale au bénéfice de la productivité agricole. La durabilité des effets de la reconstitution du couvert végétal est liée aux capacités locales de gestion raisonnée des ressources ainsi obtenues, donc à la consolidation à moyen terme des comités de gestion des sites traités. CES/DRS,...

Par ailleurs, 1 100 ha de dunes menaçant des zones de vallées et cuvettes ont bénéficié de traitements physiques et biologiques visant leur fixation. Les objectifs quantitatifs concernant ces aménagements, plus coûteux à réaliser et complexes en termes de mise en défens et gestion des ressources à moyen terme du fait qu'ils touchent des espaces de culture, n'ont pas été atteints.

D'autres réalisations visaient à stabiliser des berges de koris pour la protection d'ouvrages de franchissement routier et de terres de culture (180 km traités, en général efficacement), d'autres enfin ont consisté à mettre en place des haies vives en pourtour de mares et de cuvettes (185 km de plantations alignées, sans doute insuffisantes pour contenir l'ensablement des sites concernés).

Sécurisation foncière

Un effort conséquent a été engagé par le projet pour appuyer la mise en place du dispositif du Code rural dans les 6 départements d'intervention (renforcement des interventions du secrétariat national et des commissions foncières départementales, création des commissions de Bouza et Magaria, appui notable à la création des commissions de base et de niveau communal, formation des membres...) et pour aider à la sécurisation des investissements effectués dans le cadre du projet (clarification, au moins partiellement réussie, de la situation foncière sur les sites d'intervention).

Organisation des communautés villageoises

Ce volet visait à accompagner et à renforcer les capacités des communautés de base dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des actions, à mener des actions d'éducation environnementale et à appuyer le contrôle des ressources naturelles par les comités de gestion. Il était confié dans chaque zone à un opérateur ONG chargé de l'ingénierie technique et sociale des actions d'aménagement et gestion de l'espace (préparation des plans de développement, animation, structuration et formation des membres des comités de gestion...).

Des diagnostics ont été réalisés et les plans villageois de développement correspondants élaborés pour pouvoir prétendre aux micro-subsidies. Ces exercices, dont les documents qui les matérialisent sont seulement en cours de finalisation, n'ont pas été valorisés en tant que tels pour consolider une véritable approche de planification villageoise et gestion des ressources du terroir.

Un programme d'éducation environnementale a été mené seulement à Zinder, avec notamment la réalisation de documents pédagogiques distribués lors de séances d'animation dans une vingtaine d'écoles de villages touchés par les interventions du projet. Des ateliers de formation ont également été tenus à l'attention des leaders d'opinion, des enseignants, des marabouts et des groupements féminins.

Axe 2 : Sécurisation des productions

Renforcement des capacités des OPA

L'Alphabétisation fonctionnelle, les formations thématiques, les voyages d'étude ont contribué au renforcement des capacités des OPA.

Boutiques d'intrants

En l'absence d'activité suffisante par manque de financement, les 18 Boutiques d'intrants cofinancées par le Programme les effets sur l'accroissement des productions sont insignifiants.

Conservation de l'oignon

Cette activité n'a été menée que par l'UGP-Zinder qui a cofinancé la construction et l'équipement de 14 magasins de stockage. Les bénéficiaires de ces magasins sont les 1352 membres de ces 14 groupements.

Il est clair que la capacité de stockage des magasins ne permet de servir qu'un nombre extrêmement limité de membres. Pour ceux là, les effets sont très importants car après une conservation de 3 à 4 mois, le taux de perte n'est que de 3,4% alors que les pertes en stockage sous paillote varient entre 20 et 50%. Le stockage permet d'obtenir des prix multipliés par 3. Les effets sont donc considérables

Foyers féminins et AGR

Le Programme a contribué au financement de bâtiments et équipements (machine à coude, matériel de transformation) pour 8 foyers féminins sur Madaoua. Le Programme a aussi cofinancé des AGR auprès de 112 Groupements féminins (GF).

L'évaluation a constaté le bon fonctionnement de ces GF et les effets positifs sur les revenus des femmes ; des effets sociaux sont aussi constatés au niveau du renforcement de la cohésion des femmes et de leur promotion sociale au sein de leur village. Ces effets constatés sont au profit des 4453 femmes membres de 112 GF et des 1353 femmes adhérentes aux 8 Foyers féminins.

Banques céréalières

La Banque céréalière (BC) est une réponse pertinente à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les villages ; les BC contribuent donc directement à réaliser l'objectif du Programme ASAPI qui a cofinancé la mise en place de 156 BC. Les effets suivant sont constatés :

- les 156 BC du Programme contribuent à améliorer significativement la sécurité alimentaire de 50 000 personnes - la BC permet au groupement de disposer d'un pouvoir économique (rentabilité) afin d'élargir ses activités.
- sur Madaoua, la couverture traditionnelle en bois des magasins BC accélère le prélèvement ligneux.
- pour les BC féminines, renforcement de la position des femmes dans le village (participation à la prise de décision)

Warrantage

Le Programme a cofinancé 12 magasins pour dépôt en garantie afin d'obtenir un crédit warrantage auprès des caisses Yarda. Il est trop tôt pour apprécier les effets du dispositif warrantage ; il semble avoir donné satisfaction aux membres des 2 premiers groupements en ayant bénéficiés au cours de la campagne 2005-2006.

Les critères de l'évaluation et conclusion

Pertinence

L'évaluation a constaté que les activités conduites par le Programme correspondent réellement à des problématiques majeures des populations et quelles étaient très pertinentes. Cette appréciation rejoint celle de l'étude thématique. Par ailleurs, l'intervention du Programme s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie du développement rural.

Efficacité

L'évaluation considère que le Programme n'a globalement qu'une efficacité limitée, certaines activités ne contribuant pas très directement à l'objectif de sécurité alimentaire. Cette appréciation est en relation directe avec les options budgétaires de la Convention de financement qui ne consacre que 7,1% à la petite irrigation et 1,6% aux banques céréalières.

Effets et impact

Les effets correspondent aux avantages perçus au niveau des bénéficiaires :

- Effets sur la sécurité alimentaire ; ils sont liés :
 - à l'augmentation des revenus elle-même liée à l'accroissement de la production irriguée (mobilisation des eaux, captages et distribution). Ces effets concerneront environ 658 irrigants.

- . les pistes rurales auront un effet sur les revenus dans la mesure où elles facilitent la commercialisation des produits et diminuent les coûts de transport.
- . aux 156 Banques céréalères qui permettent de servir 50 000 personnes en période de soudure.
- . aux travaux environnementaux (CES/DRS, fixation des dunes) qui ont permis de distribuer pour l'ensemble du Programme un montant de 1,75 milliards de FCFA qui en plus ont eu pour effet la réduit l'exode.
- Effet sur la réduction de l'exode : mobilisation de la main d'œuvre pour le développement des cultures irriguées et revenus sur les chantiers environnementaux (stimulation de l'économie locale).
- Effets sur l'approvisionnement en eau potable liés aux 100 puits en cours de réalisation. Ces effets concerneront plus de 25 000 personnes dès que les puits seront fonctionnels.
- Effets sur l'accroissement des capacités d'intervention des villageois et des producteurs liés à l'émergence d'organisations rurales et aux nombreuses formations au profit de leurs membres.
- Effets sur la conservation de l'environnement. Ils sont essentiellement liés aux aménagements CES/DRS et à la fixation des dunes.
- Effets sur l'amélioration des conditions de vie des femmes. Les femmes ont été largement bénéficiaires des activités du Programme (AGR, BC, Puits villageois, CES/DRS, alphabétisation/formation).

L'appréciation de l'impact se situe au niveau de l'objectif de sécurité alimentaire dans les zones d'action du Programme ASAPI qui totalise un effectif de population approximatif de 1 million de personnes. Les BC mises en place ne servent qu'environ 50 000 personnes et les 658 ouvrages de captage ne permettent qu'à un nombre limité d'irrigants d'améliorer leurs productions et revenus.

Si au niveau des bénéficiaires les effets constatés sont importants, l'impact sur la Sécurité alimentaire reste insuffisant pour satisfaire les besoins des populations dans les zones d'action du Programme. Il est à noter que dans la vallée de la Maggia, zone pour laquelle la faisabilité et la Convention de financement mettait l'accent, peu d'activités ont été conduites suite à l'abandon des seuils ; dans cette zone, l'impact du Programme ASAPI est extrêmement faible.

Durabilité

Les aménagements et infrastructures financés par le Programme sont généralement simples dans leur conception et de qualité satisfaisante. Par ailleurs les Comités de gestion pour ces aménagements et infrastructures sont mis en place. Les conditions de durabilité des effets actuels du Programme sont donc réunies.

Conclusion de l'évaluation

Le Programme ASAPI aura réalisé l'essentiel des prévisions relatives aux résultats du cadre logique en considérant que seront réalisés, avant sa clôture, les seuils dans la vallée de la Tarka. De nombreux effets importants sont perçus d'une façon significative par les bénéficiaires ; d'autres effets restent potentiels car certains chantiers ne sont pas achevés. L'impact significatif sur la Sécurité alimentaire reste insuffisant au regard des besoins de l'ensemble de la population de la zone d'action du Programme.

Le Programme ASAPI a convenablement cheminé vers son objectif, mais n'a apporté, pour l'instant, qu'une contribution limitée à l'amélioration globale de la sécurité alimentaire dans ses zones d'action. A travers les importants aménagements fonciers (CES/DRS, fixation des dunes,..) et les actions menées visant l'accroissement des capacités des populations, le Programme ASAPI a fondamentalement préparé l'avenir pour assurer encore plus et d'une façon durable la Sécurité alimentaire.

Ces dernières perspectives sont favorables à de futurs investissements dans le domaine de la petite irrigation qui permettraient, à travers l'accroissement des productions, d'obtenir un impact encore plus important.

Perspectives pour l'avenir

Prolongation du DP5

Dans le cadre du DP5, la clôture du Programme est fixée au 30 avril 2008. Comme il a été dit, les investissements réalisés ne peuvent être pleinement valorisés que si les bénéficiaires sont "accompagnés". Ceci sera particulièrement vrai pour :

- la gestion des seuils (maîtrise du niveau du plan d'eau par vidange) mais aussi pour la gestion des équipements d'irrigation (accès au crédit pour l'achat de moto-pompes indispensables pour alimenter en eau les mini-réseaux californiens en cours d'installation),
- la gestion des magasins d'intrants qui conditionne l'intensification,
- entreprendre un travail de recherche-action visant à orienter les irrigants vers les systèmes de production les plus performants,
- réunir les conditions nécessaires à la pérennité du dispositif de solidarité visant la création de nouvelles BC.

Dans la mesure, où des ressources financières seraient disponibles, il serait souhaitable de prolonger le Programme de quelques mois pour permettre cet accompagnement. L'avenant fixe la date de clôture du programme au 31 octobre 2010, ce qui permet une prolongation.

Un avenant aux contrats des opérateurs permettrait de redimensionner les équipes en place.

Dans l'immédiat et dans le cadre du budget de l'actuel DP5, multiplier en nombre d'exemplaires suffisants, les études réalisées (biblio n°7, 17, 42, mais aussi celles du PPEAP) afin de les porter à la connaissance d'un plus grand nombre de partenaires (Producteurs, Services, ON, projets divers) et de les exploiter.

Propositions pour de nouvelles interventions

Objectifs et orientations techniques

De nombreux arguments militent en faveur d'une nouvelle intervention dans les zones de Madaoua et de Zinder où les situations alimentaires restent précaires

Une future intervention conserverait le même objectif de Sécurité alimentaire mais devrait être plus "efficace" ; ainsi, les orientations techniques et méthodologiques pourraient être les suivantes :

- petite irrigation (ouvrages de mobilisation des eaux, ouvrages de captage, réseau de distribution),
- désenclavement (doit obligatoirement accompagner les investissements hydrauliques dans les zones enclavées),
- banques céréalières
- banques d'intrants

Les actions environnementales visant à la conservation du potentiel naturel (eau, sol) de production sont indissociables des investissements hydrauliques. L'intervention devrait s'inscrire dans un contexte d'aménagement du territoire.

Il y a dans la Maggia des enjeux environnementaux et sociaux majeurs qu'une future intervention devra prendre en compte. Une intervention dans la vallée Maggia doit se concevoir globalement avec des moyens importants. Une intervention spécifique pourrait concerner la vallée de la Maggia.

Aspects institutionnels

Le cadre institutionnel du programme n'est pas reproductible. Les futures interventions devront s'inscrire dans le contexte institutionnel de l'approche programme de la SDR. Les aspects institutionnels de la future intervention, à préparer avec le SE-SDR, pourraient être "pilote" dans la mise en œuvre de l'approche programme.

Conduite d'une étude de faisabilité

Pour engager de nouvelles interventions, une étude de faisabilité est nécessaire. La faisabilité doit être un processus participatif avec une négociation devant déboucher sur un accord formel des parties ; c'est donc un travail qui doit se dérouler sur une période suffisante (2 à 3 mois) avec des temps forts (ateliers,...). L'équipe de faisabilité devra travailler en étroite collaboration avec : les Services techniques (GR, hydraulique, Agriculture,...), le Secrétariat exécutif de la SDR pour les aspects institutionnels/organisationnels et le Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact (BEEI) pour le suivi-écologique. L'étude de faisabilité doit donc disposer de moyens suffisants pour répondre à ces exigences ; elle pourrait être programmée au cours du 3^{iem} trimestre 2007.

1 Présentation du Programme ASAPI

1.1 Contexte général, Convention de financement et avenant

Le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation (ASAPI) a fait l'objet d'une étude de faisabilité produite en février 2000 et le financement du Programme a été approuvé par la Commission en date du 13 juillet 2000.

La Convention de financement (CF) n°6304/NIR fixe les conditions contractuelles entre l'UE et le Niger pour la mise en œuvre du Programme ASAPI (projet n°8 ACP NIR 024 ; n° d'indentification : NIR/7036/000).

Signée le **6 octobre 2000**, cette CF porte sur un engagement maximum de 28 400 000 euro (environ 18,6 milliards de FCFA) au titre des aides non remboursables du 8^oFED. La CF fixe la date limite d'exécution du Programme au 28 février 2008. Sa durée est fixée de 68 mois (5,6 ans).

Le Programme a été créé par Arrêté n°119/MDA/DEP portant création et organisation du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation (ASAPI) en date du **20 septembre 2001**.

Suite à une réorientation méthodologique et institutionnelle du Programme et à la requête de l'ON correspondante, un avenant à la Convention a été signé le 22 décembre 2004³. Cet avenant introduit une révision institutionnelle (autonomisation des 2 UGP régionales), à budget constant une réaffectation des lignes budgétaires au profit de la composante 'développement' et une nouvelle formulation des résultats attendus. L'avenant fixe la date de clôture du programme au **31 octobre 2010**.

La date pour les derniers engagements est actuellement fixée par le DP5 au 31 octobre 2007 et le clôture du Programme au **30 avril 2008**.

1.1.1 Cadre logique

Le cadre logique de référence pour cette évaluation est celui de l'avenant en date du 22 décembre 2004 (annexe 2). Ce dernier conserve les objectifs initiaux de la CF :

Objectif global Contribuer à l'amélioration des conditions de vie en renforçant la sécurité alimentaire de la population.

³ Lettre de la Commission Européenne ref : RC D(2004) 25736 du 22 dec 2004 ayant valeur d'avenant.

Objectif spécifique Rendre les populations des régions de Madaoua (vallée de la Maggia et de la Tarka) et de Zinder moins vulnérables aux crises alimentaires et augmenter de façon durable les revenus agricoles des bénéficiaires.

L'avenant reformule les résultats en réduisant de 5 à 3 leur nombre ; les 4 résultats initiaux relatifs à la composante 'développement' sont ramenés à 2.

Pour la composante développement, l'évaluation considère que la reformulation des résultats n'a pas été avancée dans la clarification de l'intervention. De résultats clairs relatifs à la production irriguée, à la conservation du potentiel naturel de production et à la promotion rurale on est passé à des résultats complexes beaucoup plus difficiles à évaluer. La notion de "pôles d'aménagement" n'est pas explicitée et dans la pratique le Programme par le en terme "d'Unités d'intervention".

Tableau 1 Evolution de la formulation des résultats

	Convention de financement	Avenant
Résultat 1	Une partie de la production agricole est devenue indépendante des variations climatiques.	Les terroirs à haut potentiel irrigable, présélectionnés dans les vallées de la Maggia et de la Tarka (10) et parmi les mares au Sud de Zinder (10) sont structurés, chacun autour d'un pôle d'aménagement hydro-agricole (AHA)
Résultat 2	La conservation des ressources naturelles est améliorée.	Les productions agricoles des bénéficiaires regroupés en Organisation professionnelles agricoles (OPA) sont sécurisées.
Résultat 3	Plusieurs zones rurales difficiles d'accès ont été désenclavées. Des villages ont été approvisionnés en eau potable.	Deux institutions de micro-finance (IMF) sont mises en place et remplissent les conditions de leur pérennité. Les bénéficiaires (hommes, femmes) y ont accès et leurs revenus sont améliorés.
Résultat 4	Les bénéficiaires (hommes et femmes) sont capables de mieux assumer la prise en charge de leur propre développement.	-
Résultat 5	Une structure de crédit indépendante du programme a été mise en place et elle remplit les conditions pour sa pérennité	-

Le résultat 3 de l'avenant correspond au résultat 5 de la CF. Les résultats 2, 3, et 4 de la CF correspondent au résultat 1 de l'avenant. Le résultat 4 de la CF correspond au résultat 2 de l'avenant.

1.1.2 Composantes, volets et axes du Programme

Le Programme est articulé autour de 2 composantes, une composante 'développement' (résultats 1 et 2 de l'avenant) et une composante 'micro-finance' (résultats 3) indépendantes l'une de l'autre, mais complémentaires dans les actions visant les objectifs du Programme (cf § 2.3).

Dans le cadre de la CF initiale chacune des 2 antennes régionales se sont d'abord structurées autour des volets suivants :

- Appui aux filières agricoles porteuses avec :
 - la mise en valeur du potentiel des terres irrigables par des aménagements **essentiellement dans la moyenne vallée de la Maggia** qui auront pour effet immédiat d'arrêter l'érosion, de remonter la nappe et à plus long terme de reconstituer des réserves d'eau,
 - la poursuite de la recherche-développement, notamment au niveau de la conservation et du stockage de l'oignon et de la diversification
 - des études de marché, dont les résultats devront pouvoir être très rapidement utilisées par les agriculteurs.
- Protection de l'environnement
- L'équipement rural : pistes et approvisionnement en eau
- Appui aux organisations professionnelles et aux groupements féminins

Après la signature de l'avenant, les UGP se sont structurées autour de deux axes regroupant pratiquement les mêmes activités :

- Axe 1 Structuration des terroirs
- Axe 2 Sécurisation des productions.

1.2 Zones d'action du Programme

La CF fixait la zone d'action d'ASAPI comme la somme des zones d'action de projets antérieurs (PBVT, PPISZ, PPOAF) avec une extension dans la vallée de la Maggia. A partir de 2003, la zone d'action a été définie comme suit :

- dans la Région de Tahoua en couvrant partiellement les départements de Madaoua et de Bouza et très partiellement le département de Konni (rive Est de la vallée de la Maggia). La stratégie d'intervention a précisé les limites de la zone d'action ASAPI dans les vallées de la Tarka et de la Maggia en définissant 10 unités d'intervention définies suivant des critères socio-écologiques (cartes en annexe 1).
- en partie dans la Région de Zinder dans les départements de Magaria, Mirriah et Matameye. Le PPOAF est intervenu dans l'ensemble des d de Zinder : départements Tanout, Gouré, Mirriah, Matameye, Magaria et le PPISZ dans les 3 M (Sud Mirriah). Cette zone est très vaste et les moyens alloués ne pouvait pas permettre de répondre aux besoins surtout que les projets comme le PCLP Programme cadre de lutte contre la pauvreté (PCLP) a quitté la zone Sud lors de son recentrage et que le Programme d'actions communautaires (PAC) ont volontairement laissé la zone Sud à ASAPI. Le PADAZ (Projet de développement agricole de la région de Zinder (PADAZ) intervient dans la zone Nord Mirriah et Tanout/Gouré et le PIP2 dans l'ensemble des arrondissements de Zinder. En conséquence, la stratégie adoptée en janvier 2003 a recentré la zone d'action sur les cuvettes et vallées de la Korama. La superficie brute irrigable de cette vallée est estimée à 10 000 ha et présente une nappe abondante et peu profonde. Ce recentrage a consisté à l'abandon de Gouré et de Tanout. Sur Magaria abandon de l'Est (car présence d'Africa 70 qui travaille dans le cadre d'un contrat de subvention de l'UE) en ne gardant que les communes de Magaria et Bandé. Sur Mirriah, recentrage sur 2 communes (Gouna et Dogo ; abandon de la commune de Droum. Cette zone est constituée de 9 unités d'intervention (carte en annexe 1).

Tableau 2 Effectif de population dans les zones d'action

	Nbr de communes	Effectif de population	
		Nbr hab.	%
UGP Madaoua	12	656 515	60%
UGP Zinder	11	433 743	40%
Ensemble ASAPI	23	1 090 258	100%

Ces deux entités de la zone d'intervention du programme ASAPI sont distantes d'environ 350 à 400 km ce qui a eu pour effet de compliquer une direction unique situé à Maradi les premières années.

1.3 Aspects financiers

1.3.1 Ressources financières allouées

Les ressources allouées par la CF est de 28 400 000 euro (équivalent à 18 629 082 000 FCFA) ; l'avenant en date du 22 décembre 2004 est à budget constant mais le modifie en faveur de la composante 'développement' avec l'affectation supplémentaire d'environ 2 milliards de FCFA au détriment des imprévus et de la ligne de crédit largement surestimée initialement (annexe 3.1).

Tableau 3 Budgets alloués par l'avenant

Activité/action	Madaoua	Zinder	Gestion et Coordination	Imprévus	Ensemble		
	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA	% / budget total	
Composante développement							
Axe 1 Structuration des terroirs (avec coordination piste et hydraulique villageoise)	6 457 682 000	3 179 096 000	43 650 000		9 680 428 000	52,0%	
Axe 2 Sécurisation des productions	718 617 000	675 114 000			1 393 731 000	7,5%	
Total (axe 1 + 2)	7 176 299 000	3 854 210 000			11 030 509 000	59,2%	
Gestion composante développement	885 851 000	869 463 000	1 955 311 000		3 710 625 000	19,9%	
s/total composante développement	8 062 150 000 54,5%	4 723 673 000 31,9%	1 998 961 000 13,5%		14 784 784 000 100%	79,4% -	
Composante crédit (Yarda)							
Nouvelle structure de crédit	430 000 000	430 000 000			860 000 000	4,6%	
Gestion de la composante microfinance			2 244 724 000		2 244 724 000	12,0%	
s/total composante crédit	430 000 000 13,8%	430 000 000 13,8%	2 244 724 000 72,3%		3 104 724 000 100%	16,7% -	
Imprévus							
4% du budget				739 573 000	739 573 000	4,0%	
TOTAL GENERAL	FCFA	8 492 150 000	5 153 673 000	4 243 686 000	739 573 000	18 629 082 000	100%
	%	45,6%	27,7%	22,8%	4,0%	100%	-

La structure du budget illustre les principales orientations du Programme avec 79,4% destinés aux actions de développement et 16,7% pour le crédit ; les imprévus représentent 4%. Cette répartition indique une orientation claire du Programme vers le développement.

Pour les seuls budgets affectés aux axes 1 et 2 de la composante développement, la structuration des terroirs (axe 1) représente globalement 87,4% du budget total et la sécurisation des productions 12,6 %. C'est donc pour les investissements relatifs à la structuration des terroirs (mobilisation des eaux, CES/DRS, pistes, hydraulique villageoise) que les ressources sont prioritairement mobilisées.

Une analyse plus fine (annexe 3.2) montre que seuls 7,1% du budget global du Programme sont affectés aux ouvrages de mobilisation des eaux, alors que les pistes représentent 19%, l'hydraulique villageoise 5,5% et les travaux de CES/DRS 12,7%. Les dépenses de coordination/gestion de la composante 'développement' représentent 13,5% du montant de cette dernière.

Cette structure financière accorde donc une place limitée aux investissements relatifs à la petite irrigation.

Ceci était déjà noté par la mission de monitoring d'avril 2004 : "Cette faible part aux infrastructures collectives d'irrigation représente un handicap sérieux de ce budget, alors que cette rubrique constitue l'objet principal d'ASAPI. Les moyens financiers prévus risquent de limiter l'efficacité des infrastructures individuelles d'irrigation à la parcelle qui seraient financées sur crédit individuel (NSC). La part du budget prévisionnel accordé à l'environnement confirme un déséquilibre initial de ce programme".

1.3.2 Consommations budgétaires

A la date du 23 mars 2007, la comptabilité de la DCE (fiche OLAS) indique un montant engagé de 26 276 630 euro soit 92,5% du montant de la CF. Le solde d'environ 2,1 millions d'euro (environ 1,4 milliard de FCFA) doit couvrir les travaux restant à réaliser (seuils dans la Tarka, pistes,...) et assurer le fonctionnement jusqu'au terme du Programme. Un éventuel reliquat prévisible en fin de Programme reste à préciser par les gestionnaires de la CF.

1.4 Chronologie de l'intervention du Programme

1.4.1 Antériorité

Le Programme ASAPI fait suite à trois projets financés par la Commission européenne et dont l'achèvement remonte à 2000 : le Projet basse vallée de la Tarka (PBVT), le Projet petite irrigation Sud-Zinder (PPISZ) et le Projet de promotion des organisations activités féminines (PPOAF). Les principaux résultats de ces projets ont été les suivants :

PPISZ

- 289 forages et 155 groupes moto-pompes
- 55 mini-réseaux installés
- financement de 207 charrettes bovines, 1900 moutons et 180 bovins d'embouche
- 8 dépôts d'intrants (stock de 235 tonnes d'engrais, 141 tonnes de semences mis en place)
- dépôts de services vétérinaire et approvisionnement
- Recherche développement
- Suivi des nappes (54 piézomètres installés sur nappe profondes et superficielles). Echelles limnométriques installées sur 16 mares
- 112 Comités formés (dont 85 en crédit et 29 GF)
- Banques céréalières, 5 boutiques coopératives, 1 dispensaire,
- 36 km de pistes

PPOAF

- 28 Groupements féminins mis en place
- 69 Micro-projets financés
- 64 Charrettes
- 18 Presse à huile
- 20 Foyers améliorés

PBVT 1993-1999

Dans un premier temps, le PBVT réalisé des petits périmètres collectifs (de 1 à 12 ha) avec comme source d'eau des puits et des forages de profondeurs allant de 20 à 25 m. Les problèmes d'ordre organisationnels et technique liés à la gestion de ce genre de périmètres irrigués, ont amené le projet à mettre un terme à ce modèle d'aménagement. Le projet a ensuite initié l'irrigation individuelle (forages manuels peu profonds de 7,5 à 10 m + motopompe acquis à crédit). Cette opération a eu un succès et a été très bénéfique aux producteurs de la vallée de la Tarka. Il faut aussi souligner que l'engouement pour l'irrigation individuelle a largement contribué à dévaloriser le mode d'exploitation collective. Entre 1989 et 2000 le PBVT a réalisé :

- aménagements collectifs : 220 points d'eau pour irriguer 207 ha
- parcelles individuelles : 1864 points d'eau pour irriguer 747 ha

Les périmètres collectifs à forage ont été déséquipés soit 136,2 ha de perdus ; en définitive le PBVT aura permis d'irriguer 818,5 ha.

1.4.2 Etude de faisabilité

L'étude de faisabilité conduite par le BDPA en 2000 (biblio 3) assigne au futur Programme ASAPI un objectif global "Contribuer à l'amélioration des conditions de vie en renforçant la sécurité alimentaire des populations des régions de Madaoua (vallée de la Maggia et de la Tarka) et de Zinder" et fixe les grands axes de l'intervention technique d'ASAPI sur lesquels est fondée la CF :

"Grâce à la petite irrigation, les deux principes du futur Programme (augmentation des revenus et sécurité alimentaire) sont remplies. C'est donc aussi autour de la petite irrigation et de l'augmentation de la production agricole quelle génère, que le programme ASAPI doit d'abord être construit.

Pour la vallée de la Maggia, où l'eau n'est plus mobilisable comme par le passé, des études préliminaires et des aménagements sont nécessaires avant de se lancer dans des opérations de développement de la production.

Par contre, pour la vallée de la Tarka et pour les cuvettes du département de Zinder qui disposent : i) de ressources en eau facilement utilisable, ii) de sols fertiles, iii) de paysans ayant un savoir faire en culture maraîchères (et notamment d'oignons, iv) et de débouchés commerciaux assurés, le développement de la petite irrigation peut se poursuivre, à condition de prendre un minimum de mesures environnementales pour protéger et pérenniser la ressource en eau, qui, l'exemple de la Maggia est malheureusement là pour le prouver, n'est pas éternelle"

Enfin, puisque le programme ASAPI doit aussi se construire en prenant en compte les acquis d'un projet de promotion des organisations et des activités féminines, et que l'expérience a montré que ces actions doivent, pour réussir, être spécifiques et bien individualisées, il est nécessaire d'en faire un volet à part entière".

Comme le montrera l'analyse, et bien que cette dernière proposition n'ait pas été formulée en terme de résultat, le Programme ASAPI a été actif en matière de "genre".

En matière institutionnelle, l'étude de faisabilité proposait : une Maîtrise d'ouvrage (ON), une Maîtrise d'ouvrage déléguée (MDA/DEP) et une Maîtrise d'œuvre non étatique cette dernière s'articulant autour d'une Cellule centrale de direction (UGP) et de deux antennes. Cette proposition ne sera pas retenue dans la CF qui confie la Maîtrise d'œuvre au MDA (cf § 2.1). La faisabilité reste très imprécise sur les méthodes de travail sur le terrain (participation des populations, programmation, principe du "faire faire" par des opérateurs locaux) et sur les modes de financement des activités. Cette insuffisance est à l'origine des importantes difficultés rencontrées par le Programme dans sa mise en œuvre.

1.4.3 Période 2001 –fin 2004

L'arrêté portant création du Programme ASAPI n'a été signé qu'en septembre 2001. Le Directeur du Programme, le responsable du SE et les chefs d'antenne ont été recrutés sur tests (arrêté du MDA le 28 août 2001) ; le Directeur a pris service le 3 septembre et les autres à la signature du DP de démarrage le 19 octobre 2001. Dans les antennes, les responsables de volet ont été recrutés au 1^{er} février 2002.

Au cours de la fin de l'année 2001 et le début 2002, aucune action de développement n'a été engagée (en dehors des actions de CES/DRS avec l'AFVP dans la zone de Madaoua/Bouza). Ce temps a été mis à profit pour constituer les équipes et préparer le DP1 qui a été signé le 30 avril 2002. Ce n'est qu'en mai 2002 que le programme a commencé à être opérationnel. Très rapidement, la mise en œuvre du DP1 a été freinée par l'accumulation de problèmes liés :

- au mode d'intervention par le biais d'une multitude de prestataires locaux dont les contrats ne pouvaient être engagés qu'après approbation de l'ON, du MDA et de la DCE, Cette accumulation de dossiers, peu compatible avec la capacité de charge de travail de l'ON et de la DCE, résulte en partie des lourdes procédures mises en place par le FED et de la prise en compte insuffisante, dans l'élaboration du DP1, des contraintes des procédures de gestion des devis-programmes. Celles-ci limitent à 10.000 € l'ensemble des marchés de services en régie, qui doivent être approuvés au préalable par l'ON et la DCE.
- à la centralisation des décisions au niveau de l'UGP-Maradi située géographiquement entre Madaoua et Zinder, mais sans communications vraiment efficace (aspects physiques mais aussi et surtout insuffisance de communication sociale).
- à la définition de la zone d'intervention,
- au mode de financement et procédures FED non précisées,
- à l'absence de stratégie d'intervention auprès des bénéficiaires à travers les opérateurs et retard pour le recrutement de ces derniers.

La clarification de l'intervention était donc un préalable pour engager le Programme dans de bonnes conditions. En août 2002, les activités du Programme ont été suspendues pendant 4 à 5 mois afin d'élaborer une stratégie qui a finalement été adoptée en janvier 2003 lors de la première réunion du Comité directeur. Une part importante des 5 mois consécutifs à la suspension des activités a été consacrée à l'élaboration, par les cadres du Programme, d'un premier document très détaillé de 300 pages, condensé ensuite en 40 pages environ. Celui-ci redéfinit les orientations du Programme, dont l'approche participative, et une "Stratégie de mise en œuvre" (SMO). La SMO s'est avérée insuffisamment opérationnelle ; la DCE a dû intervenir pour préciser les procédures d'octroi des micro-subventions.

Tableau 4 Chronogramme de l'intervention du Programme ASAPI

	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008
Prestation des opérateurs principaux	Sur Madaoua	Axe 1	ABC-Ecologie												
		Axe 2	COSPE												
	Sur Zinder	Axe 1	SOS-Sahel												
		Axe 2	Afrique Verte												
Réunions du Comité directeur				Niamey		Konni		Niamey	Zinder	Madaoua					
Missions de monitoring			★				★		★			★	Etude thématique	Evaluation	
Missions de supervision conjointe (ON/MDA/DCE)					★	★	★					★			
Assistance technique (Vakakis/CA 17)															
UGP Maradi /UCP Niamey															
UGP Madaoua															
UGP Zinder															
Sécurisation foncière															
Signature d'une convention avec le SPCR					★										
DP Intermédiaire															
DP démarrage															
DP1															
DP2															
DP3 (+ avenant)															

Au cours de la période 2001-septembre 2004 (dans le cadre du DP1 et du DP2) l'UGP-Maradi, pourtant appuyée par de l'Assistance technique, s'est révélée peu efficiente. Les activités ont donc été très limitées : réhabilitation de pistes, protection de l'environnement, début des banques céréalières.

1.4.4 Période fin 2004 – avril 2007 (date de cette évaluation)

Le Programme n'a vraiment fonctionné dans toute sa dimension qu'à partir de l'autonomisation des deux UGP en mars 2004 (DP2) avec :

- le recrutement des quatre opérateurs principaux en sept 2004,
- la signature du DP3 en décembre 2004
- la signature de l'avenant à la CF le 22 décembre 2004
- l'affectation d'un assistant technique en poste dans chacune des UGP à partir de mai 2004.

L'essentiel des activités ont alors été conduites avec une efficacité satisfaisante dans le cadre de la régie. Les premiers appels à proposition ont été lancés en mars 2004 (DP 2) avant même le recrutement des opérateurs et le retard pris au départ sur les engagements spécifiques n'a pas pu être comblé. De ce fait, la plupart des activités ont été menées tardivement et un grand nombre de chantiers sont en cours au moment de cette évaluation (annexe 11) : puits villageois, puits maraîchers et réseaux de distribution californien. Pour la réalisation des seuils dans la Tarka et certaines pistes, les travaux ne sont pas engagés.

2 Evaluation Institutionnelle

2.1 Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre

Le Maître d'ouvrage est l'Ordonnateur national du FED. Le Maître d'œuvre est le Ministère du Développement Agricole ⁴ (Direction des études et de la programmation) qui accomplit cette fonction par l'intermédiaire d'un Comité directeur (CD) du Programme, composé d'un représentant du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre, des responsables des différentes structures d'exécution du Programme ainsi que des représentants des autres ministères concernés. Le DCE a été étroitement associée aux activités du CD. Le CD s'est réuni 5 fois au cours du Programme ⁵, Le CD ne s'est plus réuni depuis décembre 2005 (Comité restreint), ce qui n'a pas empêché le Maître d'œuvre de se concerter avec les partenaires pour prendre des décisions. Ceci illustre la difficulté de piloter un tel programme où le Comité directeur est présidé par le Maître d'œuvre et non pas par le Maître d'ouvrage. Il est à noter que la Maîtrise d'œuvre ne fait pas l'objet de relation contractuelle (pas de cahier des charges).

Le Programme a été régulièrement supervisé par l'UE (4 missions de monitoring) et conjointement par les parties (au moins 3 missions de supervision conjointe ON/MDA/DCE) ; les comptes ont régulièrement été audités.

Sur la base de cette analyse, et malgré l'absence de réunion du CD en 2006, l'évaluation considère que le pilotage du Programme ASAPI a été assuré de façon suffisante. Une meilleure articulation entre Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre aurait permis une meilleure efficacité du pilotage.

2.1.1 Engagements du Gouvernement

La CF prévoit des conditions spéciales et mesures d'accompagnement à prendre par le Gouvernement. L'évaluation considère que l'essentiel de ces conditions ont été satisfaites :

- les infrastructures et équipements des projets antérieurs ont été mis à disposition du Programme,
- les principes du Code rural ont été mis en œuvre (cela fait d'ailleurs partie des activités du Programme),
- les services de l'équipement ont élaboré une stratégie en matière d'entretien de routes et pistes rurales (atelier de Dosso) et que sa mise en œuvre par le Programme est effective (la mise en place des Comités d'entretien des pistes fait aussi partie des activités du programme),

⁴ L'arrête du MDA, probablement par erreur, attribue au MDA une fonction de Maîtrise d'ouvrage déléguée "Art 5 : Le Maître d'ouvrage déléguée (ou tutelle) est le MDA/DEP qui accomplira cette fonction par l'intermédiaire du Comité directeur du programme (CD ASAPI)" Dans la pratique le MDA/DEP a exercé les fonctions de Maîtrise d'œuvre.

⁵ D'après la CF le CD aurait du se tenir deux fois para an.

- le Gouvernement avec l'appui de la FAO et autres partenaires, en en cours d'élaborer une stratégie de promotion du secteur privé pour l'approvisionnement en intrants agricoles.

L'évaluation a toutefois noté, que dans le domaine de la petite irrigation, le Gouvernement a mis en place dans au début du Programme deux interventions suivant un mode de financement contradictoire : PIP2 avec un principe de subvention et ASAPI avec un principe de crédit pour des équipements. La Stratégie nationale en matière d'irrigation (2005) permet actuellement d'harmoniser les interventions.

2.2 Les Maîtrises d'œuvre déléguées (MOD)

Trois délégations de Maîtrise d'œuvre (Maîtrise d'œuvre déléguée = MOD) ont été données dans le cadre de la composante 'développement' :

- à une Unité de gestion du Programme centralisée à Maradi dans un premier temps. A partir de mars 2004 (DP2), la MOD a été confiée aux deux UGP régionales autonomisées (UGP-Madaoua et UGP Zinder).
- au Ministère de l'équipement pour les pistes rurales (Convention du 18 juillet 2002).
- au Secrétariat permanent du Code rural (SPCR) pour les activités relatives à la sécurisation foncière.

La multiplicité des MOD est justifiée par la diversité des activités du Programme mais rend difficile leur mise en cohérence sur le terrain et rend peu lisible l'intervention globale de la composante 'développement' du Programme (sans tenir compte de la composante 'crédit' qui évolue dans un contexte entièrement séparé).

2.2.1 Fonctionnement des maîtrises d'œuvre déléguées (UGP-Maradi, UGP-Madaoua, UGP-Zinder)

UGP-Maradi et UCP-Niamey

Conformément à la CF, une Unité de gestion centrale du Programme a d'abord été installée à Maradi. (UGP-Maradi) ; elle a bénéficié de l'appui d'un assistant technique expatrié à partir de septembre 2001. Dans un contexte de gestion globale du Programme (DP 1 unique pour l'ensemble de la composante 'développement'), l'UGP-Maradi a assuré les fonctions de Maîtrise d'œuvre déléguée bien qu'aucun cahier des charges n'ait été établi par le Maître d'œuvre. A ce titre l'UGP-Maradi était responsable de la Régie des Fonds de la CF (le Directeur de l'UGP et l'AT étant co-régisseurs).

L'évaluation considère que l'UGP-Maradi, pourtant soutenue par l'AT, a manqué d'efficacité pour engager rapidement un processus participatif pour préciser l'intervention du Programme. A partir d'avril/mai 2004 (DP2), la gestion globale a été abandonnée avec la suppression de l'UGP-Maradi et l'autonomisation des UGP de Zinder et de Madaoua. Une Unité de coordination du programme a été maintenue à Niamey (UCP-Niamey) ; cette dernière a été suspendue en fin de DP3 (fin octobre 2003) car les avantages d'une telle coordination n'étaient pas visibles.

La coordination et la mise en œuvre des activités ont difficilement été assurées par une direction à la fois éloignée des zones d'intervention et des centres de décision situés à Niamey. Ce choix fondamental n'était donc ni rationnel ni opérationnel. La structuration interne du Programme ASAPI avait été contestée par le bureau d'Etude CA17, avant la mise en place de son AT, qui a mis en garde les partenaires contre les risques liés à cette décision, laquelle s'est rapidement avérée non opérationnelle.

UGP-Madaoua et UGP-Zinder

Les antennes de Madaoua et de Zinder ont donc été "autonomisées" à partir de mars 2004 dans le cadre du DP 2. Les directeurs des UGP exercent les fonctions de Maîtrise d'œuvre déléguée et sont les régisseurs, chacun pour leur DP, des Fonds de la CF. Les ressources humaines et physiques ont été mobilisées au niveau des UGP (annexe 5).

L'évaluation a constaté la bonne performance des équipes (UGP-Madaoua et UGP-Zinder) à travers la compétence et l'engagement de leurs cadres et personnels.

Opérateurs prestataires de services

Conformément à la CF et le principe du "faire faire", les UGP n'ont pas pour vocation de réaliser elles-mêmes les activités du Programme ; elles en confient l'exécution contractuelle à des opérateurs "prestataires de service". Le recours à des opérateurs privés au Niger n'était pas nouveau en 2001 au moment du démarrage du Programme (cas des projets sur financement AFD et de nombreuses aides bilatérales), mais cette expérience n'a pas été portée à la connaissance du Programme ASAPI.

Avant septembre 2004 (période transitoire et processus de recrutement des opérateurs principaux).

Au cours des années 2003 et 2004, le Programme a rencontré de grandes difficultés à définir le profil des opérateurs en adéquation avec les activités du Programme puis à les recruter. La partie nigérienne a souhaité privilégier le recrutement d'opérateurs nationaux tandis que la DCE préférait élargir la consultation aux opérateurs internationaux⁶ ; un consensus a été trouvé (opérateurs internationaux et nationaux, avec possibilité d'association). La Stratégie de Janvier 2003 prévoyait de recruter 6 opérateurs pour lesquels des DAO ont été élaborés et soumis à l'ON et à la DCE en sept 2003 ; ce dossier est resté en instance jusqu'à la mi-décembre 2003, date à laquelle une mission de monitoring a proposé de réduire le nombre d'opérateurs à 4, nécessitant une reprise des DAO initiaux. De nouveaux DAO ont été préparés par les UGP (UGP-Zinder pour l'axe 2, UGP-Madaoua pour axe 1) et ont reçu l'agrément de l'ON et DCE en février 2004. En définitive, les 4 opérateurs recrutés suite à un appel d'offre ne prendront fonction qu'en septembre 2004 soit 7 mois après que les DAO aient été agréés.

Du fait du grand retard lié au recrutement des opérateurs principaux les cadres des UGP ont du travailler, avant septembre 2004, directement sur le terrain en faisant parfois appel à des prestataires dans le cadre de contrat de courte durée :

- Dans la zone de Zinder avec les Services techniques en mai 2004 pour la préparation des premiers dossiers de demandes de μ -subventions dans le cadre du DP2
- Dans la zone de Madaoua avec : l'AFVP pour les actions de CES/DRS, BUNICER et ABC-Ecologie pour l'appui aux OPA, avec les Services techniques pour la préparation des premiers dossiers de demandes de μ -subvention dans le cadre du DP2 (début 2004).

A partir de septembre 2004 (4 opérateurs principaux)

En septembre 2004, 2 opérateurs (l'un pour l'axe 1 et l'autre pour l'axe 2) ont été recrutés au niveau de chacune des UGP pour une période de 3 ans).

⁶ Pour tenir compte de la capacité des opérateurs à gérer des contrats importants, compris entre 200 et 300 millions de FCFA sur 3,5 ans ; les modalités contractuelles du FED nécessitent le préfinancement des activités, capacité qu'un opérateur récemment arrivé sur le marché ou ne disposant pas d'un volume d'activités important, ne peut garantir.

Tableau 5 Les 4 opérateurs recrutés au niveau des UGP

	UGP-Madaoua	UGP-Zinder
Axe1 Structuration des terroirs	ABC-Ecologie	SOS Sahel
Axe2 Sécurisation des productions	COSPE	Afrique Verte

Une analyse détaillée des opérateurs de l'axe 1 est présentée au § 3.1.4.

L'évaluation considère que le Contrat des opérateurs n'était pas suffisamment précis, en particuliers sur :

1. les aspects méthodologiques :

- identification des groupements, articulation entre diagnostic et Plan d'aménagement villageois d'une part et Plan d'action au niveau des OPA (+ articulation avec le référentiel socio-économique réalisé en 2002 dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation.). Il est à noter que dans les villages, chaque opérateur intervient séparément ce qui empêche la mise en cohérence des actions du Programme ASAPI et par la suite l'appréciation de son impact sur la sécurité alimentaire (l'impact sera plus fort dans un village qui aura bénéficié à la fois d'aménagements de petite irrigation, d'une BC, d'une piste et d'un boutique de warrantage, que dans un autre village qui n'aura bénéficié que de l'alphabétisation et d'un AGR);
- les contrats fixent aux opérateurs des résultats quantifiés inadaptés à l'approche participative qui situe les groupements au centre de la décision. La réalisation de ces objectifs dépend de la volonté des groupements de s'engager avec le Programme et non pas de celle de l'opérateur. La fixation de tels objectifs pousse les opérateurs vers une intervention qui privilégie la quantitatif au qualitatif;
- par ailleurs, les indicateurs fixés pour suivre et évaluer les prestations sont confus, souvent non objectivement vérifiable et sans relation avec ceux du cadre logique du Programme. Le système de reporting des opérateurs (trimestriel et annuel sans situations cumulées) est de ce fait confus et peu lisible. Il est difficile de comprendre avec combien de groupements travaillent les opérateurs, la nature de ces groupements et les activités qu'ils mènent avec le Programme. La collecte des données et la rédaction des rapports sont très consommateurs de temps au détriment de celui qui devrait être consacré à l'appui/conseil auprès des groupements;

2. Les aspects organisationnels :

- sur la localisation des agents sur le terrain. Ainsi sur Madaoua, ABC-Ecologie a dans un premier temps concentré ses agents à Madaoua ce qui n'était pas judicieux pour travailler sur le terrain. Dès la première année ces agents ont du être redéployés sur le terrain;
- sur le matériel à mobiliser. Sur Zinder, SOS-Sahel a mobilisé au départ des moyens logistiques non-conformes (moto) ce qui a limité le travail des agents sur le terrain.

Il est à noter qu'à leur arrivée en septembre 2004, les opérateurs ont "hérités" des dossiers de μ -subvention préparés par les services techniques ce qui n'a pas été aisé. De ce fait, les groupements ont eu, dans le cadre du Programme ASAPI, de nouveaux interlocuteurs ; ce changement n'a pas été favorable à une continuité des appuis aux groupements.

Les opérateurs n'ont pas toujours les compétences pour toutes les tâches qu'ils ont à exécuter. C'est le cas :

- en matière d'éducation environnementale, SOS-Sahel a sous-traité avec l'ONG ONEE ; une telle démarche n'a pas abouti avec ABC-Ecologie à cause de l'incapacité pour cette dernière de préfinancer semble-t-il.
- pour la formation des CG puits villageois
- pour la formation des Comités de gestion pour les pistes (Agents des TP Dosso)
- Pour le conseil technique auprès des OPA autour des parcelles de démonstration (ONG-GRADE sur Zinder, Services –techniques)

Ces interventions ont encore multiplié plus le nombre d'agents travaillant avec les groupements du Programme et rend le suivi des activités encore plus complexe.

Performance des opérateurs

Les UGP ont procédé à l'évaluation des prestations des opérateurs et considèrent que globalement les termes des contrats ont été respectés bien que certaines insuffisances aient été constatées dans l'appui apporté aux groupements.

L'évaluation partage cette analyse, mais constate que les tâches administratives (procédures des μ -subventions, système de reportage) mobilisent entièrement les coordonnateurs de ces opérateurs qui n'ont plus le temps d'accompagner leurs agents auprès des groupements. Le dispositif d'intervention sur le terrain à travers des opérateurs privés n'est donc pas à remettre en cause mais doit être amélioré. Les contrats de prestation doivent mieux préciser les méthodes de travail (définition simple des indicateurs de suivi/évaluation du contrat et système de reportage, allégement des procédures, principe de tournées communes UGP/opérateurs sur le terrain).

2.2.2 Articulation avec les Services techniques

Le Programme a formalisé son articulation avec les Services de l'Administration territoriale et les Services techniques comme suit :

- au niveau national avec la participation, à un niveau élevé, de représentants des Ministères concernés au Comité de direction.
- au niveau régional (Tahoua, Zinder) avec la participation des représentants de l'Administration territoriale et des Services techniques au Comité de sélection pour les micro-subventions
- au niveau régional et départemental avec des missions de suivi (au moins annuelles) où sont représentés les principaux services concernés.
- Suite à la convention relative à la maîtrise d'œuvre du volet routier
- un Comité régional de supervision des travaux du volet routier a été créé le 24 mars 2003 (Il composé ; du Directeur régional des travaux publics, les chefs de C/SER, UGP-ASAPI). Il a suivi et de supervisé les travaux routiers du programme ASAPI.

En plus de ces dispositifs, les Services ont été mobilisés pour des prestations de service (études des seuils de la Tarka par la DAERA/MDA, prestation pour préparer les dossiers de μ -subventions lors du premier appel à proposition dans le cadre du DP2 avant le recrutement des opérateurs,...). A titre individuel, des cadres des Services sont mobilisés par les groupements pour des conseils techniques ou des formations.

L'ensemble de ces mesures a permis une bonne collaboration entre les Services et le Programme.

2.2.3 Assistance technique

Entre octobre 2001 et septembre 2006, le Programme a reçu l'appui d'une Assistance technique des bureaux associés Vakakis et CA 17. Cette assistance technique s'est concrétisée par :

- la présence d'un AT expatriée au niveau de l'UGP-Maradi dans un premier temps, puis par un AT dans chacune des 2 UGP autonomisée à partir de mars 2004,
- des missions d'appuis techniques relatives à la cartographie/SIG (2001, au suivi-évaluation (2002), aux OPA, à l'éducation environnementale (2003),
- la conduite d'une étude thématique en 2006 (annexe 7).

Les AT en poste se sont positionnées en appui au directeur des UGP sur des actions relatives à la préparation des DP, au suivi des micro-réalisations, à la rédaction des rapports d'activité et de diverses notes. Ils ne se sont pas engagés dans le processus de développement comme cela faisait partie de leur mandat. Ainsi, l'AT de l'UGP-Zinder avait pour mandat de travailler sur le thème des OPA. Considérant qu'il y avait assez de cadres compétents au niveau de l'UGP et des opérateurs, il a préféré s'investir sur des activités de bureau. Les missions d'appui n'ont généralement pas été suivies d'effet :

- en matière environnementale, car aucun opérateur spécialisé dans ce domaine n'a été recruté contrairement à ce qui était prévu par la Stratégie d'intervention.
- en matière de suivi-évaluation à cause de la complexité du dispositif proposé, du départ du responsable du SE à UGP-Maradi et enfin du changement porté au Cadre logique suite à l'avenant à la CF.
- en matière de SIG et de cartographie, la mission n'a pas eu d'effet car ces activités ont ensuite été confiées au ROSELT, mais sans suite (cf § 2.2.6).
- la seconde mission prévue en matière d'appui aux OPA n'a pas eu lieu et le travail est resté inachevé (travail qui devait être repris par l'AT permanente auprès des UGP).

Au vu des arguments exposés ci-dessus, l'évaluation considère que l'Assistance technique-a essentiellement apporté une contribution à des tâches générales de gestion administrative (préparation de DP, rédaction des rapports, gestion de divers dossiers,...), à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation limité au suivi d'activité (cf § 2.2.6) et à la conduite d'une étude thématique. L'AT s'est peu investie pour travailler sur le terrain avec les cadres des UGP et des opérateurs.

2.2.4 Processus de programmation

Le Programme a été exécuté suivant la procédure des Devis-programmes (annexes 3.3):

- après un DP de démarrage, 5 DP ont été exécutés (DP5 en cours). Une partie est engagée en régie, une autre partie en engagement spécifique (au niveau de la DCE). Les directeurs des UGP ont des difficultés à suivre les engagements spécifiques.
- Pour le foncier, et après un DP préliminaire commun avec le DP1 de l'UGP-Maradi puis un DP de démarrage, 3 DP ont été exécutés (DP3 en cours). En dehors du DP1, tous les engagements se font en régie.

Le dispositif de programmation s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes.

2.2.5 Financement des activités

Débat sur le financement des investissements en matière de petite irrigation

La CF prévoyait que la Nouvelle structure de crédit (NSC Yarda) " finance à moyen terme : l'acquisition de matériel d'irrigation (pompes, forages)". Cette formulation est peu précise car un forage doit être considéré comme un "investissement structurant" et non pas comme un matériel d'équipement. Dans la pra-

tique, le Programme a interprété que les pompes, les forages, les puits maraîchers et les réseaux de distribution d'eau seraient financés à crédit à travers le dispositif Yarda.

Vu les échecs en matière de crédit dans les projets antérieurs, Yarda ne s'est pas engagé sur des crédits moyen terme pour financer ces investissements. Par ailleurs, le PIP2 octroyait des subventions pour les pompes. De ce fait, et en dehors de quelques démonstrations justifiant une subvention, le Programme ASAPI s'est trouvé dans une "impasse" en matière de promotion de la petite irrigation jusqu'en 2005.

A cette période était adoptée une Stratégie nationale de l'irrigation (biblio 20) qui préconisait de financer : i) sur subvention les "investissements structurants (puits, forages, réseaux), ii) sur crédit les équipements d'exhaure (pompe ANPIP, moto-pompe). Lors de sa session d'août 2005, le CD ASAPI a demandé au Programme de s'aligner sur cette stratégie.

C'est ainsi que l'UGP-Zinder a prévu sur DP 5 le financement sur μ -subvention de 367 puits, 18 forages et 385 réseaux de distribution (au profit des membres de 16 groupements). L'UGP-Madaoua n'a pas engagé une telle procédure, probablement du fait que les puits et forages étaient programmés autour des seuils (dans le cadre d'une subvention directe hors procédure μ -réalisation).

Principes et procédures d'octroi des micro-subventions

Excepté les travaux exécutés en entreprise (pistes, hydraulique villageoises, seuils d'épandage et aménagement de mares) ainsi que les actions conduites dans le cadre de la sécurisation foncière, la plupart des activités de développement (formation, appui aux producteurs, travaux de protection de l'environnement, AGR,...) sont cofinancées par des micro subventions du Programme et par les bénéficiaires.

1. Principes de financement et procédures

Les micro-subventions sont attribuées à des groupements (OPA ou instances villageoises) dans le cadre d'Appel à proposition qui font l'objet d'une publicité : émissions radio (ORTN, radio privées et communautaires), affichage dans les Services et Communes.

Les agents des opérateurs (COSPE, ABC-Ecologie, SOS-Sahel, Afrique verte) informent les villageois l'appel à proposition, identifient les groupements manifestant leur intérêt et aident ces derniers à préparer un dossier à soumettre à un "Comité de sélection". En DP1 et DP2, avant le recrutement des opérateurs, ces dossiers ont été préparés dans la zone de Zinder par les agents de l'UGP puis par les Services techniques. Pour la zone de Madaoua des prestataires ont été momentanément mobilisés pour cela (ABC-Ecologie, BUNICER, AFVP) ainsi que les Services techniques.

Dans chaque zone d'intervention, un Comité de sélection présidé par le Secrétaire adjoint de la Région (SGA Tahoua ou Zinder) et constitué des cadres des UGP et des Services techniques régionaux se réunissent pour étudier les demandes qui leur sont soumises par les groupements. Le Comité statue sur les dossiers déposés, formule une proposition pour octroyer les micro-subventions mais n'a pas de pouvoir de décision. Les propositions d'attribution sont transmises ⁷ à l'ON pour approbation puis doivent recevoir l'agrément de la DCE ; Cette procédure alourdit considérablement le processus sans rien y apporter.

Après s'être assuré que les apports financiers ont été mobilisés, les UGP versent au compte des groupements le montant de la subvention.

⁷ En DP2, l'intégralité des dossiers a été transmis à l'ON, ce qui représentait plusieurs gros cartons ; en DP3 et 4, seule la liste récapitulative des propositions a été transmise.

2. Réalisations

En DP2, seul un appel à proposition a été lancé en février 2004 relatif aux banques céréalières. Ensuite, les appels à proposition ont concerné l'ensemble des activités ; 3 Appels à proposition ont été lancés : mai 2004, juin 2005 et juin 2006 (annexe 4.1). Les Comités de sélection se sont généralement tenus en août/sept. Le temps de réponse des instances nationales (ON et DCE) est de l'ordre de 2 à 3 mois. Le versement aux groupements bénéficiaires a été effectué au mieux dans le courant du mois de novembre, mais le plus souvent au cours des mois de janvier à mars.

Sur un total de 1575 dossiers présentés depuis le début, 913 (58%) ont été retenus par les Comités de sélection et pratiquement toutes payées ⁸ (annexe 4.2 et 4.3) ; ce taux illustre la forte concurrence entre les groupements pour mobiliser une ressource financière forcément limitée.

Pour l'ensemble du Programme, un montant de 2,9 milliards de FCFA a été payé ; 59,4% des micro-subventions (1 755 1888 FCFA) concerne le financement de travaux de CES/DRS et 10% (295 116 FCFA) les banques céréalières (annexe 9.1 p1).

Tableau 6 Nombre et montant des micro-subventions payées (tableau synthétique)

	Madaoua			Zinder			Ensemble		
	Nbr de μ-subv.	Montant payé		Nbr de μ-subv.	Montant payé		Nbr de μ-subv.	Montant payé	
		000. FCFA	%		000. FCFA	%		000. FCFA	%
Axe 1 Structuration des terroirs	231	1 722 329	83,9%	100	570 843	63,2%	331	2 293 172	77,6%
Axe 2 Sécurisation des productions	295	330 825	16,1%	287	332 427	36,8%	582	663 252	22,4%
Total axe 1+2	526	2 053 154	100%	387	903 270	100%	913	2 956 424	100%
	57,6%	-		42,4%	-		100%	-	-
		69,4%			30,6%			100%	

⁸ A l'exception de quelques uns pour des groupements qui n'ont pas pu mobiliser les apports financiers demandés.

Tableau 7 Nombre et montant des micro-subventions payées (tableau détaillé)

	Madaoua			Zinder			Ensemble (Madaoua+Zinder)		
	Nbr de µ- subventions	Montant payé		Nbr de µ- subventions	Montant payé		Nbr de µ- subventions	Montant payé	
		000. FCFA	%		000. FCFA	%		000. FCFA	%
Axe 1 Structuration des terroirs									
Puits réservoir	12	13 669	0,7%	3	4 485	0,5%	15	18 154	0,6%
Aménagement de petits périmètres irrigués (puits maraîchers, mini-réseau)	0			16	240 528	26,6%	16	240 528	8,1%
CES/DRS	169	1 554 047	75,7%	48	201 141	22,3%	217	1 755 188	59,4%
Fixation dunes	10	62 632	3,1%	33	108 142	12,0%	43	170 774	5,8%
Fixation des berges de kori	34	67 376	3,3%	0	0	0,0%	34	67 376	2,3%
Haie vive autour des mares	6	24 605	1,2%	0	16 546	1,8%	6	41 151	1,4%
s/total axe 1	231	1 722 329	83,9%	100	570 843	63,2%	331	2 293 172	77,6%
Axe 2 Sécurisation des productions									
Alphabétisation	80	69 799	3,4%	89	86 872	9,6%	169	156 671	5,3%
Formations thématiques	31	10 800	0,5%	8	6 801	0,8%	39	17 601	0,6%
Démonstration des techniques de production	34	52 397	2,6%	20	26 673	3,0%	54	79 070	2,7%
Conservation, transformation des produits agricoles	14	13 097	0,6%	0	0	0,0%	14	13 097	0,4%
Boutiques d'intrants	7	8 639	0,4%	11	16 840	1,9%	18	25 479	0,9%
Magasins warrantage	6	7 402	0,4%	6	6 555	0,7%	12	13 957	0,5%
Foyers féminins	8	5 931	0,3%	0	0	0,0%	8	5 931	0,2%
Actions génératrices de revenus	34	12 628	0,6%	78	43 702	4,8%	112	56 330	1,9%
Banques céréalières	81	150 132	7,3%	75	144 984	16,1%	156	295 116	10,0%
s/total axe 2	295	330 825	16,1%	287	332 427	36,8%	582	663 252	22,4%
Tota axe 1+2	526	2 053 154	100%	387	903 270	100%	913	2 956 424	100%

Tableau 8 Répartition des financements

	UGP-Madaoua				UGP-Zinder			
	μ-subv.	Bénéficiaires			μ-subv.	Bénéficiaires		
		Total	Cash	Travail		Total	Cash	Travail
Axe 1 Structuration des terroirs (cf annexe 8)								
Puits maraîchers (puits réservoirs)	78,9%	40,7%	3,8%	36,9%	75,8%	24,2%	1,8%	22,4%
Puits maraîchers (ou forage ; + mini-réseau sur Zinder)	62,6%	40,7%	3,8%	36,9%	79,0%	21,0%	1,1%	19,9%
Aménagement de mares (Protection et empoissonnement)	-	-	-	-	55,6%	44,4%	0,0%	44,4%
Aménagement de mares (Puits maraîchers et mini-réseaux)	-	-	-	-	92,0%	8,0%	0,0%	8,0%
CES/DRS	53,6%	46,4%	0,8%	45,6%	59,0%	42,0%	1,0%	41,0%
Fixation dunes	67,2%	32,8%	0,8%	32,0%	62,8%	37,2%	1,0%	36,2%
Fixation des berges de kori	75,7%	24,3%	0,0%	24,3%	83,5%	16,5%	0,0%	16,5%
Haies vives autour des mares	73,4%	26,6%	0,0%	26,6%	-	-	-	-
Puits villageois	98,0%	2,0%	2,0%	0,0%	99,5%	0,5%	0,5%	0,0%
Axe 2 Sécurisation des productions (cf annexe 9)								
Banques céréalières	75,0%	25,0%	22,0%	3,0%	76,4%	23,6%	21,6%	2,0%
Démonstration des techniques d'irrigation/production	73,1%	26,9%	2,3%	24,6%	74,1%	26,0%	3,1%	22,9%
Alphabétisation	92,1%	7,9%	1,9%	6,0%	88,7%	11,2%	9,5%	1,7%
Formations thématiques	90,6%	9,3%	2,7%	6,6%	91,0%	9,0%	1,5%	7,5%
Conservation et transformation	74,6%	25,4%	3,9%	21,5%				
Boutiques d'intrants	69,7%	30,3%	2,7%	27,6%	77,5%	22,5%	2,0%	20,5%
Magasins pour warrantage	77,0%	23,0%	2,0%	21,0%	71,7%	28,3%	1,9%	26,4%
Foyers féminins	61,1%	38,8%	2,1%	36,7%	-	-	-	-
Actions génératrices de revenus	82,1%	17,8%	8,3%	9,5%	81,1%	18,8%	16,6%	2,2%

3. Contribution des bénéficiaires (cf tableau 8)

Les contributions des bénéficiaires se situent par des apports en "cash" et par la valorisation de leur participation aux travaux. L'analyse des données a permis à l'évaluation de calculer les taux de participation des bénéficiaires (y compris pour les subventions hors procédure μ -subvention) (annexe 8 et 9).

D'une façon générale, les bénéficiaires ont contribué de façon significative à cofinancer les activités subventionnées par le Programme. La contribution des bénéficiaires est estimée à environ **2 milliards de FCFA**⁹ (soit 10,7% du montant global de la CF ou encore 13,6 % du montant affecté à la composante Développement)

4. Analyse du dispositif des micro-subventions

Lors des visites sur le terrain, l'évaluation a constaté certaines limites dans la mise en œuvre de micro-subventions :

- le calendrier, depuis l'Appel à proposition jusqu'au paiement, est unique quelque soit l'activité et ne correspond pas aux réalités du terrain :
 - la libération des subventions en février ne permet pas au BC de constituer un stock dans de bonnes conditions (les prix sont déjà élevés sur les marchés),
 - l'alphabétisation doit se faire au cours de la période déc/mars, hors la subvention peut n'arriver qu'en février/mars
 - la mobilisation de la main d'œuvre pour la construction d'un bâtiment pour la conservation de l'oignon doit se faire avant la saison culturale pluvieuse,.....
- le dispositif est annuel et ne permet pas au Programme de s'engager vis-à-vis des groupements dans la durée. Hors le Programme les implique dans des Plan d'aménagement et des Programmes d'action sur plusieurs années (CES/DRS, alphabétisation).
- les groupements les plus démunis ont des difficultés à mobiliser les apports en numéraire qui leur sont demandés ; certains n'accèdent pas à la μ -subvention à cause de cela.

Ces facteurs sont de nature à limiter les effets attendus liés aux activités ainsi financées. Par ailleurs le dispositif est lourd avec des délais longs ; il a mobilisé une grande partie du temps de travail des opérateurs et des cadres des UGP.

Les deux UGP ont toutefois réussi à mettre en œuvre 913 micro-subventions ce qui est une performance remarquable. Le principe de la mise en concurrence a l'avantage de financer que de "bons projets" portés par les "meilleures" OPA ou autres groupement. Le principe de la mise en concurrence est donc à retenir en y introduisant les améliorations de nature à lever les contraintes identifiées.

2.2.6 Le dispositif de suivi-évaluation

1. Suivi-évaluation du programme

Initialement, un dispositif interne de suivi-évaluation était prévu au niveau de l'UGP-Maradi où un cadre était en charge du dispositif. Avec l'appui de l'AT (en poste et mission d'appui en 2002) un dispositif de SE a été conçu ; il était basé sur la cadre logique de la CF initiale.

Ce dispositif n'a pas été opérationnel puisque : d'une part le responsable du SE a quitté le Programme et d'autre part l'UGP-Maradi a été supprimée. Les UGP autonomisées ont repris cette fonction à leur

⁹ 78% de ce montant provient de la participation aux travaux de CES/DRS sur Madaoua

compte mais ont trouvé le dispositif très lourd et non adapté au nouveau cadre logique de l'avenant signé en décembre 2004. A ce sujet le rapport du DP2 (p 15) notait : "Etant donné que les dispositions de SE reposait sur le cadre logique de la CF et sur la démarche initiale du projet, une révision systématique du dispositif s'imposait. A cet effet, l'AT/Court terme a été invité à y prendre part, mais son calendrier ne lui a pas permis de faire le déplacement". Cette réactualisation n'a pas été faite.

La mission a constaté qu'il n'y avait pas de dispositif de suivi-d'évaluation des effets liés aux résultats physiques du Programme. Il existe toutefois quelques données sur les effets des parcelles de démonstration pour l'UGP-Zinder (biblio 52 + divers rapports des experts mobilisées par le OPA).

Par contre, l'évaluation a noté que le suivi d'activité des micro-subsventions était opérationnel et très performant (nombre de μ -réalisations, par nature, coûts et mode de financement, prévu et réalisé pour chaque DP. Ces fiches ont été extrêmement utiles à la mission d'évaluation qui les a exploitées (annexe 4).

Le SE a été conçu comme un seul outil de pilotage du Programme alors qu'il aurait du s'inscrire ans un contexte beaucoup plus large depuis les bénéficiaires (auto-évaluation), en passant par le Programme et jusqu'aux Services techniques régionaux dont une fonction régaliennne essentielle est de suivre et comprendre les dynamiques régionales (suivi-écologique, dynamiques sociales, sécurité alimentaire, évolution des système de production et des marchés, pauvreté, effets et impact des différentes interventions, capitalisation des expériences,...) afin d'orienter les financements dans le cadre des Stratégies nationales (SDR en matière de développement rural).

L'AT n'a pas donné cette dimension institutionnelle au SE et l'a limité au seul aspect relatif au pilotage du Programme. L'évaluation considère que l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation des effets est un point faible du Programme ainsi que l'abandon du suivi des nappes et du Système d'information géographique (SIG).

2. SIG et suivi des nappes

- L'UGP-Maradi a d'abord collaboré avec le centre régional AGRHYMET. Quatre scènes Landsat prises entre le 15 février et le 15 mars 2002 et couvrant les zones du projet de Madaoua et Zinder ont été acquises en novembre 2002. Après avoir soumis, en juillet 2002, une proposition technique et financière se limitant à l'installation d'un SIG et à la formation du personnel, l'action engagée avec AGRHYMET a été mise en veilleuse avec la suspension des activités intervenues en août 2002.
- En mai 2003, un projet de marché de gré à gré avec AGRHYMET, pour la mise en œuvre du SIG, a été transmis à la DEP/MDA, à la CEU et à la DCE pour observations. Les TdR de ce marché incluent la fourniture du logiciel Arc View, l'acquisition et le traitement d'images satellitaires tous les deux ans, des prises de vue aériennes sur des sites spécifiques (bassins versants, mares, ...), la formation de l'informaticien du projet et des missions d'appui ponctuel sur 3 ans. Ce projet de marché n'a pas été concrétisé.

Depuis 2002 le Programme a pris contact avec le Ministère chargé de l'hydraulique et le Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long terme (ROSELT ¹⁰) afin d'aboutir à une convention de partenariat, mais le processus a été arrêté suite à la mission de monitoring (Legast 2004). L'idée était de collaborer avec le PIP2 afin d'asseoir les bases d'un partenariat visant la création d'un cadre unique pour le suivi des ressources en eau et sols sous irrigation dans les zones d'intervention des 2 projets;

¹⁰ Réseau de l'Observatoire du Sahara et du Sahel 'OSS).

Par ailleurs, une proposition de partenariat technique a été établie entre ASAPI et la Direction des ressources en eau du MHE/LCD en mai 2003. Ainsi, en juin 2003, une proposition technique et financière a été élaboré par l'UGP-Maradi, pour la mise en place d'un dispositif de suivi des ressources en eau dans les 3 bassins versants : Tarka, Maggia, Korama.. Les négociations se sont poursuivies jusqu'au 10 juillet 2003 date à laquelle la DCE par lettre n°1888/03 recommandait à l'UGP-Maradi de renforcer le cadre de suivi des nappes en collaboration avec le réseau ROSELT et le PIP2. Il convient de retenir qu'un contrat de partenariat unit ROSELT et les PIP2 pour le suivi des nappes dans les zones d'intervention ASAPI.

En définitive, aucune de ces démarches visant à mettre en place un SIG et une surveillance des nappes n'a abouti ; les explications données à l'évaluation restent floues, mais cette situation résulte d'une insuffisance dans le pilotage et la mise en œuvre du Programme.

3. Etude thématique

Au cours de la période mai-août 2006 une Etude thématique (biblio 49, 50) a été conduite dans le cadre du contrat d'AT CA 17.

Selon les termes de référence : "l'objectif de la mission d'études thématiques est d'apprécier les effets et impacts des activités, (...) relativement aux thèmes centraux du projet tels que la sécurité alimentaire, la structuration des terroirs, et l'organisation des producteurs et productrices, et de donner un avis sur la pertinence de la stratégie d'intervention et sur les instruments développés. Cette mission vise à capitaliser sur les effets et impacts du programme et à fournir des éléments d'évaluation externe prévue pour 2006 ".Le résumé et conclusions de cette étude sont intégralement portés en annexe 7.

Cette étude a mis en évidence la pertinence des activités réalisées par le Programme et le niveau de satisfaction élevé des bénéficiaires.

2.3 Articulation entre les composantes 'développement' et 'crédit' du Programme ASAPI

Le champ potentiel de cette articulation est l'approvisionnement des boutiques d'intrant et le warrantage ; la position de Yarda de ne pas s'engager sur le moyen terme exclut les investissements de petite irrigation.

Dans la zone de Madaoua :

- Sept (7) boutiques d'intrants ont été financées avec une μ -subvention. Parmi elles, une seule a déposé une demande crédit qui n'a pas abouti (Yarda avait demandé des précisions au sujet du dossier, mais le groupement n'a jamais redéposé le dossier). Par la suite, le "bruit" courrait que Yarda ne finançait pas les intrants et aucun autre dossier n'a été déposé.
- Six (6) magasins de warrantage (4 en DP3 et 2 en DP4) ont été financés avec une μ -subvention. Sur un stock de garantie constitué à partir de la récolte de mil 2005, Yarda a accordé 2 crédits (un de 2,2 millions de FCFA et l'autre de 745 000 FCFA. Ce crédit est accordé sur un délai de 6 mois au taux de 2% par mois. Ces crédits ont été entièrement remboursés. L'année suivante 4 crédits ont été accordés pour des montants variant de 233 000 à 2 000 000 FCFA ; cela représente un encours actuel de l'ordre 10 millions de FCFA (sur un encours total de la Caisse Yarda Maggia-Tarka de l'ordre de 457 millions FCFA au 31 mars ; 2,1% concerne des activités de la composante 'développement').

Au moment de la mission, Yarda-Zinder avait 5 crédits en cours (1 warrantage et 4 boutiques d'intrants) pour un montant de 4 474 600 FCFA représentant 1,3% des encours totaux (348 millions de FCFA).

A ces types de crédit bien identifiés en faveur de groupements ASAPI sur Zinder et Madaoua, il convient d'ajouter des crédits accordés à des groupements féminins dont certains ont bénéficié de μ -subventions (Foyers féminins, transformation de l'arachide ou du niébé) ; mais ces crédits ¹¹ représentent de très faibles montants.

Par ailleurs, il est à noter que les caisses Yarda accordent des crédits pour l'achat d'intrants à des groupements d'irrigants ne bénéficiant pas de micro-subventions de la composante 'Développement' ¹². A travers l'accroissement de la production liée à l'usage des intrants, il y a une contribution de la composante Crédit à la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire du Programme ASAPI.

Pour conclure, les encours de crédit en relation avec les activités de la composante développement ASAPI sont insignifiants par rapport aux encours des Caisses Yarda. Il n'y a pratiquement pas d'effet de synergie entre les deux composantes.

¹¹ Non directement disponibles au niveau des Unités Yarda;

¹² A noter qu'au moment de l'évaluation, aucun investissement (puits, forages, réseaux) n'était encore fonctionnel en dehors des "démonstrations" pour lesquelles la μ -subvention inclut le financement des intrants.

3 Evaluation des composantes techniques

Le tableau 9 montre que le Programme a atteint, et même au-delà, la plupart des prévisions des résultats du cadre logique pour l'axe 2 ; pour l'axe 1, les taux de réalisation sont satisfaisants avec :

96% pour les surfaces aménagées pour la petite irrigation

80% pour les aménagements CES/DRS

113% pour les pistes

78,5% pour l'hydraulique villageoise

Les seuils ne sont pas réalisés au moment de l'évaluation (AO pour seuils dans les vallées de Arewa et de Magaria dans le BV de la Tarka lancé le 17 avril 2007).

Tableau 9 Réalisation des IOV prévus pour les résultats du cadre logique de l'avenant

	Réalizations			% réalisé ****
	UGP Madaoua	UGP Zinder	Ensemble	
Axe 1 Sécurisation des terroirs				
Au moins 3 grands seuils d'épandage dans les bassins versants	Option des 3 grands seuils dans la Maggia abandonnée au profit de 16 seuils dans 2 vallées latérales de la Tarka (vallée d'Arewa et de Magaria) ; appel d'offre lancé le 17 avril 2007	non concerné	Option des 3 grands seuils dans la Maggia abandonnée au profit de 16 seuils dans 2 vallées latérales de la Tarka (vallée d'Arewa et de Magaria) ; Appel d'offre lancé le 17 avril 2007	0% au moment de l'évaluation
8 seuils d'épandage moyens dans les mares	3 devant être prochainement réalisés (Notification attendue)	-	3 devant être prochainement réalisés (Notification attendue)	38%
6 mares aménagées	3 en cours d'aménagement (fonçage de 58 puits en cours, marché des seuils attribué mais les travaux ne sont pas engagés sur le terrain)	5	8	133%
au moins 300 ha de terres récupérées pour la production irriguée (ha aménagés pour la petite irrigation) *	133 (cf annexe 10,8)	155	288	96%
16 000 ha de terre dégradées récupérées pour la production irriguée **	11 130	1 634	12 764	80%
4000 à 6000 jeunes sensibilisés pour la gestion de l'environnement	0	1 200	1 200	24%
120 km de routes rurales stabilisées de 6 à 7 m de largeur	89	72	161	134%
130 km de piste rurales stabilisées de 6 m de largeur	53	68 **	121	93%
<i>s/total pistes (250 km)</i>	<i>142</i>	<i>140</i>	<i>282</i>	<i>113%</i>
130 ouvrages réalisés pour l'hydraulique villageoise	63 puits + 1 impluvium = 64 ouvrages	37 puits + 1 mini AEP = 38 ouvrages	100 puits + 1 impluvium+ 1 mini-AEP = 102 ouvrages	78,5%
100 plans d'aménagement sont concrétisés	126	124	250	192%

* Il faut comprendre : surfaces aménagées pour la petite irrigation . Il ne s'agit pas de récupération puisque, dans la plupart des cas, ces surfaces sont déjà irriguées avec des techniques traditionnelles.

** Il ne s'agit pas ici de terres à récupérer pour la petite irrigation comme le laisse penser l'intitulé de l'avenant. Il s'agit de surfaces aménagées en CES/DRS à des fins de conservation et à usage sylvo-pastorale.

*** 68 km en cours de finition ; un avenant pour 30 km pourrait porter ce résultat à 98 km

**** réalisé ou en cours de réalisation au moment de l'évaluation

	Réalizations			% réalisé ****
	UGP Madaoua	UGP Zinder	Ensemble	
Au moins 120 comités villageois (CV) sont capables de mettre en oeuvre leur plan d'aménagement	Non mesurable en l'absence de critères permettant d'apprécier cette capacité. Le chiffre de 27 communiqué par l'UGP Zinder apparaît très subjectif.			-
	nc	27	27	
Nombre de titres fonciers délivrés	Aucun titre foncier délivré. Seules ont été produites des attestations de détention coutumière dans le cadre des dossiers de μ -subvention à partir du DP4			-
Nombre de conflits résolus	Non mesurable (le règlement préalable du statut foncier pour les aménagements sont de nature à limiter de futurs conflits)			-
Axe 2 Sécurisation des productions				
La couverture des besoins alimentaires en période de soudure est améliorée de 10 à 20%	Indicateur non défini, non mesurable. Notion très variable suivant les années.			-
Le rendement de chaque culture principale irriguée est amélioré de 10%	Non disponible en l'absence d'un dispositif d'évaluation très rapproché (très grande variabilité liée aux très nombreux facteurs de l'intensification dont l'usage des intrants et la mobilisation de la force de travail)			-
La marge brute à l'ha dégagée par la petite irrigation est amélioré d'au moins 15%				
La perte après récolte des principales cultures irriguées est diminuée d'au moins 5 à 15%	Pour certains membres des 14 groupements ayant bénéficié d'un magasin de conservation : limitation des pertes de l'ordre de 20% par rapport au stockage en paillote auparavant pratiqué.	(pas d'activité)	-	-
25 à 30 OPA créées autour d'un projet professionnel viable	51 OP d'irrigants	29 OP d'irrigants	80	286%
400 femmes et 300 hommes sont capables de déchiffrer un message écrit simple	826	1 129	1 955	2,7 fois
45 groupements féminins créés autour de projets communs	94	75	169	3,7 fois plus
500 femmes impliquées dans les activités du projet (<i>femmes membres de groupements ayant bénéficié de μ-subvention</i> *)	12 224	5 372	17 596	35 fois plus
400 personnes ressources vivant dans le terroir sont capables d'assurer l'auto-encadrement et la pérennité des actions.	nc	Axe 1 en cours Axe 2 : 204	204+	

* ces chiffres sont probablement majorés car certains groupements ont reçu plusieurs μ -subv.(certaines femmes sont comptées plusieurs fois)

3.1 Axe 1: Structuration des terroirs

3.1.1 Mobilisation des eaux pour la petite irrigation

Le Programme ASAPI aura réalisé divers ouvrages de mobilisation des eaux et de distribution permettant d'irriguer 288 ha (133 ha sur Madaoua et 155 ha sur Zinder). ASAPI aura donc réalisé à 96% l'objectif de l'avenant qui fixe à 300 ha au moins les surfaces aménagées pour la petite irrigation. Ces surfaces se situent autour d'aménagements divers et dans des contextes d'intervention et de financement différents ; le tableau 10 résume ces situations.

Tableau 10 Tableau synthétique des résultats de la petite irrigation

Cadre de la petite irrigation	Procédure d'octroi des subventions	Nature des investissements	UGP Madaoua		UGP Zinder		Ensemble ASAPI	
			nbr	ha	nbr.	ha	nbr	ha
Petite irrigation dans le cadre de démonstrations (réalisés)	μ-subvention aménagements structurants et matériel d'exhaure	Puits maraîchers	0	51	28	22,5	28	73,5
		Puits réservoir à grand diamètre	12		3		15	
		Forages maraîchers	44		19		63	
		Mini-réseau californien	39 (5090 m de conduites PVC)		49		378	
		Canal d'amenée			1		1	
		Motopompes	73		17		90	
		Pompes ANPIP	0		10		10	
Petite irrigation hors cadre de démonstration *	μ-subvention aménagements structurant hors matériel d'exhaure	Puits maraîchers	0	0	367	107,5	367	107,5
		Forages maraîchers	0		18		18	
		Mini-réseaux californiens	0		385		385	
Puits maraîchers dans le cadre d'aménagement des mares *	Subvention directe (hors Comité de sélection)	Puits maraîchers	58	58	100	25	158	83
		Mini-réseaux californiens	0		100		100	
Dans le cadre d'aménagement par seuils dans une vallée latérale de la Tarka (vallée d'Arewa)**	Subvention directe (hors Comité de sélection)	Puits maraîchers	24	24	0	0	24	24
Ensemble		Puits maraîchers	82	133	495	155	577	288
		Forages maraîchers	44		37		81	
		Mini-réseau californien	39		534		573	
		Canal d'amenée			1		1	
		Motopompes	73		17		90	
		Pompes ANPIP	0		10		10	
		Puits réservoir grand diamètre	12		3		15	

* Chantiers en cours d'achèvement au moment de cette évaluation.

** Chantiers des seuils non engagés au moment de cette mission.

Mobilisation des eaux dans le cadre des démonstrations (sur μ -subv.)

1. Activités et résultats

Les démonstrations portent à la fois sur les investissements hydrauliques, le matériel d'exhaure ainsi que sur la mise en valeur agronomique. Le financement s'inscrit dans la procédure des micro-subventions.

Les ouvrages et équipements sur ces parcelles sont indiqués au tableau 10 ; la technique des puits à grand diamètre est vraiment une solution pour la mobilisation des eaux dans les zones où les nappes ont un très faible débit.

Le coût d'investissement moyen (captage, exhaure et distribution) est variable suivant les situations : de l'ordre de 1 à 2 millions de FCFA/ha. La contribution des bénéficiaires au financement est de l'ordre de 26 à 27% (cf tableau 8)

Les investissements sont réalisés sur une parcelle propriété d'un membre du groupement ; c'est donc ce dernier qui est le premier bénéficiaire. Sur Madaoua, pour compenser les autres membres du groupement, le bénéficiaire s'engage à verser 30% de la récolte au groupement qui l'utilise au profit de tous en approvisionnant en intrants. Mais cette pratique semble ne pas être partout appliquée.

Les démonstrations sont appuyées par deux agents : i) pour les actions d'animation par l'agent de l'opérateur en charge de l'axe 2 (COSPE à Madaoua, Afrique verte à Zinder), ii) pour le conseil technique par un agent commandité par les groupements eux-mêmes. Pour la même démonstration, les producteurs sont ainsi conseillés par deux agents différents ce qui n'est pas favorable à une approche globale et est peu efficient.

2. Effets liés aux démonstrations

- Les premiers effets se situent au niveau de l'accroissement des productions lui-même lié à :
 - . l'accroissement des surfaces liées à une meilleure disponibilité en eau (puits, forages, réseaux), mais ceci uniquement si le bénéficiaire dispose d'une réserve foncière (ce qui est rarement le cas sur Zinder où les parcelles individuelles sont souvent inférieures à 0,25 ha). On considère qu'un puisard traditionnel permet d'irriguer 15 ares et qu'un puits ou forage permet d'irriguer 40 à 50 ares
 - . l'intensification par usage des engrais et amélioration des techniques culturales.
- L'accroissement des revenus lié à l'accroissement des productions,
- Un autre effet important se situe au niveau environnemental, puisque les puits et/ou forage évitent le creusage annuel de puisards ce qui limite l'épandage de grandes quantités de sable qui finissent par stériliser les surfaces cultivables.
- Au niveau du groupement d'irrigants, la quote-part versée au groupement par le membre bénéficiaire des investissements, permet de financer des activités communes dont l'achat d'intrant.
- Enfin, et c'est le but des démonstrations, des effets sont perceptibles sur l'accroissement des capacités techniques des 2026 membres (dont 265 femmes soit 13 %) des 54 groupements bénéficiant d'une μ -subvention pour démonstration. Au cours de l'évaluation, les membres des groupements ont confirmé qu'ils avaient "beaucoup appris" autour de ces parcelles de démonstration. Cependant, la mission a constaté qu'au niveau des groupements, aucun compte d'exploitation n'avait pu être présenté.

Il est difficile de quantifier les effets sur la production du fait que les situations de référence ne sont pas connues sur les parcelles de démonstration. Dans la plupart des cas, le membre bénéficiaire des investissements pratiquait la culture irriguée à partir d'un puisard. L'effet lié au Programme, qui ne

concerne que la production additionnelle, nécessite la connaissance de la situation "avant projet" (surface cultivée, revenu). Hors les données du Programme, ne concernent que les revenus "après projet".

Pour fixer un ordre de grandeur sur les revenus et suivant des données de l'UGP-Madaoua ¹³, 1 ha d'oignon en contre saison 2005-2006 aurait procuré à l'exploitant une marge nette de 1,9 millions de FCFA. En mi-saison pluviale, le compte présenté pour un autre exploitant indique une marge nette de 4,6 millions FCFA (la différence étant liée au différentiel du prix de l'oignon au moment de la production). L'articulation des calendriers cultureux en fonction des marchés est donc d'une très grande importance.

A Zinder, pour des assolements variés pour la campagne 2006 (observation sur 6 sites ; cf biblio 52), les revenus moyens sont d'environ 315 000 FCFA/ha (entre 195 431 et 536 000 FCFA/ha).

Une étude sur les filières maraîchères à Zinder financée par le Programme en 2004 (biblio 17) indique des marges à l'ha (tableau 11)

Tableau 11 Marge des principales cultures maraîchères (FCFA/ha)

Spéculation	Nbr de sites enquêtés	Suivant les sites		Moyenne (des sites)
		Mini	Maxi	
Tomate	7	146 000	1 595 000	666 236
Oignon	7	60 000	1 598 000	724 164
Laitue	6	370 000	555 000	437 583
Manioc	6	69 000	400 000	185 633
Chou	5	803 000	2 998 625	1 553 325
Courge	5	267 500	2 427 500	1 367 000
Canne à sucre	3	214 000	1 030 000	723 000
Poivron	3	993 300	1 542 500	1 263 267
Patate douce	2	205 500	225 000	215 250
Melon	1			483 000
Piment	1			1 640 000

Evidemment, ces données sur les revenus ne sont pas les effets du Programme et ne sont citées ici qu'à titre indicatif pour illustrer la complexité du choix auquel les irrigants sont confrontés.

Si sur Madaoua les systèmes de production irrigués sont dominés par l'oignon et parfois la tomate, ils sont extrêmement diversifiés sur Zinder (Oignon, tomates, courges, salade, gombo, canne à sucre, poivron, maïs, riz,...). De plus, plusieurs saisons culturales sont pratiquées au cours de l'année (jusqu'à trois). Les irrigants sont à la recherche des meilleurs assolements et des meilleurs calendriers en fonction du marché pour maximiser leurs revenus (que produire et quand sachant que les marges à l'ha sont très variables). Sur Madaoua, les irrigants sont confrontés à la diversification des productions suite à une saturation du marché de l'oignon. La conception des démonstrations ne leur a pas permis de progresser dans cette recherche (des échanges d'expériences, entre démonstrations pratiquant des assolements et des calendriers cultureux différents, auraient permis une avancée dans ce sens).

¹³ Compte d'exploitation de deux irrigants de puits à grand diamètre. UGP ASAPI Madaoua

L'évaluation pense que ces démonstrations auraient pu avoir de meilleurs effets avec une méthode de recherche-action basée sur l'alphabétisation et en intégrant mieux les données économiques ; un conseiller unique aurait été préférable pour aborder globalement les problèmes avec les producteurs.

3. Durabilité

En ce qui concerne les effets liés à l'accroissement des productions au profit du membre bénéficiaire, les conditions sont réunies pour leur pérennité. Ceci est moins vrai pour les effets au niveau des autres membres : i) la quote-part payée au groupement par le bénéficiaire des investissements risque bien de ne plus être versée après l'arrêt du Programme, ii) de nouveaux effets liés à la démonstration ne seront plus constatés puisqu'il n'y aura plus l'appui-conseil financé par le Programme (par contre les membres continueront à valoriser les connaissances acquises au moment lors du Programme).

En dehors des aspects "accroissement des capacités techniques", les effets décrits ci-dessus (accroissement des productions/revenus, conservation de l'environnement) sont ceux attendus autour des investissements en cours de réalisation et présenté ci-après.

Petite irrigation hors cadre de démonstration (sur micro-subvention sur Zinder)

Ce n'est que sur DP5 que l'UGP-Zinder s'est engagée dans des investissements de petite irrigation financés sur micro-subvention : 367 puits maraîchers, 18 forages et 385 réseaux. Le coût global de ces réalisations est de 245 000 000 FCFA. Ces investissements en cours d'exécution permettront d'irriguer 107 ha.

Ceci comble un temps soit peu la timidité avec laquelle le volet principal du programme ASAPI (petite irrigation) a été exécuté. Cette action salutaire a néanmoins besoin d'un effort important de la part de l'UGP pour amener les exploitants qui n'ont pas encore acquis des motopompes de le faire, afin de rendre pleinement opérationnel le mini réseau californien mis en place ; en effet les exploitants se sont engagés à acheter les motopompes pour faire fonctionner le réseau d'irrigation. Lors de notre passage, alors la quasi-totalité des réseaux était mise en place 21 motopompes et 6 pompes ANPIP ont été dénombrées. Ceci est principalement dû au problème fondamental de financement de l'irrigation par le crédit. La plupart des propriétaires de motopompes interrogés ont affirmés bénéficier d'un crédit par des proches avec toutefois des délais de remboursement allant de 1 à 3 ans. Le prix d'une motopompe débitant 2 litres /seconde avec une HMT de 26 m est de 85 000 FCFA à Doungou (Matamèye).

Petite irrigation dans le cadre d'aménagement des mares

- L'UGP-Madaoua est en cours de réaliser la totalité des puits maraîchers sous cette rubrique : 58 puits autour des mares de Rabami, Nakonawa Gao, Mouléla et 24 dans les sous vallées de Magaria et d'Arewa pour un montant de 148 051 036 FCFA. Ces 82 puits permettront d'irriguer environ 40 ha.
- L'UGP-Zinder est en train de réaliser 100 puits avec 100 minis réseaux californiens pour un montant de 45 858 750 FCFA ; 25 ha seront ainsi irrigués.

Tous ces ouvrages, financés en dehors de la procédure de μ -subvention (subvention directe suite aux études), étaient en cours de réalisation lors de notre passage ; leur achèvement est prévu courant mai 2007.

Ces ouvrages apporteront certes un plus dans le développement de la petite irrigation ; mais il est nécessaire de résoudre le problème d'acquisition du matériel d'exhaure afin de faire fonctionner les mini-réseaux californiens.

Mobilisation des eaux dans le cadre d'aménagements avec seuils (Maggia/Tarka)

1°) Etudes

Préparation du DAOR

Des projets de DAOR pour ces études ont été soumis, dans un premier temps, à la DEP/MDA, à la CUE/ON et à la DCE en juillet 2002, mais la suspension des activités du DP1 en août 2002 a bloqué le processus de décision.

De nouveaux DAOR pour ces études, prenant mieux en compte les aspects socio-économiques, ont été élaborés par le l'UGP-Maradi et soumis aux partenaires fin février 2003. Avec la contribution de la DCE, le DAOR pour l'étude des seuils a été finalisé en juin 2003 et l'AO a été lancé en décembre 2003. Le bureau KRB a été retenu.

Tableau 12 Etudes des seuils et des mares dans la zone de Madaoua

Intitulé	Montant (FCFA)	Période d'étude	Remise DAO
Etudes KRB			
Etude initiale Etude socio économique et technique pour la réalisation de seuils dans la Maggia et d'aménagement des mares de Rabami et Moulélé et détermination des zones favorables pour les puits à grand diamètre	30 180 000	Mai 2004 à novembre 2005	nov-05
Avenant Etude socio économique et technique de huit seuils d'épandage au niveau des affluents de la vallée Tarka et d'ouvrage de régulation et ou de protection de la mare de Nakonawa Gao	14 760 000	Aout 2004 à novembre 2005	nov-05
s/total études KRB	44 940 000		
Etude DAERA			
Etude technique complémentaire de 3 mares et de faisabilité d'aménagement de deux sous vallées Tarka (étude à honoraires nuls).	11 109 600	Avril 2006 à janvier 2007	janv-07

Etude KRB

L'étude de 5 seuils dans la Maggia et des mares de Rabami et Mouléla a été confiée au bureau d'étude KRB, elle s'est achevée en 2005. Cette étude a fait l'objet d'un avenant pour étudier 8 seuils au niveau des affluents de la Tarka et un ouvrage de régulation de la mare de Nakonawa Gao. Cette étude, dont le coût avec avenant est de l'ordre de 45 millions FCFA, a formulé des propositions d'aménagement pour :

- seuils dans la Maggia
- aménagement de 3 mares
- 8 seuils sur des affluents de la Tarka

Cette étude a duré plus de 16 mois pour un délai de 5 mois avenant compris ; ce rallongement important de délai est du en partie à la lenteur avec laquelle les structures de décision ont géré le dossier. Le Comité directeur restreint tenu le 9 décembre 2005 à Niamey a jugé que :

- l'option des seuils proposée par l'étude KRB présentant un ratio coût/ surface dominé important (plus de 2,5 millions FCFA/ha) est à abandonner

- les 2 mares (Rabami et Nakonawa Gao) peuvent être protégées suivant l'option proposée par KRB après une étude complémentaire ;
- l'option de surcreusement de la mare de Mouléla doit être remplacée par la réalisation d'un seuil ;
- la réalisation des puits à grand diamètre peut être poursuivie dans la zone identifiée par KRB.

Il a ensuite retenu trois axes dans le volet mobilisation des eaux à savoir :

1. l'aménagement des mares,
2. l'aménagement des sous vallées,
3. la réalisation de puits à grand diamètre et des réseaux californien.

La DAERA a été chargée de réaliser les études complémentaires sur les mares et des études pour l'aménagement des sous vallées.

La réalisation des seuils dans la Maggia est une action indispensable pour créer les conditions nécessaires au développement de l'irrigation (cf. étude de faisabilité du programme d'appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation BDPA -Sahel Consult février 2000). En effet, ces ouvrages permettraient de stopper l'érosion régressive qui a pris des proportions importantes dans la vallée, de favoriser la recharge de la nappe. Sans la réalisation de ces ouvrages, les koris continueront de s'approfondir ce qui entraîne un rabattement du niveau de la nappe ; le sapement des berges continuera à diminuer les terres cultivables. Pour le développement de l'irrigation un traitement d'ensemble est indispensable :

- traitement des plateaux et versants,
- traitement des affluents,
- traitement de la vallée principale.

Ceci nécessite la réalisation d'une étude générale de toute la vallée pour identifier les types et la nature des ouvrages adaptés à chaque unité, dégager les priorités et la programmation des actions. La réalisation de ces actions nécessite la mobilisation de moyens financiers importants. Le ratio coût/surface dominée ne doit pas être utilisé comme critère unique de choix pour ces ouvrages structurants visant à conserver une ressource naturelle.

Etudes DAERA

En 2005 par contrat N° 153/DP4 / ASAPI / MDA/axe1/06, il a été confié à la DAERA l'actualisation de la partie "aménagement des mares" de l'étude de KRB et la réalisation d'une étude de seuils sur les affluents de la Tarka. Cette étude a abouti à la réalisation des DAO pour l'aménagement de trois mares (Rabami, Nakonawa Gao et Mouléla) et la réalisation de 16 seuils sur les affluents de la Tarka. Le marché pour réaliser les travaux d'aménagement des mares est dans le circuit d'attribution et l'appel d'offre pour les travaux des seuils sur les affluents de la Tarka a été lancé le 17 avril 2007.

La DAERA a donné l'estimation suivante pour les travaux :

- aménagement de 3 mares : 488 322 381 FCFA,
- réalisation de 16 seuils dans les affluents de la Tarka : 725 996 615 FCFA

2°) Réalisation

Mares

Les travaux d'exécution de seuil prévus pour l'aménagement des mares de Rabami, Nakonawa Gao et Mouléla n'ont pas encore débutés ; les marchés sont dans le circuit d'attribution. La réalisation de ces ouvrages permettrait la mise en valeur de 58 ha.

Nous avons visités les sites de Nakonawa Gao et Rabami et ceci nous a permis de :

1. constater l'existence d'un potentiel important de terre irrigable ;

2. la motivation des exploitants qui pratiquent l'irrigation à partir de puisards traditionnels et la culture de décrue ;
3. la menace d'ensablement des mares par les koris adjacents ;
4. la nécessité d'accroître la capacité des mares et favoriser une meilleure recharge de la nappe phréatique.

La réalisation des seuils aux exutoires de ces mares permettra d'atteindre le 4^{iem} objectif. Le renforcement des mesures de CES/DRS existantes en réalisant des ouvrages anti-érosifs entre les versants traités et les mares permettra de résoudre le problème n°3.

Mobilisation des eaux dans le cadre d'aménagement global de mares (Zinder)

L'étude de faisabilité d'aménagement des mares de la zone d'intervention du projet AZAPI Zinder a été confiée au bureau d'étude BNIC/SCP pour un montant de 5 920 000 FCFA ; 6 sites (Kantché, Gocholo, Gomba, Doungou, Kalgo Toudou, Katambadjé) ont été étudiés. Le site de Kantché présentant un résultat d'exploitation négatif a été abandonné. Les aménagements proposés comprennent :

- Les aménagements hydrauliques (cf § 3.1.1)
- Les haies vives,
- La fixation des dunes,
- L'empoissonnement des mares,
- La formation des producteurs,
- La formation des pêcheurs,
- L'agroforesterie,
- Le faucardage.

3.1.2 Pistes rurales

La mise en œuvre de ce volet a été programmé bien avant la mise en place du Programme sous la responsabilité de la DEP/MDA et de la DAERA. Le bureau TCONSULT avait été sélectionné pour les études des pistes à réhabiliter et des nouvelles à réaliser ainsi que la préparation des DAO. La finalisation des DAO a pris du retard dans le circuit administratif d'une part et du fait du transfert de la Maîtrise d'œuvre au Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire d'autre part. La maîtrise d'œuvre du volet routier du projet ASAPI a été déléguée au Ministère de l'Équipement à travers une convention signée entre le Ministère du développement Agricole et le Ministère de l'Équipement le 18 juillet 2002.

Etudes

Les études sur Madaoua et Zinder ont été confiées au bureau TCONSULT. Avec un avenant, le coût de cette étude est d'environ 59 millions FCFA.

Réalisation (281,7 km)

Les 161 km réhabilités sont réceptionnés depuis 2005. Les pistes en ouverture sont en cours de chantier au moment de cette évaluation. A son terme, le Programme aura réhabilité ou ouvert 281,7 km de piste.

Tableau 13 Pistes rurales (km réalisés ou en cours de réalisation)

	Madaoua	Zinder	Total
Réhabilitation	88,899	72,2	161,099
Ouverture	52,617	68	120,617
Total	141,516	140,2	281,716

1°) Sur Madaoua

Réhabilitation (Madaoua)

Tableau 14 Pistes réhabilitées. UGP-Madaoua

Tronçon	Km	Coûts FCFA		
		Travaux	Contrôle	Total
		SGTP	CETIC	
1° marché				
Kolé-Korafane	32			
Bouza-Korafane	20,829			
Aréwa-Kabobi	16,9			
s/total	69,729	669 676 373	74 750 000	744 426 373
Cout au km		9 603 986	1 072 007	10 675 994
2° marché				
Madaoua-Saidawa	6,07			
Aréwa-Kabobi	13,1			
s/total	19,17	336 973 315	30 725 000	367 698 315
Cout au km		17 578 159	1 602 765	19 180 924
Ensemble				
Total	88,899	1 006 649 688	105 475 000	1 112 124 688
Coût au km		-		12 509 980

Les pistes sont en bon état sauf sur le tronçon Madaoua-Bouza où, au niveau du village de Dama Idi, un important ensablement a été constaté sur environ 500 m, ce qui empêche aux camions de transport d'oignon de passer. Cet ensablement est dû au changement de lit d'un kori.

La durée initiale de 8 mois pour l'entreprise et 9 mois pour le contrôle a été prolongée de 3,5 mois à cause de l'avenant. La réception provisoire est intervenue 17 mois après la signature du marché.

Ouverture (Madaoua)

Les travaux neufs ont été attribués à l'entreprise Maman Issa (EMI) pour un montant de 626 345 135 FCFA. La durée des travaux est fixée à 8 mois à compter du 26 juillet 2006. Le contrôle des travaux est assuré par le bureau d'étude TCONSULT pour un montant de 65 354 396. La durée de contrôle initiale est de 9 mois ; mais en raison du retard enregistré dans l'exécution des travaux, le principe d'accorder une prolongation de délai de trois mois à l'entreprise est retenu ; le bureau de contrôle aura un avenant couvrant cette période (montant non communiqué).

Tableau 15 Ouverture de pistes. UGP-Madaoua

Tronçon	Km	Coûts FCFA	
		Travaux	Contrôle
		Maman Issa (EMI)	Tconsult
1° marché			
Kabobi-Frontière Nigéria	4,661		
Arewa-Galma sédentaire- Maiwatan	13,74		
Korofane-Kankara Ourno	34,216		
Total	52,617	626 345 135	65 354 396 + av (NC)
Cout au km		11 903 855	

Les travaux ont débuté en saison des pluies 2006 ; cela a posé un problème à l'entreprise pour accéder aux carrières, les chemins d'accès passant dans les champs en culture ce qui a eu une influence sur le déroulement des

Le taux global d'avancement des travaux sur les trois tronçons est estimé à 22,30 % et le délai contractuel est épuisé depuis le 26 mars 2007. Les travaux proprement dits n'ont pas encore commencés sur le tronçon Korofane-Kankara-Ourno. Une prolongation de délai de 3 mois est sur le point d'être accordée à l'entreprise. Au vu de l'évolution des travaux (18 km en 8 mois) et sauf en cas de mise en œuvre de dispositions spéciales (mobilisation de matériel suffisant et bon état de fonctionnement, approvisionnement correct du chantier, mise en place d'une organisation efficace), les travaux ne pourront être achevés que dans 15 mois c'est-à-dire en août 2008.

2°) Sur Zinder

Réhabilitation (Zinder)

Tableau 16 Pistes réhabilitées UGP-Zinder

Tronçon	Km	Coûts FCFA		
		Travaux	Contrôle	Total
		SOGEA-SATOM/EBF	LAMCO	
1° marché				
RN 10-Tassaou	3,08			
RN 10-Kawari-Bretelle	3,79			
Guidan Moutoun Daya Gomba	24,8			
Gomba-Korama-Gada	28,67			
s/otal	60,34	693 353 991	54 580 000	747 933 991
Coût au km		11 490 785	904 541	12 395 326
Avenant				
Tassaou-Ichimawa-Bretelle	9,61			
Angoual Biri-Site	2,3			
s/total	11,91	169 958 767	10 860 000	180 818 767
Coût au km		14 270 258	911 839	15 182 096
Ensemble				
Total	72,25	863 312 758	65 440 000	928 752 758
Coût au km		-		12 854 709

Ouverture (Zinder)

Les travaux en cours consistent à réaliser 67,7 km de pistes neuves au coût unitaire de 14,7 millions de FCFA/km (hors étude).

Tableau 17 UGP Zinder. Ouverture de pistes.

Tronçon	Km	Coûts FCFA	
		Travaux Balla et Fils (EBF)	Contrôle Art et Génie
1° marché			
Bande-Gocholo-Gomba	21,926		
Droum-Majori-Angoual Alkali	13,289		
Angoual Alkali-Majéma	3,919		
Angoual BakoHaoussa Maïwando	5,377		
Gada -Guirari	23,278		
Total	67,789	923 947 975	77 213 809
Cout au km (FCFA)	14 768 794		

Principales causes du retard :

- OS émis en saison des pluies,
- Difficultés d'accès à la carrière en raison de la mise en culture des champs,
- Délai des travaux cours,
- Rareté des carrières,
- Exploitation des carrières difficiles à cause de la profondeur importante des découvertes (2 à 3 m pour la carrière de Bandé) alors que l'étude a prévu moins d'un mètre de découverte,
- Problème d'organisation,
- Repli temporaire d'une partie du matériel pour les travaux de voirie de Zinder.

Les pistes ont permis de désenclaver 60 villages ; la population touchée est estimée à 95 500 habitants. Dans la zone de Madaoua, les pistes ont permis de désenclaver 36 villages comptant environ 49 030 habitants.

Effet des pistes

Pour l'ensemble du Programme les 281 km de piste réhabilitées ou ouvertes permettent de désenclaver une population de 144 030 personnes (annexe 12.3 et 12.4).

Tableau 18 Effets des pistes

	Zinder	Madaoua	Total
km (réhab + ouverture)	140,2	141,5	281,7
Nombre de villages desservis	60	36	96
Effectif de population desservie	95 000	49 030	144 030

L'étude thématique de mai-août 2006 note : " Les enquêtes confirment la très forte pertinence de ces actions. L'effet est bien perçu par l'ensemble des bénéficiaires (indice de satisfaction très fort). La

plupart des effets et impacts attendus se manifestent rapidement et sont perçus de tous. Outre l'ensemble des effets directs attendus des pistes (facilitation du transport des marchandises), les effets/ impacts sont particulièrement marqués en matière de production : la possibilité d'écouler des productions dans un climat plus concurrentiel, mais également d'améliorer l'approvisionnement en intrants, induit un développement des productions, une modification des systèmes allant vers l'intensification. Ce développement se traduit dans la plupart des cas par les signes d'un dynamisme économique qui s'étend aux autres activités. Les coûts de transport baissent, de même que les prix des produits manufacturés".

Il est à noter que ces effets ici constatés et confirmés par la présente évaluation ne concernent que les pistes réhabilitées réceptionnées en 2005 ; pour l'ouverture de pistes, dont les chantiers sont en cours, ces effets restent potentiels et à venir.

Durabilité (Comités d'entretien des pistes)

L'atelier sur les nouvelles stratégies de conception, construction, gestion et entretien des routes tenu à Dosso en septembre 2005 a retenu comme principe fondamental la responsabilisation des populations dans toutes actions de développement dans la limite de leur terroir. En application de ce principe, des structures chargées d'assurer l'entretien des routes réalisées dans le cadre du projet ASAPI ont été mises en place.

Tableau 19 Comités d'entretien des pistes rurales

	Zinder	Madaoua
Comité villageois d'entretien routier	58	39
Comité communal d'entretien routier	9	5
Brlgade communale d'entretien routier	11	5
Comité départemental d'entretien routier	3	2
Gardien de barrière	16	8
Comité régional d'entretien routier (conseil d'orientation)	1	1

Au niveau de Zinder toutes ces structures sont mises en place et dotées de matériels ; certaines ont déjà travaillé de manière bénévole. Il est prévu de constituer un Conseil d'orientation après la tenue de l'atelier régional sur l'entretien routier programmé courant avril. Cet atelier approuvera également le système de tarification régional ; cette tarification permettra de financer l'entretien routier et comprendra :

- les péages (véhicules, charrettes, motocyclettes, vélos),
- les taxes sur les voyageurs,
- les taxes sur le bétail,
- les taxes sur les produits agricoles (canne à sucre, courge, oignon etc.)

Au niveau de Madaoua, les 2 comités départementaux et le comité régional ne sont pas encore installés, leur mise en place est également prévue pour le mois d'avril. Les comités de gestion mis en place ont été dotés par le programme ASAPI de petit matériel nécessaire pour l'entretien routier, ils ont commencés à travailler de manière bénévole en attendant que le comité régional fixe les différentes tarifications. Les membres de ces comités ont été formés sur, la vie associative, les techniques d'entretien routier et la gestion transparente des fonds d'entretien routier. Une équipe de deux experts monsieur Boureima Boubacar technicien des travaux publics et monsieur Idrissa Saley sociologue a

assurée la formation des comités tant à Madaoua qu'à Zinder. Cette approche de responsabilisation de la population est louable et est un gage pour la durabilité des ouvrages.

La qualité des pistes et la mise en place des Comité d'entretien permettent d'envisager une bonne durabilité des effets actuellement constatés.

3.1.3 Hydraulique villageoise (100 puits)

L'étude confiée au bureau d'étude KRB concerne 63 pour Madaoua et 37 pour Zinder. Cette étude, d'un coût de 18 025 000 FCFA, a été réalisée tardivement au cours de la période mai 2004/janvier 2005. Tous les puits sont du type OFEDES, sauf pour le captage de huit puits (4 par UGP) ; il a été prévu de réaliser pour ces derniers le captage type Meyer mieux adapté dans des zones à sable fin. Tous ces puits sont en cours de réalisation au moment de cette évaluation ; leur mise en eau et réception provisoire sont prévues en mai/juin 2007.

Travaux d'hydraulique sur Madaoua (63 puits + 1 impluvium)

Les travaux, engagés début 2006, ont été répartis en 9 lots attribués à 9 entreprises. Le montant global des travaux est 471 000 000 FCFA. La durée des travaux est de 23 mois avec 4 mois d'arrêt pendant les saisons de pluie. Les travaux sont à des stades variés ; la plupart des ouvrages sont à la mise en eau, opération qui doit être achevée en fin juin 2007. Ce délai trop long a favorisé la nonchalance des entreprises, on assiste souvent à des absences de plus de 6 mois de certaines entreprises sur le chantier (cas du chantier de Dougouna à Bouza) ; le contrôle et l'UGP ont adressés plusieurs correspondances aux entreprises pour faire avancer les travaux.

Tableau 20 Coûts des puits villageois UGP-Madaoua (hors étude)

Intitulé	FCFA
Construction de 63 puits villageois (9 lots attribués à 9 entreprises)	471 165 499
Consolidation du cuvelage du puits de Kozori Hayi (lot 1)	4 400 000
Remplacement de 4 captage type Meyer par des captages type OFEDES	11 984 500
Contrôle construction des puits villageois ASAPI Madaoua (BUNICER)	36 880 000
Total 63 puits villageois	524 429 999
Prix unitaire "moyen" d'un puits	8 324 286

Le contrôle des travaux est assuré par le bureau d'étude BUNICER. Le montant du contrat de contrôle est de 36 880 000 FCFA, sa durée est de 24 mois. Le coût moyen d'un puits villageois est de 8,3 millions de FCFA (hors étude). La localisation des puits et l'état d'avancement des travaux sont portés en annexe 12.2 (avec carte).

Réhabilitation de l'impluvium de Sambagou

L'ouvrage a été réalisé en 1999 pour permettre l'alimentation en eau potable des habitants du village de Sambagou, village situé dans une zone seule la réalisation de forage profond (environ 400 m) permet d'accéder à l'eau ; il a coûté 42 834 356 FCFA. Le réservoir avait une capacité utile de 625 m³ ; après réhabilitation en 2004 pour un coût de 12 856 800 FR CFA, cette capacité a été ramenée à 575 m³. Le

volume stocké devrait couvrir les besoins en eau de la population pendant environ 4 mois. Le prélèvement de l'eau devrait débuter au mois de mars ; mais le comité de gestion a commencé la vente de l'eau dès novembre ; la raison évoquée est le constat de la baisse du niveau d'eau dans le réservoir ; cette information n'a pas pu être vérifiée car à notre passage le réservoir était vide ; on ne pouvait donc pas observer les fuites qui peuvent être à l'origine de la baisse de niveau.

Cependant le comptage cumulé pendant deux ans indique un volume de 278 m³. Ce volume ne correspond même pas à la moitié du remplissage après réhabilitation. Les recettes totales pour les deux années de fonctionnement (2004-2005 ; 2005-2006) s'élèvent à 43 905 FCFA ce qui correspond à une vente d'eau de 176 litres en raison de 250 FCFA/m³. L'ouvrage fonctionne à environ 15% de ces capacités.

Travaux d'hydraulique villageoise sur Zinder (37 puits + 1 mini-AEP)

La réalisation des 37 puits (annexe 12.1 avec carte) a été répartie en 6 lots et le contrôle des travaux est assuré par le bureau Art & Génie ; la durée du contrôle est de 24 mois

Tableau 21 UGP-Zinder. Coûts des puits villageois (hors étude).

Intitulé	FCFA
Travaux initiaux (répartis en 6 lots)	243 285 900
Travaux complémentaires (captage à sable collé)	10 117 400
Contrôle des travaux (Arts et génie)	35 000 000
Total 37 puits	288 403 300
Prix unitaire "moyen d'un puits"	7 794 684

La situation des travaux est variable, la mise en eau et réception provisoire sont prévues en juin 2007. Le contrôle et l'UGP adressent régulièrement des correspondances aux entreprises pour la bonne marche et l'achèvement des travaux dans les délais. Hors étude, le coût moyen d'un puits est de 7,79 millions de FCFA.

Mini AEP de Gomba

L'étude de la mini AEP à Gomba a été confiée au bureau d'étude Groupe Art & Génie pour un montant de 3,98 millions FCFA. En décembre 2004, elle a aboutie à l'élaboration du technique de réalisation du forage et de la mini AEP ainsi de le DAO. La mini AEP comprend :

- un forage équipé d'une pompe immergée,
- l'installation photo voltaïque
- un château d'eau de 20 m³,
- les conduites de distribution et d'alimentation,
- les ouvrages annexes (ventouse, vidange, etc.)

La réalisation des travaux de forage a été confiée à l'entreprise Elhadj Maki pour un montant de 9 661 600 FCFA. La Mini AEP, l'installation photo-voltaïque, la mise en place du réseau et des ouvrages annexes ont été réalisées par l'entreprise Belko ; le montant des travaux est de 47 000 000 FCFA. Le contrôle des travaux a été réalisé par la Direction Régionale de l'Hydraulique de Zinder ; un contrat à honoraire nul d'un montant de 2 400 000 FCFA a été conclut avec l'UGP à cet effet. La réception technique des travaux a été prononcée le 7 mars 2007 ; la réception provisoire est prévue dans le courant

du mois d'avril. Le montant total des travaux est de 56 661 600 FCFA. La population du village a participé à hauteur de 300 000 FCFA ;

Un comité de gestion pour la mini AEP a été installé au niveau du village par l'opérateur SOS international ; ce comité a reçu une formation sur :

- la gestion des points d'eau,
- la vie associative,
- l'hygiène et l'assainissement.

L'exploitation de la mini AEP n'a pas encore débutée lors de notre passage le 10 avril 2007 pour les raisons suivantes :

- la réception provisoire n'est pas encore prononcée,
- le mode de gestion n'est pas encore choisi.

L'opérateur SOS international avait réalisé une enquête sur les deux modes de gestion en vigueur dans la région à savoir la gestion privée et la gestion communautaire ; sa conclusion indique que la gestion privée offre plus d'avantages. Les membres du comité de gestion, malgré la conclusion de l'enquête de SOS demandent à aller eux même visiter des mini AEP faisant l'objet des deux types de gestion avant de faire leur choix. Le choix du mode de gestion ainsi que la réception provisoire sont programmés au cours du mois d'avril.

Effets et durabilité des ouvrages d'hydraulique villageoise

En dehors de l'impluvium de Sambagou, aucun effet n'est actuellement constaté, les ouvrages n'étant pas encore fonctionnels. Les effets sont donc potentiels et à venir. Ces effets sont ceux classiquement attendus : disponibilité en eau (allègement du travail des femmes), amélioration de la santé par une eau de bonne qualité. Ces effets potentiels concerneront une population d'au moins 25 000 personnes (suivant la norme de 250 personnes/point d'eau moderne), mais dans la réalité une population beaucoup plus nombreuse bénéficiera de ces effets.

La durabilité des effets attendus semble assurée du fait de la qualité des puits suivant les normes OFEDES et de la mise en place des Comités de gestion. Pour la mini-AEP de Gomba, la durabilité de son futur fonctionnement reste soumise au mode de gestion qui sera retenu et qui semble ne pas être bien défini actuellement.

3.1.4 Protection de l'environnement

Volet protection de l'environnement

Problématique

Le volet est justifié par le fait que, parallèlement aux investissements dans les infrastructures hydrauliques, il est indispensable de protéger les terres des bassins versants en amont des ouvrages pour éviter leur destruction par les crues, freiner le ruissellement et faciliter l'infiltration des eaux de pluie. Les actions prévues concernent i) la diffusion de techniques anti-érosives sur les terres de culture non irriguées et de pâturages dégradés des bassins versants ; ii) la protection des berges de koris sur les points les plus sensibles à l'érosion hydrique ; et iii) la promotion de l'agro-foresterie et de la production de bois par la plantation de haies vives. Ces différentes actions devaient être regroupées sur des terroirs sélectionnés en fonction de leur impact potentiel sur la production, et mises en œuvre avec une forte participation des populations qui sont partiellement rémunérées pour permettre l'amélioration de la sécurité alimentaire à court terme.

L'objectif visant à protéger les infrastructures en aval et garantir leur approvisionnement en eau est clairement pertinent compte tenu de la situation de dégradation importante observée sur les versants, mais on relève que la cohérence logique du volet est ainsi liée aux ouvrages hydrauliques devant être mis en place en aval. Ceux-ci n'étant pas précisément localisés lors de la programmation des actions du volet environnement, la notion de terroirs sélectionnés ¹⁴ s'en trouve vidée de son contenu.

Les réalisations de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne concernent i) les plateaux (digues en terres et/ou plantations arborées pour lutte contre le ruissellement et l'infiltration des eaux pluviales en vue de développer les surfaces agricoles) ; ii) les versants (seuils, diguettes et plantations surtout destinées à limiter le ruissellement et l'entraînement des sols vers les koris) ; et iii) les glacis et plaines (diguettes destinées à accroître la production agricole tout en protégeant les sols du versant de l'érosion des eaux pluviales, avec plantations surtout dans les zones dunaires pour lutter contre l'érosion éolienne).

1. Madaoua (protection de l'environnement)

Les réalisations du volet, le plus important à Madaoua en termes financiers, constituent une poursuite des activités similaires réalisées auparavant dans le cadre du projet PBVT.

01/06/2007.

Tableau 22 Actions environnementales sur Madaoua

	Objectifs (dimensionnement des actions)	Réalisations attendues en fin de DP5	Modalités de mise en œuvre	Nb de villages ou de sites	Observations
CES-DRS	8 200 ha (9750 ha selon l'étude)	11 460 ha (9086 ha jusqu'à 2006)	167 subventions (95 « micro-subventions » depuis 2005)	48 villages (dont 25 parmi les 36 villages PBVT)	30 villages en unité 2 10 villages en unité 1 4 villages en unité 3 3 villages en unité 6 1 village en unité 9
Fixation de dunes	650 ha (600 ha selon l'étude thématique)	345 ha	10 subventions (8 « micro-subventions » depuis 2005)	4 villages	Localisation au Nord-Est de la zone (Karofane)
Protection des berges de koris	176 km (130 km selon l'étude thématique)	182 km	subvention directe	tributaires de rive droite de la Tarka	Protection de pistes et radiers, contrôle de perte de terres agricoles
Haies vives autour des mares	105 km (140 km selon l'étude thématique)	114 km	subvention directe	3 sites de mares en rive gauche	Unités 8, 9 et 10

¹⁴ "Chaque terroir sera focalisé autour d'un site potentiel de seuil ou autour d'une ou deux mares sur lesquels seront concentrées les interventions suivantes : protection des bassins versant par CES-DRS, construction de seuils d'épandage et de rechargement des nappes, construction de puits de grand diamètre pour l'irrigation et éventuellement petits aménagements hydro-agricoles pour la "petite irrigation". Des puits pour l'alimentation en eau potable des populations seront construits dans villages demandeurs. Parallèlement à ces investissements, les populations seront organisées et formées pour en assurer la gestion ultérieure et leur appropriation foncière sera clarifiée et assurée par les travaux du Secrétariat Permanent du Code Rural".

Elles tirent profit de l'expérience de ce dernier à la fois en termes de contenu et d'organisation des réalisations (techniques et modalités éprouvées¹⁵), avec cependant plusieurs modifications importantes tendant à responsabiliser les communautés bénéficiaires (procédures d'appel à propositions remplaçant en partie les réalisations en régie ; substitution du « cash for work » au « food for work » ; transfert partiel de la charge de gardiennage des sites traités aux comités locaux ; substitution des achats de semences par leur collecte au champ par les bénéficiaires). En l'absence d'outils cartographiques, la programmation des actions n'est pas fondée sur une analyse localisée de la relation amont-aval et du degré de sensibilité des espaces concernés.

Protection des terres contre l'érosion (Madaoua)

Les actions de CES-DRS sont essentiellement menées, comme dans le cadre du PBVT, dans les versants amont des tributaires de rive droite de la Tarka. L'extension d'ASAPI vers l'Ouest (Maggia) a été limitée dans la pratique (avec notamment une consigne donnée à l'opérateur de se limiter à la rive gauche de la Maggia, en contradiction avec les limites de zone d'intervention figurant dans les rapports) à quelques réalisations de CES-DRS dans seulement trois villages.

L'objectif affiché était de 8200 ha (reçu à 10 870 ha en cours d'exécution) sur les 16 000 ha fixés au programme ASAPI dans son ensemble. Les réalisations sont annoncées à 11 130 ha traités (financement de micro-subsidies et réalisations en régie pour 1,554 milliards, soit 85% de réalisation).

Les techniques mises en œuvre (murets de pierres simples, tranchées de reboisement, murets associés aux tranchées, demi-lunes agricoles ou forestières, diguettes et seuils en pierres sèches) s'avèrent en général efficaces. La végétalisation est essentiellement effectuée par plantation de différentes espèces d'Acacia, du *Balanites aegyptiaca* ainsi que *Bauhinia rufescens*, etc. et des espèces herbacées également adaptées.

Les premiers effets de ces actions sont ceux de l'injection monétaire réalisée à un moment de l'année où les entrées monétaires sont faibles dans les versants (amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de l'exode des hommes). Des investissements sont ainsi effectués dans l'achat de matériel (charrettes – permettant le transport du fumier, etc.-...), d'intrants et d'animaux (petit élevage pratiqué par les femmes –qui constituent dans la zone 60% de la main d'œuvre des chantiers-). Les paiements en trois fois permettent différents types de dépenses / investissements. On peut estimer qu'il y a recapitalisation des exploitations, et ce sur une base égalitaire au sein du village dans la mesure où la participation aux travaux est répartie de façon à ce que chaque famille puisse impliquer quelques-uns de ses membres.

L'autre effet est lié à l'augmentation de la biomasse végétale (reconstitution de ressources fourragères¹⁶, disponibilité en bois de feu, bois d'œuvre, gomme arabique) avec développement conséquent de la faune sauvage, limitation de l'érosion, amélioration de l'infiltration et recharge des nappes phréatiques en aval. Le lien avec la préservation du potentiel d'irrigation censé faire l'objet des investissements du programme n'est cependant pas aisé, et les phénomènes érosifs en aval -les interventions ayant été concentrées dans les versants- sont moins bien appréhendés. (Réinstallation du couvert herbacé et ligneux, récolte de paille de *Cymbopogon schoenanthus* pour la commercialisation en vue de la confection des toitures de greniers à oignon...).

On constate par ailleurs la diffusion de l'intérêt pour les techniques de conservation, avec « transfert » spontané par les agriculteurs de certaines pratiques mises en œuvre pour la récupération des terres dégradées dans les champs de culture (investissement de certains exploitants par embauche de main

¹⁵ On notera cependant la poursuite, sans succès, des tentatives de plantation d'espèces ligneuses par semis direct

¹⁶ On notera cependant la poursuite, sans succès, des tentatives de plantation d'espèces ligneuses par semis direct

d'œuvre dans la réalisation d'un travail du sol -évoluant de la demi-lune de captage du ruissellement au petit bassin fermé d'infiltration in situ-). Ces évolutions laissent augurer d'une amélioration de la production en pluvial, source de sécurité alimentaire accrue.

La durabilité des effets dans les zones traitées en CES-DRS sera liée aux capacités locales de gestion effective (contrôler les prélèvements d'herbacées –fauche maîtrisée, rotation des mises en pâture...-, empêcher la coupe d'arbres), donc aux compétences et au bon fonctionnement des comités de gestion des espaces environnementaux. Les villages les plus anciennement engagés dans les travaux de CES-DRS et qui ont continué à bénéficier des financements semblent les mieux engagés dans cette direction (cf. expérience des deux comités villageois ayant obtenu de l'Etat une concession rurale pour la gestion de leur zone réhabilitée dans le cadre de l'accompagnement effectué par l'opérateur AFVP en fin de PBVT et début d'ASAPI).

Fixation de dunes (Madaoua)

L'objectif était de stabiliser 600 ha de cordons dunaires au Nord-Est menaçant d'ensabler les terres, villages et infrastructures dans la vallée. Les réalisations atteignent 345 ha mis en place, à partir de 2005, au travers du mécanisme des micro-subsidies. Le traitement est fondé sur la plantation d'espèces ligneuses (*Acacia nilotica*, etc.) et la mise en défens. La plantation d'euphorbes accompagne le clayonnage en tiges de mil, l'ensemencement en herbacées et la plantation d'arbres sur tous les sites (et dans tout les cas) de fixation de dunes.

Sur le terrain, on observe sur des sites anciens ayant bénéficié de plantations d'acacias des effets notables en termes de boisement (parfois difficiles à différencier de la régénération naturelle). De nouvelles réalisations avec mise en place d'un rang d'euphorbe le long des palissades sont sans doute susceptibles d'avoir un effet plus marqué sur la fixation des parties de dunes les plus en mouvement. La re-colonisation du couvert herbacé semble bien s'effectuer sur sols sableux, les échecs s'observant plutôt sur zones encroûtées (nécessitant alors ameublement et re-ensemencement en graines d'herbacées).

L'efficacité de ces actions est liée à la soustraction durable des zones traitées de la culture et de l'exploitation des ressources fourragères et ligneuses, plus difficile à mettre en œuvre que dans les espaces sylvo-pastoraux traités en CES/DRS dans les versants des plateaux de rive droite (contradictions non résolues avec les statuts et les attentes des villageois sur les espaces dunaires, qui expliquent en partie la non atteinte des objectifs quantitatifs visés).

Traitement des berges de koris (Madaoua)

Il s'agissait de stabiliser les berges de certains cours d'eau intermittents pour un objectif cumulé de 130 km à l'aide de plantations de *Prosopis* sur les rives et dans le lit du kori, avec mise en place de jetées de détournement par la pose de rangées de pilotes en bois de neem (*Azadirachta indica*) dans les endroits du lit où l'érosion latérale est vive.

Les réalisations atteindraient 182 km mis en place, prioritairement dans les endroits où les sapements de berges de ces koris tentent à dégrader la route Madaoua-Bouza par la vallée et ses ouvrages de franchissement des koris (radiers). La technique semble ponctuellement très efficace pour protéger les ouvrages et en mesure de préserver localement les terres agricoles menacées. Les plantations favorisent la sédimentation le long des berges, ce qui freine la divagation des écoulements et protège les terres agricoles et les ouvrages d'art, et les jetées de détournement en pilotes dans le kori provoquent la sédimentation le long des berges. L'effet sur l'ensemble du kori concerné est plus incertain, les sapements de berges en amont du site traité étant inéluctables en l'absence de traitement généralisé de l'ensemble du kori.

Agro-foresterie et haies vives (Madaoua)

Le programme de haies vives concerne la plantation de doubles ou triples rangées d'Acacia nilotica, Acacia seyal, Prosopis juliflora, Bauhinia rufescens en pourtour de mares (Rabami et Nakonawa Gao). Les prévisions concernaient un total de 140 km et les réalisations atteindraient aujourd'hui 114 km.

2. Zinder (protection de l'environnement)

Les objectifs fixés à l'UGP de Zinder en termes de protection des terres étaient plus modestes quantitativement qu'à Madaoua, notamment du fait que les projets dont ASAPI prenait la suite dans cette région n'étaient pas intervenus dans ce domaine. Les manifestations érosives ne revêtant ici, du fait de la topographie relativement plane, l'aspect criant observé à Madaoua, aucune action n'y avait été entreprise avant la suspension des activités en août 2002 et jusqu'à 2004. Au total, 92 actions ont depuis été menées dans une cinquantaine de villages.

L'expérience du PBVT a servi de base aux interventions comme pour l'ensemble du programme ASAPI. Les techniques de CES-DRS (ouvrages physiques et végétalisation) et les modalités d'organisation (procédures d'appel à propositions, « cash for work », etc.) sont donc communes aux deux zones, et de ce fait non nécessairement optimales localement, compte tenu des différences importantes entre les deux zones en termes de sols, modelé et couvert végétal. Comme à Madaoua, on distingue depuis 2005 ¹⁷ les micro-subventions sur appels à propositions (actions de CES / DRS et fixation de dunes) et les actions menées directement sous forme de subvention sans appel à proposition (traitements de koris et protection des mares / plantations de haies vives).

Tableau 23 Actions environnementales Zinder

	Objectif	Réalisations	mode	Actions	Villages	Observations
CES-DRS	450 ha	1 634 ha	micro-subvention à partir de 2005	33 (DP3, DP4, DP5)	28	concentration dans l'unité au Nord-Ouest (vers Takieta)
Fixation de dunes en bordure de la route Gada - Gomba)	-	32 ha	subvention directe	4 (DP1)	4	protection de la route (2 traitements mécaniques et 2 mécaniques + plantations)
Fixation de dunes en bord de mare	-	60 ha	subvention directe	2 (DP4)	1	aménagement de mare à Rigal Babani
Fixation de dunes en bord de cuvette	1 900 ha	663 ha	micro-subvention à partir de 2005	28 (DP4, DP5)	20	problèmes liés au statut privé des terres (agricoles)
Traitement de koris	km	2 km	subvention directe	1 (DP5)	1	en cours (attente des gabionneurs)
Haies vives	km	67 km	subvention directe	26 (DP2, DP3, DP4, DP5)	19	implications foncières
Brise-vents	km	5 km	subvention directe	2 (DP4)	2	aménagements de mares

¹⁷ A partir du DP3, les réalisations de CES / DRS et fixation de dunes (hors route et mares) sont effectuées dans le cadre des appels à projets lancés annuellement par ASAPI (micro-subventions)

Protection des terres (CES / DRS et fixation de dunes) (Zinder)

Les actions de CES/DRS du type des réalisations effectuées à Madaoua sont concentrées dans le Nord du département de Matameye, dans une zone présentant des sols pierreux (mise en place de cordons et tranchées avec plantations d'Acacia seyal et autres espèces) ou glacifiés (terrains à couvert naturel de *Boscia senegalensis* dégradés dans lesquels sont réalisés des traitements en demi-lunes et reconstitution de couvert herbacé). Dans le reste de la zone d'intervention, la problématique relève surtout de la fixation de sols de nature sableuse (fixation de dunes menaçant les cuvettes avec palissage, régénération de couvert herbacé et plantations de ligneux).

Tandis qu'à Madaoua le haut des bassins versants traités (à distance des zones irriguées) correspond le plus souvent à des terres communautaires dégradées, les abords menaçant d'ensablement les cuvettes de Zinder sont en général des terres de cultures dunaires (privées), et donc à ce titre difficiles à traiter de façon sécurisée dans le cadre de comités de gestion collectifs. Cette contradiction est bien relevée dans une note produite par l'UGP en 2007¹⁸ mais les constats ainsi effectués n'ont pas donné lieu pour l'instant à l'élaboration de nouvelles modalités d'intervention.

Les traitements de sites dunaires posent en effet des problèmes liés aux techniques et aux modalités de mise en œuvre¹⁹. La recherche d'une meilleure sécurisation du devenir des arbres plantés dans les zones traitées amène notamment à questionner le choix collectif des espèces destinées à être mises en place dans un champ individuel.

Traitements de koris (Zinder)

Un des sites villageois dont les versants sont traités avec des techniques de CES-DRS (réalisation de cordons pierreux, tranchées et plantations) a également bénéficié de façon complémentaire d'un financement pour la mise en place de seuils en gabions dans le lit d'un kori menaçant les terres de culture du village (Angoal Gao), en cours de réalisation. Contrairement aux actions de fixation de berges de koris en partie basse de cônes de déjection importants menées à Madaoua, il s'agit ici d'une action intégrée au traitement CRS/DRS pour ralentir le ruissellement en partie amont d'un versant, susceptible d'une bonne efficacité.

Autres actions (Zinder)

Des plantations de haies vives et brise-vents ont été réalisées en pourtour de mares et cuvettes. Les perspectives de consolidation sont ici aussi incertaines du fait des aspects fonciers et de la difficulté de la mise en défens. Par ailleurs, un micro-projet d'empoissonnement de la mare de Rigal Babbani a été confié à l'ONG ONEE pour augmenter les captures et le revenu des pêcheurs (formation des pêcheurs à la confection des nasses et l'utilisation de la calebasse ; empoissonnement en silures et tilapias ; équipement des pêcheurs).

3. Bilan et perspectives

La pertinence des actions de conservation des eaux et des sols pour améliorer la recharge des nappes que l'on cherche à valoriser par l'agriculture irriguée, récupérer pour la production agro-sylvo-pastorale des terres dégradées, et protéger les sites menacés par les dunes de sable, est avérée. Ces actions sont

¹⁸ "La problématique foncière limite l'action de fixation des dunes, en effet malgré l'attestation clarifiant le statut des sites, on assiste souvent à des remises en cause des attestations délivrées par la commission foncière, ce qui occasionne l'arrêt des actions avant terme. L'appel à proposition concerne uniquement les terres communautaires alors que les espaces à traiter aux alentours immédiats des sites d'irrigation sont des champs de cultures privés"...

¹⁹ "La problématique foncière limite l'action de fixation des dunes, en effet malgré l'attestation clarifiant le statut des sites, on assiste souvent à des remises en cause des attestations délivrées par la commission foncière, ce qui occasionne l'arrêt des actions avant terme. L'appel à proposition concerne uniquement les terres communautaires alors que les espaces à traiter aux alentours immédiats des sites d'irrigation sont des champs de cultures privés"...

menées selon une approche de rétribution en numéraire cohérente avec la politique nationale. Au bilan, et en fonction de l'expérience acquise localement, les populations sont amenées à s'approprier des techniques qui, adaptées puis adoptées largement, permettent d'augmenter la productivité agricole. L'impact des actions sur la production des cultures pluviales semble important et mériterait d'être étudié de façon approfondie.

Les interventions dans ce domaine devraient logiquement être poursuivies, sous réserve de : i) concevoir les interventions dans la durée et non comme des réalisations ponctuelles (ex : la mise en place des palissades et plantations n'est qu'une première étape pour la fixation d'une dune, qui doit être prolongée par les entretiens, regarnis, surveillances à moyen terme de manière à en garantir le résultat) ; ii) se doter des outils de suivi des ressources en eau (nappes) et en végétation (caractéristiques du couvert), des sols de versants et des formations dunaires, nécessaires pour mesurer et (ré-) orienter les interventions ; iii) en venir à une véritable logique de terroirs (lien entre bassins versants et zones d'irrigation) dans une perspective d'aménagement du territoire, en s'appuyant notamment sur des outils adaptés en matière de cartographie, de recherche-développement technique et d'accompagnement socio-anthropologique des instances de gestion des ressources en cours d'émergence. L'appui à la pisciculture doit être retenu.

Sécurisation foncière

Ce volet était justifié par la nécessité de prévenir les conflits fonciers que les actions du projet pourraient provoquer dans les zones d'intervention, que ce soit dans les vallées ou dans les sites de « récupération ». Il s'agissait de définir et prendre des dispositions légales qui donneraient aux exploitants la garantie de jouissance des parcelles aménagées et protégeraient les terroirs villageois. Selon l'avenant à la convention de financement, « les activités comprendront l'appui aux commissions foncières existantes et la mise en place de nouvelles afin d'appliquer la politique nationale en matière de foncier dans la zone d'intervention, notamment la délivrance de titres fonciers aux petits irrigants, et d'assurer la sécurisation foncière préalablement et pendant la réalisation des infrastructures (seuils, pistes et routes rurales, travaux de protection de l'environnement, puits, etc.) financés par le programme ASAPI. »

D'abord engagée dans le cadre du DPI de l'UGP ASAPI, et après avoir envisagé la contractualisation avec un opérateur privé, l'exécution du volet a finalement été confiée au Secrétariat permanent du Code rural (mise en œuvre de quatre devis-programmes foncier dans le cadre d'une convention de partenariat signée en avril 2003). Elle implique les commissions foncières des six départements d'intervention d'ASAPI (commissions existantes de Madaoua, Konni, Mirriah et Matameye, et commissions mises en place à Bouza et Magaria).

Les devis-programmes abordent des activités très diversifiées (2 objectifs, 4 résultats attendus et 22 activités) telles que l'élaboration des textes (code pastoral) et leur vulgarisation (missions d'information, ateliers de formation, émissions radiophoniques et télévisées), la mise en place des Cofos de base et leur formation/équipement, le suivi des Cofos, la formation des membres, le financement des sessions annuelles. Les montants dépensés jusqu'à présent s'élèvent à 393 millions FCFA.

1. Madaoua (sécurisation foncière)

ASAPI appuie et mobilise les commissions foncières de Madaoua, Konni et Bouza. La Commission foncière de Madaoua a été installée le 24 mars 1998 par le PBVT, celle de Konni existe depuis 2001, et celle de Bouza a été installée en décembre 2002 par ASAPI dans le cadre du programme intérimaire (avec équipement, formation, dotation de véhicule). Des commissions de base sont installées dans les villages touchés par les actions de CES-DRS d'ASAPI, les Cofocom sont mises en place, des titres fonciers sont établis par les Cofodep, des actions de vulgarisation des textes sont réalisées dans les villages (218 à Bouza), ainsi que des actions de sécurisation des opérateurs et des espaces partagés (balisage de couloirs de passage).

Au total, la commission foncière départementale de Madaoua a établi jusqu'à présent 876 états dont 124 titres fonciers à son niveau, et 380 attestations de détention coutumière, 193 attestations de vente, 86 de prêt et 14 de location, ainsi que 68 attestations de donation. A Bouza, ce sont 1332 actes qui ont été établis au total (dont 51 titres fonciers, 591 attestations de vente et 424 de détention coutumière), ainsi que des attestations pour 34 sites de CES-DRS, 49 puits villageois, 72 banques céréalières, 2 magasins de warrantage et 3 foyers féminins. A cela s'ajoute la délimitation de 6229 ha d'aires de pâturage et de 166 km de couloirs de passage.

Tableau 24 COFO Madaoua

COFO	Date de mise en place	Membres	Nombre de Cofob mises en place	dont Cofob sur ASAPI	Cofocom
Madaoua	mars-98	25	78 (sur 295 villages)	64	5 (sur 6 communes)
Birni N'Konni	2001	n.d.	n.d.	60	n.d.
Bouza	déc-02	18	94 (sur 189 villages)	75	5 (sur 7 communes)

2. Zinder (sécurisation foncière)

ASAPI appuie et mobilise les commissions foncières de Mirriah, Matameye et Magaria. La Commission foncière de Mirriah, parmi les toutes premières à avoir été mises en place au plan national (avril 1994), bénéficie d'appuis de la Coopération danoise et de divers autres partenaires. La Commission foncière de Matameye a été mise en place en 2000 avec le PGRN qui en a financé deux ans le fonctionnement (et des Cofob y ont été mises en place par le PIP2). ASAPI a financé la mise en place de la commission départementale à Magaria en 2003, qui a mis en place des commissions de base (dont 10 avec le PIP2).

Ici également, les commissions foncières départementales procèdent à l'installation des commissions de base, elles mènent des activités d'information et sensibilisation des populations, de conciliation dans des situations de conflits et de constitution du dossier rural. Des procès-verbaux de conciliation, des déclarations de propriété et des attestations de transaction (vente, donation, prêt et gage) sont aussi établis au niveau des commissions de base.

Tableau 25 COFO Zinder

COFO	Date de mise en place	Membres	Nombre de Cofob mises en place	dont Cofob sur ASAPI	Cofocom
Mirriah	avr-94	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Matameye	déc-00	19	79 (sur 218 villages et 39 tribus peulhs)	66	5 (+ 1 en cours) sur 9 communes
Magaria	déc-02	28	60 (sur environ 1000 villages)	31	en cours pour les 11 communes dont 9 sur ASAPI

A Matameye, sur les 79 commissions de base (villages et tribus), le secrétaire départemental estime que 52 sont opérationnelles. Il relève notamment une certaine « timidité » des cofos en milieu Peulh (pas de délivrance d'actes). Les Cofocom sont en cours d'installation (équipement encore au siège de la

Cofodep) et certains villages d'intervention n'ont pas encore de Cofob (Angoal Gao). A Magaria, l'installation des Cofocom est en cours, le secrétaire considère qu'un tiers des Cofob fonctionne bien et qu'un quart de celles-ci n'ont aucune activité.

3. Bilan et perspectives (sécurisation foncière)

Le premier effet de l'intervention sur les aspects fonciers financée par ASAPI concerne la mise en place du dispositif du Code rural. Celle-ci a progressé dans les six départements concernés par les financements du projet (création des Cofo de Bouza et de Magaria, appui aux 6 Cofo, mise en place de nombreuses Cofob et Cofocom, appui au niveau régional²⁰, etc.) et au niveau national (contributions aux textes sur le pastoralisme, etc.). Les enregistrements de statut foncier effectués localement installent petit à petit les conditions d'une prévention des conflits liés à la contestation de transactions non attestées par écrit.

L'autre série d'effets concerne la situation foncière des sites d'intervention de protection de l'environnement et d'investissements réalisés dans le cadre du programme ASAPI, qui a été en partie clarifiée. L'effort fourni en ce sens en fin de programme ne suffit cependant pas à ce que soit garantie la sécurisation de tous les sites (situation foncière des puits maraîchers en construction à Satomawa non clarifiée, etc.) et certaines situations restent problématiques (clarification au nom des villages de terrains de culture appropriés individuellement dans le cadre des interventions de fixation des dunes, etc.).

Les secrétaires permanents de commission foncière départementale jugent très importants les apports d'ASAPI, bien que les moyens de suivi des actions de sécurisation foncière (contrôles de mise en valeur pour les couloirs de passage, suivi des aires pastorales, conciliations, points d'eau) soient considérés comme insuffisants.

Au delà des progrès apportés dans le cadre des devis-programmes foncier ASAPI, avec la mise en œuvre des outils du Code rural et la satisfaction de l'obligation de clarification foncière imposée pour bénéficier des financements du projet, l'enjeu de sécurisation foncière exige sans doute des actions de réflexion approfondie sur les différentes problématiques pour arriver à plus de contractualisation en matière de gestion des espaces partagés et pour optimiser l'utilité sociale des investissements effectués au nom de l'intérêt général chez les ayants-droits privés

Tandis que le développement des commissions de base (de préférence « de terroir » -comme dans Magaria- plutôt que villageoises) peut relever d'une dynamique d'extension progressive de ces dispositifs grâce à la multiplication des moyens (création, équipement, formation continue des membres, suivi), la mise en place des commissions foncières communales et leur accompagnement constituent un nouvel enjeu de grande importance. Il s'agira par exemple d'éviter la confusion des genres entre commission foncière, commune, services techniques locaux ou représentants du niveau régional, maire / président de Cofocom, représentants des conseillers, etc.

Organisation des communautés villageoises

1. Objectifs et résultats

Les actions de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification et de valorisation des ressources naturelles par une exploitation durable comprennent le renforcement des capacités des communautés de base à participer à la planification, à la mise en œuvre, à la gestion et à l'auto-évaluation des investissements et des actions, l'éducation environnementale et le contrôle des ressources

²⁰ Les COFODEP travaillent dans la logique des schémas d'aménagement foncier devant être mis en place au niveau régional (les trois premiers secrétaires permanents régionaux sont à Tahoua, Zinder et Maradi)

naturelles par les comités de gestion. L'opérateur en charge de l'exécution des activités de l'axe 1 assure ainsi l'animation, la structuration et la formation des membres des comités de gestion CES/DRS et fixation des dunes (ainsi que de points d'eau, pistes et mares), la réalisation de diagnostics villageois et l'élaboration de plans de développement villageois et communaux. Il devait également exécuter ou faire exécuter un programme d'éducation à l'environnement destiné aux jeunes et aux villageois, organiser des voyages d'études et encadrer des stagiaires.

2. Diagnosric et plans villageois de développement

ASAPI devait appuyer la réalisation de diagnostics villageois et l'élaboration de plans de développement. Ces activités ont été menées selon les méthodologies maintenant classiques de diagnostic rural rapide (description du terroir, carte des ressources et schéma de transect, historique, calendrier des activités, diagramme de Venn, potentialités et contraintes, arbres à problèmes et arbre des solutions, définition des actions prioritaires). Les plans à trois ans sont très sommaires et les documents de diagnostics et plans ne sont pas finalisés (rédaction en cours à Madaoua, traduction en langue locale en cours à Zinder)

La mission a notamment relevé une certaine confusion au niveau des villages entre plan villageois de développement et plans d'action des organisations et groupements. Par ailleurs, les interventions ne se fondent pas réellement sur les résultats de ces exercices de diagnostic / planification villageoise, d'où sans doute en partie leur caractère moins prioritaire pour les opérateurs (largement occupés à la mise en place et au suivi des procédures et à la production des justificatifs dans le cadre des micro-subventions). Ainsi, les diagnostics et plans de développement n'ont pas pu engendrer une dynamique et une optimisation au niveau des interventions techniques et de l'appui aux comités de gestion des espaces environnementaux.

3. Programme d'éducation environnementale

Une mission d'assistance technique a été réalisée en 2003 pour identifier les besoins en formation à l'environnement, et des prestataires, pré-identifiés dans le cadre de cette étude, devaient être recrutés pour la mise en œuvre des actions.

A Madaoua, il n'y a eu à ce jour aucune réalisation. Compte tenu de l'expérience en cours à Zinder avec l'ONEE (cf. ci-dessous), l'opérateur de l'axe 1, ABC Ecologie, a cependant sollicité cette même structure. Soucieux de démarrer cette action, le responsable du volet protection de l'environnement de l'UGP a accompagné ABC-Ecologie à Zinder ; la proposition de collaboration formulée par l'ONEE n'a pas aboutie en raison de l'incapacité pour ABC-Ecologie de préfinancer.

A Zinder, l'opérateur de l'axe 1, SOS Sahel international Niger ²¹, a préparé et engagé la contractualisation d'une prestation avec une ONG basée à Zinder, l'« Organisation nigérienne pour l'éducation environnementale » (ONEE). Les activités menées sont i) les ateliers de formation à l'endroit des leaders d'opinion, des enseignants, des marabouts-enseignants et des groupements féminins ; ii) la production des bulletins d'information et éducation environnementales (en français pour les élèves et en caractères ajami pour les talibés) ; iii) les séances d'animations dans les écoles modernes et coraniques.

Le financement a ainsi permis d'éditer trois numéros du bulletin « Katoutou » (publication de l'ONEE au format A5 en bichromie qui était suspendue faute de moyens depuis plusieurs années et sur laquelle s'appuient les tournées dans les écoles) :

²¹ dont il est indiqué dans ses termes de référence qu'il doit réaliser les activités (sensibilisation information dans les écoles primaires et coraniques, centres d'alphabétisation, groupements féminins, villages, communication, démultiplication, appui à des initiatives locales) pour « préparer les populations cibles du projet à s'investir davantage dans l'entretien et la protection de l'environnement

- n°1 – « A la découverte de notre zone » (en français et en Ajami), 16 pages (retiré en 2006 à 400 exemplaires pour les nouvelles écoles primaires cibles)
- n°2 – « La végétation de notre zone », 20 pages (en français –700 exemplaires distribués aux élèves de 20 écoles cibles- et ajami -700 exemplaires distribués aux talibés de 15 villages cibles, soit 400 élèves touchés-)
- n°3 – « Les animaux de notre zone » (en français), mars 2007, 20 pages, 1000 exemplaires (à distribuer en avril 2007 dans les 15 écoles bénéficiaires)

Une vingtaine d'écoles ont été touchées par les tournées d'animation dans les trois départements de Matameye, Mirriah et Magaria, sélectionnées sur la base de missions d'identification menées avec SOS Sahel international dans chaque unité d'intervention, l'opérateur cherchant à orienter l'action vers les sites bénéficiaires des interventions de ASAPI (protection de l'environnement, pistes, etc.). En 2006, quatre ateliers ont été réalisés : i) en juillet : information /sensibilisation des leaders d'opinion (30 participants –chefs de village et imams- de 15 villages) ; ii) en octobre, formation de 30 marabouts enseignants de quinze écoles coraniques ; iii) en décembre à Mirriah, formation de 20 enseignants de cours moyen de 10 écoles ; iv) en décembre à Bandé, 30 femmes de groupements féminins de 10 villages). En 2007, un nouvel atelier de formation des femmes membres de groupements féminins a eu lieu à Kantché (26-27 mars 2007) pour 40 femmes représentantes des 20 villages (sur les enjeux environnementaux, le défrichement amélioré et les foyers améliorés)

Parmi les 210 personnes ayant suivi la formation environnementale, 90 sont des femmes.

Les effets de ces activités, essentiellement liés aux modifications obtenues dans les comportements individuels (en particulier des jeunes ainsi sensibilisés) sont difficiles à apprécier sur le court terme. La réactivité des publics observée par l'ONG tant au niveau des élèves (courriers envoyés suite à la diffusion des bulletins) que des enseignants (demandes d'intervention dans les écoles non touchées) est jugée très positive. Pour l'ONG, la demande potentielle pour ces prestations est très importante, vu le très faible nombre relatif d'écoles touchées. Il semble par ailleurs que les tournées, facilitées par l'adhésion des populations aux travaux de CES-DRS et de fixation de dunes, ont des effets bénéfiques sur la mobilisation des femmes qui expriment à l'occasion des ateliers la volonté de se voir attribuée la gestion des espaces reboisés²² ou de mettre en œuvre une action sur les foyers améliorés, etc. L'ONG se félicite des rapports de partenariat avec SOS et ASAPI, mais juge les procédures du programme trop lourdes (circuits impliquant notamment des temps de réaction de l'opérateur principal puis de l'UGP qui retardent les activités).

Interventions des opérateurs de l'axe 1

1. Mandat des opérateurs

Après la re-formulation stratégique du projet en 2002-2003 et pour éviter de faire appel à une multiplicité d'opérateurs, il a été décidé de recruter deux opérateurs principaux par zone (un pour chacun des deux axes d'intervention retenus) sur contrats de prestations de services. Pour l'axe 1 « Structuration des terroirs », ASAPI a souhaité faire appel à des ONG expérimentées dans les aspects environnement et disposant d'une capacité de pré-financement des actions suffisante. Le mandat donné d' « Ingénierie sociale et technique de l'axe Aménagement et Gestion de l'espace » concerne à la fois les aspects sociaux et techniques des actions de protection de l'environnement, et uniquement les

²² Les femmes semblent craindre qu'après la fin du projet les hommes soient tentés d'exploiter abusivement le bois, elles se jugent mieux placées que les hommes pour assurer la protection des plantations

aspects sociaux des composantes d'approvisionnement en eau potable, pistes rurales ²³ et formation en environnement.

La partie sociale consiste à appuyer les villages et les grappes de villages à réaliser des diagnostics, élaborer des plans de développement et les mettre en œuvre en formulant des micro-projets, à négocier le financement de ces micro-projets, à gérer l'exécution des micro-subventions obtenues, à s'auto-évaluer et à mettre en place des structures villageoises opérationnelles de gestion des investissements à travers la structuration, l'animation, la formation et l'appui conseil.

La partie technique consiste à appuyer les bénéficiaires dans la mise en œuvre technique (organisation des travaux, choix techniques, contrôle qualité) des micro-subventions de protection des terres et production de bois et améliorer les capacités techniques des bénéficiaires à protéger leur environnement de manière pérenne à travers la formation d'auto-encadreurs villageois, l'encadrement de thèmes de stages identifiés par les bénéficiaires et la diffusion de techniques de protection.

Le cahier des charges requerrait une approche participative, une démarche spécifique genre, et une stratégie de désengagement (transfert technique à l'auto-encadrement villageois pour son autonomisation). Il était également indiqué que, les objectifs de réalisations d'ASAPI étant très ambitieux, il y aurait lieu de déterminer et réviser annuellement la planification ²⁴. Par ailleurs, les termes de référence soulignaient l'importance de ce que l'opérateur intervienne en étroite collaboration avec l'opérateur d'ingénierie chargé du foncier et l'UGP afin que l'appui technique, organisationnel et social aux bénéficiaires soit cohérent.

2. Madaoua (ABC-Ecologie)

Un premier opérateur d'appui technique et social, l'AFVP, est intervenu pendant deux ans à partir de mai 2002 dans la zone de Madaoua, sur un contrat de subvention. Il s'agissait de poursuivre l'accompagnement des 51 comités de sites récupérés (comités de gestion des espaces environnementaux) mis en place à la fin du PBVT avec cette ONG, de réaliser des diagnostics organisationnels et plans de développement et d'engager de nouvelles réalisations physiques à travers le processus de micro-subventions sur appel à propositions auprès des comités de gestion de sites récupérés les plus performants ayant un plan d'actions ²⁵. L'AFVP devait également apporter son appui technique et méthodologique à 2 opérateurs nigériens (l'ONG ABC-Ecologie et le bureau d'études BUNICER) recrutés pour 6 mois afin d'appuyer les bénéficiaires dans les opérations de CES-DRS, ce pour quoi l'AFVP a ensuite bénéficié d'un avenant.

En 2004, l'appel d'offres pour la « mise en œuvre de l'ingénierie sociale et technique de l'axe Aménagement et gestion de l'espace Antenne de Madaoua » a été remporté par l'ONG « Association pour le Bien-être et l'Ecologie » (ABC Ecologie), pour une durée de 3 ans à partir de septembre 2004, et un montant de 366 800 000 FCFA. Après recrutement d'une équipe de 14 agents (dont 5 qui travaillaient précédemment pour l'AFVP) aux profils complémentaires et la réalisation d'une étude de référence sur la situation des comités existants, la méthodologie a été mise en œuvre (processus de

²³ "appuyer les communautés à mettre en place des structures de gestion et d'entretien des pistes qui seront réalisées par des entreprises".

²⁴ On notera que l'ONG considère plus largement que le mandat attribué était très ambitieux par rapport aux moyens attribués : « C'est les ONGs qui financent l'Union européenne ».

²⁵ suite à quoi 19 micro projets ont été retenus et les comités de gestion demandeurs ont bénéficié d'une micro subvention représentant en moyenne 54% du coût des travaux de protection de bassins versant, qui ont porté sur 900 ha en 2002 et 760 ha en 2003)

diagnostic / plan de développement / réponse aux appels à proposition / appui à l'exécution / suivi technique / rapports, demandes de paiement et justification).

La prestation s'est dans l'ensemble bien déroulée, les agents semblent avoir eu une bonne maîtrise des techniques standard mises en œuvre. Le travail d'accompagnement pour la rédaction des documents dans les villages sans personnes ressources alphabétisées est jugé lourd, et, surtout, l'ONG considère que le volume des pièces justificatives de dépenses demandées aux bénéficiaires pour chaque action représentent un travail trop important et fastidieux qui appelle des simplifications. Par ailleurs, le responsable déplore l'absence de suivis des effets (notamment sur la production en pluvial et sur les nappes valorisées par l'irrigation) des actions réalisées.

3. Zinder (SOS-Sahel)

Après une période intérimaire de 2 ans sans réalisation pour le volet environnement, (pendant laquelle les services techniques de l'environnement ont cependant identifié les futurs sites d'intervention), l'appel d'offres pour les services d'opérateur de « mise en œuvre de l'ingénierie sociale et technique de l'axe Aménagement et gestion de l'espace Antenne de Zinder » a été lancé. L'ONG SOS Sahel international Niger (SOS SIN)²⁶ a remporté le marché, d'un montant de 287 295 680 Fcfa pour 36 mois à partir du 12 août 2004. La mise en œuvre de la prestation s'effectue à Zinder, les fonds transitant par le siège de l'ONG à Niamey. Après mise en place d'une équipe de 8 animateurs²⁷, le démarrage a été très lent, jusqu'à ce qu'interviennent des changements de personnel (changement du coordonnateur adjoint en 2005, puis changement un an après du coordonnateur remplacé par l'adjoint, et recrutement d'une troisième personne au poste d'adjoint) et que puisse s'installer un rythme de croisière.

Une évaluation de la performance de l'opérateur réalisée en janvier 2006 par l'UGP (avec entretiens auprès d'un échantillon de 18 comités de gestion) relevait notamment, malgré un fonctionnement formel relativement satisfaisant (sauf trois démissions, le mauvais état des motos, et une trop grande fréquence des agents à Zinder), un retard dans l'atteinte des résultats quantitatifs (nombre réduit de diagnostics et pas de plans villageois), l'absence de document de gestion et des plans d'action au niveau des comités, ainsi qu'un manque d'actions d'appui-conseil auprès des bénéficiaires.

Le problème principal est celui du pré-financement qui, compte tenu des modalités, atteint 4 à 5 mois (3 mois d'activités puis au moins 1,5 à 2 mois pour remise et validation des rapports et finalement paiement de la facture). Dans le cas des actions de formation, le pré-financement pour des montants importants des prestataires sous-traitants est un facteur limitant – bien que l'appel d'offres d'opérateur était justement adressé aux ONG internationales²⁸ qui sont censées avoir plus de fonds propres que les ONGs nationales qui ne reçoivent pas de subventions, et qui n'obtiennent que très difficilement des autorisations de découvert auprès des banques locales-.

Au plan technique, le potentiel d'innovation existant à Zinder en matière de gestion des ressources naturelles au niveau villageois n'a pas été valorisé. En effet, un dispositif de recherche-développement, la cellule de recherche action concertée des ressources naturelles (CRAC-GRN) est en place à Zinder, financée par Danida²⁹ et l'Union européenne. Il s'agissait initialement d'un programme de SOS Sahel Grande-Bretagne. Rattachée administrativement à SOS SIN depuis 2 ans, la cellule a capitalisé

²⁶ La branche nigérienne de l'ONG SOS Sahel international met notamment en œuvre un projet d'appui au renforcement des capacités pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans 18 villages de 3 départements de la région de Tillabéri (Filingué, Ouallam, Tera) financé par l'Union européenne

²⁷ dont initialement trois femmes, jugées plus aptes en matière d'interventions de sensibilisation dans les villages, mais plusieurs ne sont pas restées en raison de la dureté des conditions de vie et des déplacements à moto

²⁸ « Compte tenu de l'importance des cautions demandées, seuls peuvent répondre Karkara, SOS et ABC »

²⁹ Projet d'appui à la gestion conjointe des ressources sylvo-pastorales (sous-projet de ADDR2)

l'expérience développée à Takieta depuis 1987³⁰ en menant un travail suivi avec les projets pour faciliter les processus de réflexion sur la gestion entre acteurs de la gestion des ressources autour des sites sylvo-pastoraux et autour des plantations d'arbres³¹ ayant atteint l'âge d'exploitation.

Dans le cadre du projet Danida (2001-2007), des sites sylvo-pastoraux proposés par les acteurs locaux – communautés, chefferies...- sont identifiés, délimités selon un processus concerté impliquant l'ensemble des ayant-droits et utilisateurs -y compris les transhumants-. Après qu'il ait été délimité consensuellement, le site fait l'objet d'une réflexion concernant les modalités de sa gestion. Des structures locales de gestion sont maintenant en place dans 4 sites (2 dans Mirriah et 2 dans Tanout) et munies d'un document cadre de gestion des ressources et relations entre utilisateurs. Ces quelques situations expérimentales servent notamment de base à CRAC-GRN pour accompagner la réflexion au niveau des cadres de concertation départementaux dans les 5 départements (forums de discussion et décision sur les principes de gestion).

CRAC-GRN aurait pu jouer un rôle d'appui-conseil méthodologique et technique pour la mise en œuvre du contrat ASAPI par SOS-SIN (le CV du responsable était effectivement présenté dans l'offre de SOS), mais cela n'a pas été le cas-. Cette opportunité aurait été pourtant de nature à donner une meilleure acuité technique à la prestation et à déboucher sur des propositions pour mieux garantir la valorisation des efforts d'ASAPI après le projet (statut des arbres, gestion par les agriculteurs pour qu'ils trouvent des bénéfices).

Le responsable des programmes SOS à Niamey considère que l'intervention dont ils ont eu la charge sur trois ans dans le cadre d'ASAPI est de trop courte durée pour changer les esprits après « 40 ans d'intervention de l'Etat sans participation des populations ». Il manifeste sa préoccupation pour assurer une consolidation (trouver d'autres financements, impliquer les responsables communaux et les services techniques) des réalisations après la fin du projet.

De leur côté, les responsables de CRAC jugent que ASAPI a joué la quantité et non la qualité dans le travail sur les terroirs, que l'intervention a souffert d'un certain manque de coordination entre les deux axes, et qu'elle aurait gagné à s'appuyer sur les données existantes dans la zone, en particulier sur la CES. Une des observations faites sur la démarche concerne le maintien du projet en position de maître d'ouvrage des travaux réalisés dans les villages (chefs de travaux de DRS rémunérés par l'UGP, tâcherons pour les puits sous contrat avec l'UGP,...), limitant la capacité pour les propriétaires d'influer sur la qualité des travaux.

3.2 Axe 2 : Sécurisation des productions

3.2.1 Renforcement des capacités des OPA

Activité et résultats (annexe 9.1 et 9.2)

1. L'Alphabétisation fonctionnelle

Globalement 169 centres ont été cofinancés par le Programme.

L'UGP- Madaoua a bénéficié de 80 centres pour former 3619 auditeurs (dont 2512 femmes, soit 69,4%). Les bénéficiaires ont mobilisés une contribution de 7,9% de l'investissement global.

³⁰ cf. publication IIED « Chartes de gestion dans la forêt classée de Takieta »)

³¹ Plantations dans le cadre des projets forestiers, bois de villages, peuplements Sahel Vert, Semaine de l'Arbre, petites initiatives locales... le plus souvent réalisés sans prendre en compte la tenure foncière, d'où les problèmes de droits et responsabilité pour la gestion des arbres...

L'UGP-Zinder a bénéficié de 89 centres (y compris de DP5 en cours d'exécution). pour toucher à terme jusqu'à 2505 auditeurs (dont 1305 femmes, soit 52,1%). La contribution des bénéficiaires s'élève à 11,3%.

2. Formations Thématiques

Les thèmes de formation sont les suivants : Vie associative ; Techniques de communication ; planification ; suivi/évaluation des activités ; élaboration des comptes d'exploitation ; initiation à la comptabilité ; tenue des documents...

A Zinder (8 formations) les 210 personnes formées sont toutes des femmes. A Madaoua (31 formations), sur les 1159 personnes formées 333 sont des femmes (28,7%). Globalement 39 formations ont été appuyées par le projet dans les deux zones.

Voyages d'étude (à Zinder) :

- 7 voyages d'études ont été organisés au profit des membres des OP (GF, GI et BC) à l'intérieur du pays sur des thèmes tels que la transformation / conservation des produits agricoles ; la gestion des BC, des Boutiques d'intrants agricoles et des magasins de Warrantage, les techniques de production des cultures irriguées, le processus de mise en réseau et la commercialisation des produits agricole. Quatre vingt trois (83) délégués ont pris part à ces voyages.
1 voyage à l'extérieur du pays sur les thèmes du processus du désengagement de l'opérateur et la mise en réseau. 15 délégués dont 5 femmes.

3. Participations aux événements agricoles (foires, expositions, bourses céréalières, etc.)

Cette action qui doit donner aux OP l'opportunité de faire connaître leurs produits, d'échanger avec les autres organisations et de nouer des contacts avec des clients potentiels a été prévue sans précision de période de réalisation, étant donné la non maîtrise des événements. A Zinder :

- 45 personnes dont 6 femmes ont pris part à 4 bourses céréalières ;
- 16 personnes dont 6 femmes ont pris part à 2 foires.

A Madaoua, 6 voyages d'études ont été organisés dont 4 à l'intérieur de la zone ASAPI sur les thèmes gestion des BC et la mise en œuvre des μ -subventions et 2 à l'intérieur du pays sur les thèmes développement local et la gestion des boutiques d'intrants et warrantage. Ces voyages ont touché 90 producteurs dont 20 femmes. A Madaoua, l'UGP a organisé 5 participations dont une bourse céréalière et 4 foires avec la participation de 35 producteurs dont 12 femmes.

Effets

En matière de renforcement des capacités, il ressort que des appuis importants ont été apportés aux organisations paysannes par le projet ASAPI. Ceci a permis d'enregistrer des résultats encourageants dans le cadre de la gestion des activités et des biens et d'améliorer la communication intra OP et entre l'OP et son environnement.

En particulier, l'action d'alphabétisation fonctionnelle a permis de relever le niveau d'instruction des membres des OP, la tenue des documents de gestion et de favoriser la promotion de l'auto encadrement (émergence des animateurs endogènes et des leaders).

3.2.2 Appui à la production agricole

Les Boutiques d'Intrants Agricoles (BI)

Activités et résultats

Le Programme a cofinancé 18 Boutiques d'intrants (BI) en vue de l'intensification des cultures en synergie avec la mobilisation de l'eau.

Tableau 26 Données sur les Boutiques d'intrants

		Madaoua	Zinder	Total
Nbr. de dossiers déposés		13	19	32
Nbr de dossiers retenus, = nbr. de BI mises en place		7	11	18
% de dossiers retenus		53,8%	57,9%	56,3%
Répartition du financement	ASAPI	69,7%	77,5%	-
	Bénéficiaires	30,3%	22,5%	-
μ-subventions payées (FCFA)	Total	8 639 000	16 840 000	25 479 000
	Par BI	1 234 143	1 530 909	1 415 500
Nombre de membres des groupements	H	268	462	730
	F	908	108	1016
	T	1176	570	1746
	% de F	77,2%	18,9%	58,2%

La μ-subvention ne finance que 56% des coûts du magasin ; le financement du stock étant prévu sur fonds propres ou à crédit par les Caisses Yarda.

Dans la pratique, aucune BI n'a été financé par la Caisse Yarda de Madaoua (cf § 2.3). Sur Madaoua, l'évaluation a trouvé des BI pratiquement vides. Sur Zinder :

- 5 ont mis en place leurs premiers stocks sur fonds propres pour un montant global de 1 400 500 FCFA ;
- 4 ont bénéficié du crédit Yarda (pour un montant global de 3 552 000 FCFA) lors du premier approvisionnement (384 sacs d'engrais et 14 litres) ;
- 1 a bénéficié du même crédit (833 000 FCFA) pour renforcer son capital lors du 2^{èm} approvisionnement
- 1 a introduit un dossier de demande de prêt à Yarda, dossier resté sans suite à cause du faible taux de recouvrement au niveau des APEC ne permettant pas de leur octroyer de nouveaux crédits.

Compte tenu du taux d'intérêt appliqué par YARDA et du type de crédit octroyé (cours terme), du faible revenu tiré de la vente des intrants, des pénalités de retard et de la période pendant laquelle ces prêts ont été octroyés, les BI concernées sont encore au point de départ.

L'évaluation a constaté que des engrais étaient aussi utilisés en culture pluviale où leurs effets sont très incertains ; il n'y a pas, dans ce cas, de synergie entre la mobilisation de l'eau et l'intensification par les intrants.

Effets, durabilité

Vu le niveau d'activité extrêmement limité des BI, leurs effets espérés sur l'augmentation des productions irriguées par leur intensification sont insignifiants sur Madaoua et peu perceptibles sur

Zinder. Des effets significatifs ne pourront être envisagés qu'en réglant le financement à crédit de ces BI.

Démonstrations de la petite irrigation

Cette activité de l'axe 2 du Programme a déjà été présentée au chapitre 3.1.1. relative à la petite irrigation. Le tableau 27 reprend les données de cette activité.

Tableau 27 Données relatives aux démonstrations

		Madaoua	Zinder	Total
Nbr. de dossiers déposés		63	36	99
Nbr de dossiers retenus, = nbr. de démonstrations mises en place		37	20	57
% de dossiers retenus		58,7%	55,6%	57,6%
Répartition du financement	ASAPI	73,1%	74,1%	-
	Bénéficiaires	26,9%	25,9%	-
μ-subventions payées (FCFA)	Total	52 397 000	26 673 000	79 070 000
	Par démonstration	1 416 135	1 333 650	1 387 193
Nombre de membres des groupements	H	766	595	1361
	F	548	117	665
	T	1314	712	2026
	% de F	41,7%	16,4%	32,8%

Conservation de l'oignon

Cette activité n'a été menée que par l'UGP-Madaoua qui a cofinancé à concurrence de 74% la construction et l'équipement de 7 magasins de stockage pour un montant d'environ 16 millions de FCFA.(y compris les équipements). Les bénéficiaires de ces magasins sont les 373 membres de ces 7 groupements.

Les effets sont très importants car après une conservation de 3 à 4 mois, le taux de perte n'est que de 3,4%³² alors que les pertes en stockage sous paillote varient entre 20 et 50%.. Le stockage permet d'obtenir des prix multipliés par 3. Les effets sont donc considérables

Foyers féminins et AGR

Activités et résultats

Le Programme a contribué au financement de bâtiments et équipements (machine à coude, matériel de transformation) pour 8 foyers féminins sur Madaoua. Sur Zinder cette action n'a pas été menée car ces investissements avaient déjà été réalisés dans le cadre du PPOAF.

Le Programme a aussi cofinancé des AGR auprès de 112 Groupements féminins (GF). Ces activités concernent la transformation des produits (soja et arachide sur Madaoua, arachide sur Zinder). A Zinder,

³² Résultat obtenu par OPA Badr de Koundigué saison sèche/humide 2006

les appuis du Programme ont permis de mettre en place : 193 décortiqueuses, 225 presses à huile, 216 brûloirs, 151 planchettes, 80 machines Italia pour spaghetti et 9 moulins.

Tableau 28 Données relatives au Foyers féminins et AGR

		Foyers féminins	AGR		
		Madaoua	Madaoua	Zinder	Total
Nbr. de dossiers déposés		14	54	244	298
Nbr de dossiers retenus, = nbr. de FF ou AGR mises en place		8	34	78	112
% de dossiers retenus		57,1%	63,0%	32,0%	37,6%
Répartition du financement	ASAPI	61,1%	82,1%	81,1%	-
	Bénéficiaires	38,9%	17,9%	18,9%	-
μ-subventions payées (FCFA)	Total	5 931 000	12 628 000	43 702 000	56 330 000
	Par FF ou AGR	741 375	371 412	560 282	502 946
Nombre de membres des groupements	H	0	0	0	0
	F	1353	1901	2552	4453
	T	1353	1901	2552	4453
	% de F	100%	100%	100%	100%

Le principe de fonctionnement des GF est de travailler ensemble et, sur les bénéfices de ces actions communes, se répartir de petits crédits individuels. Cette méthode de travail engendre une véritable dynamique économique : les femmes trouvent un avantage dans les activités qu'elles mènent avec le crédit obtenu du GF, et la caisse commune est abondée par les intérêts payés. Quand cela est possible, la caisse commune sert à des dépenses sociales et de solidarité et parfois de petits montants sont versés individuellement aux membres. Il est à noter que certains de ces GF ont reçu des crédits des caisses Yarda ce qui a eu pour effet d'accélérer leur développement économique.

Effets et durabilité

L'évaluation a constaté le bon fonctionnement de ces GF et les effets sur les revenus des femmes (5806 femmes potentiellement bénéficiaires) ; ces revenus restent très modestes (quelques milliers de FCFA par trimestre) mais aident marginalement les femmes à faire face à des dépenses relatives aux soins des enfants, à leur scolarité, à des dépenses ménagères ; il est rare que ces revenus servent à l'achat d'aliments en dehors de quelques condiments.

Des effets sociaux sont aussi constatés au niveau du renforcement de la cohésion des femmes et de leur promotion sociale au sein de leur village.

Une étude du projet intrants de la FAO auprès du GF de "Kané Gomni, de Kollo, a montré que le temps d'extraction d'huile est presque réduit de moitié (4h20 au lieu de 7h40) si les femmes utilisent les matériels modernes (similaires à ceux que ASAPI a octroyé) que si elles utilisaient leur matériel local (mortier et pilon avec décorticage manuel). Cette étude a également mentionné que la quantité d'huile extraite varie de 6,5 litres en extraction traditionnelle à 8,6 litre avec du matériel moderne pour un sac d'arachide coque traité. Il y a donc des effets très positifs sur la réduction du temps de travail et sur la quantité de produits transformés (très fort gain de productivité).

Ces effets constatés sont au profit des 4453 femmes membres de 112 GF et des 1353 femmes adhérentes aux 8 Foyers féminins.

Il est à regretter que les budgets limités n'ait permis de satisfaire que 37% des demandes formulées, le ratio coûts/avantage de ces AGR étant élevé.

Banques céréalières

Activités et résultats

La Banque céréalière (BC) est une réponse pertinente à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les villages ; les BC contribuent donc directement à réaliser l'objectif du Programme ASAPI qui a cofinancé la mise en place de 156 BC.

Alors que les projets antérieurs (PBVT, PPOAF) avait promu des BC "villageoises à caractère communautaire", celles mises en place par le Programme ASAPI sont dans leur grande majorité des "BC "privées" dans le cadre de groupements préexistants (dans ce cas la BC est une activité du groupement parmi d'autres) où émergentes (dans ce cas la BC est l'activité exclusif du groupement). A Madaoua de nombreuses BC sont gérées par des groupements féminins ce qui explique que 56,9% des membres des BC sont des femmes (contre 19,3% à Zinder qui ne compte que 6 BC féminines).

Les actions éligibles au financement du Programme sont :

- l'appui à la construction de magasins de stockage de céréales ;
- l'appui à l'achat et mise en place d'un stock initial de céréales ;
- l'appui à la formation des membres de comités de gestion ;
- le suivi et la supervision de la mise en œuvre de la micro subvention.

Tableau 29 Données sur les Banques céréalières

		Madaoua	Zinder	Total
Nbr. de dossiers déposés		117	192	309
Nbr de dossiers retenus, = nbr. de BC mise en place		81	75	156
% de dossiers retenus		69,2%	39,1%	50,5%
Répartition du financement	ASAPI	75,0%	76,4%	-
	Bénéficiaires	25,0%	23,6%	-
µ-subventions payées (FCFA)	Total	150 132 000	144 984 000	295 116 000
	Par BC	1 853 481	1 933 120	1 891 769
Nombre de membres des groupements	H	2713	4169	6882
	F	3578	997	4575
	T	6291	5166	11457
	% de F	56,9%	19,3%	39,9%
Nbr de personnes bénéficiaires		26 110	NC	De l'ordre de 50 000

Les magasins sont réalisés en matériaux traditionnels ; à Madaoua la couverture est traditionnelle en bois alors qu'à Zinder les tôles ont été utilisées (après échec pour 2 magasins construits "sans bois", réalisés à contre-temps suite au retard du versement de la μ -subvention).

La μ -subvention (plafonnée à 2,1 millions de FCFA) couvre environ 75% du coût global de la BC et finance essentiellement la constitution du stock initial ; à Madaoua (annexe 9.1), elle finance 90,8% du stock, 50,3% du magasin et 91,4% des coûts de formation/suivi.

Le stock initial est généralement acheté sur le marché et l'évaluation a constaté que la libération tardive des μ -subventions en février ne permettait pas aux BC d'acheter au meilleur prix au moment de la récolte (novembre).

A Madaoua, les formations des responsables des BC ont été dispensées par la Fédération des Unions des Banques Céréalières de Madaoua (FUBC). Les responsables des BC ont dit leur satisfaction par rapport à ces formations.

Chaque BC définit ses propres règles du jeu : à Madaoua les BC font des crédits de campagne et pas de vente, à Zinder elles font des crédits de campagne et aussi de la vente ; un taux d'intérêt de 25% est versé à l'OP.

L'évaluation a noté la forte demande des femmes pour gérer des BC, mais elles sont confrontées à divers problèmes :

- il n'est pas évident d'avoir une masse critique de membres disposant des compétences pour lire, écrire, tenir une comptabilité écrite, enregistrer des mouvements de stocks,... Or ces opérations sont essentielles pour la durabilité des BC ; il faudra dans beaucoup de cas recourir aux hommes pour offrir ces services.
elles sont confrontées au problème de mobilisation de la force de travail pour la construction du magasin (ce qui représente une charge importante).
- certaines femmes n'arrivent pas à libérer leurs parts sociales (2 à 20 tias) et les cotisations en espèce de 500 à 1000 FCFA.

Pour tenir compte de ces contraintes, des conditions particulière pour les GF devraient être envisagées.

L'évaluation a constaté le bon fonctionnement des BC visitées avec des stock en augmentation constante d'une année sur l'autre.

Unions et Fédérations et Principe de solidarité

Le contrat entre le Programme et les OP prévoit une clause de solidarité par laquelle la BC s'engage au terme de 5 ans à verser une contribution d'un montant identique à la μ -subvention qu'elle a initialement reçue afin de permettre à une nouvelle BC de se constituer. Cette disposition rend pérenne un dispositif de démultiplication des activités du Programme. Une telle clause de solidarité existait déjà pour les BC du PBVT.

Pour assurer la gestion de cette solidarité et pérenniser un dispositif d'appui-conseil auprès des BC, le PBVT avait promu l'émergence d'Unions de BC et de la FUBC. La FUBC a parmi ses fonctions, celle de collecter les contributions des BC au terme de 5 ans et de mettre en place les nouvelles BC là où il y a des besoins. Depuis sa création en 1999, la FUBC a ainsi pu constituer 59 BC à partir des contributions des anciennes BC du PBVT (et parfois sur fonds propres).

La FUBC se heurte actuellement au problème de collecter les contributions des BC mises en place par le Programme ASAPI ; seules 4 BC parmi les premières ont payé leur contribution, les autres s'y refusant sous prétexte qu'elles veulent elles-mêmes créer les nouvelles banques (dans leur village, dans le cercle de leurs relations, mais cette disposition semble ne pas se concrétiser).

Afin de renforcer ce dispositif, l'UGP-Madaoua a fait émerger deux nouvelles Unions (Maggia et Taka) ce qui porte à trois les Unions de BC. La FUBC de Madaoua regroupe actuellement les Unions des BC de Malley (34 BC), d'Aréwa (30 BC) et de Jataka (42 BC) ; la FUBC regroupe donc 106 BC.

A Zinder ASAPI vient de mettre en place neuf Unions dans une perspective de les fédérer ou de les mettre en contact avec le Centre de services qui a un statut de fédération des organisations paysannes de la région de Zinder.

Effets

- les 156 BC du Programme contribuent à améliorer significativement la sécurité alimentaire de 50 000 personnes au cours d'une période variable de l'ordre de 1 mois au moment de la soudure et des premiers travaux de la campagne pluvieuse. Les bénéficiaires, membres des BC ou non-membres, trouvent au village des céréales au moindre coût et souvent à crédit.
- la BC permet au groupement de disposer d'un pouvoir économique (rentabilité) afin d'élargir ses activités.
- sur Madaoua, la couverture traditionnelle en bois des magasins BC accélère le prélèvement ligneux dans des zones déjà dégradées. De tels effets négatifs ne sont pas perçus à Zinder où les tôles sont utilisées.
- la banque céréalière renforce de surcroît le leadership des membres, et augmente leur visibilité dans l'espace communautaire. En plus de régler les besoins pratiques des membres en leur fournissant des céréales à des moments critiques, elle contribue de façon certaine à renforcer leur position stratégique sous plusieurs angles :
 - . à travers la manipulation des stocks de céréales et des flux d'argent liés aux opérations de vente-achat, les membres acquièrent un certain pouvoir économique et social (ils s'imposent comme acteurs économiques locaux visibles et respectables). Ce pouvoir concerne l'OP engagée dans les opérations, mais il rejaillit aussi sur chaque
 - . ce nouveau statut, conjugué à l'apport reconnu de chaque membre dans les besoins alimentaires des ménages, a pour effet de renforcer la position des membres dans les processus de prise de décision aux niveaux ménages et communautaire
 - . la gestion des banques par les OP permet d'affirmer leur ancrage dans l'environnement socio-économique local, voire communal, puisque les membres participent aux différentes instances de planification et de discussion animées par les communes.
- Pour les BC féminines, renforcement de la position des femmes dans le village (participation à la prise de décision)

Durabilité

L'évaluation considère que la bonne gestion actuelle des BC, liée aux formations des responsables, représente une garantie de durabilité des effets actuellement constatés au niveau de ces BC. Il apparaît clairement que les BC privées (celles des OP) ont une meilleure perspective de durabilité que les BC villageoises à gestion communautaire mises en place par les projets antérieurs.

Par contre le principe de solidarité, qui consiste pour une BC d'en financer une nouvelle au bout de 5 ans, ne paraît pas durable puisque la FUBC en charge de superviser ce dispositif à Madaoua rencontre

déjà des difficultés à percevoir les contributions de BC du Programme ASAPI. Il est probable que ces difficultés seront encore plus grandes après la clôture du Programme. Il est souhaitable, qu'avant sa clôture, les UGP du Programme appui les Unions et Fédérations afin de rendre pérenne le dispositif visant à démultiplier le nombre de BC dans le cadre de la solidarité.

La tentation pour les BC de mettre en garantie le stock dans le cadre du warrantage est de nature à déstabiliser la gestion des BC ; il est à déconseiller aux BC de s'engager dans cette voie.

Warrantage

Activités et résultats

Le Programme a cofinancé 12 magasins pour dépôt en garantie afin d'obtenir un crédit warrantage auprès des caisses Yarda.

Les deux premiers prêts warrantage ont été attribués par la Caisse Yarda de Zinder au cours de la campagne 2005-2006 ; pour 2006-2007 cette caisse a accordé 6 prêts qui sont en cours (cf § 2.3). Sur Madaoua, 6 prêts ont aussi été octroyés.

L'action étant nouvelle, les OP ont encore besoin du temps et de formation pour comprendre tout son contour. Sur Zinder les Groupements ont rétrocedé le crédit à leurs membres qui ont généralement fait de l'embouche

Tableau 30 Données sur les magasins warrantage

		Madaoua	Zinder	Total
Nbr. de dossiers déposés		24	11	35
Nbr de dossiers retenus, = nbr. de magasin mis en place		6	6	12
% de dossiers retenus		25,0%	54,5%	34,3%
Répartition du financement	ASAPI	77,0%	71,7%	-
	Bénéficiaires	23,0%	28,3%	-
µ-subventions payées (FCFA)	Total	7 402 000	6 555 000	13 957 000
	Par magasin	1 233 667	1 092 500	1 163 083
Nombre de membres des groupements	H	151	171	322
	F	202	83	285
	T	353	254	607
	% de F	57,2%	32,7%	47,0%
Nbr de groupements ayant reçu un crédit warrantage (2006-07)		6	1	7

Il est trop tôt pour apprécier les effets du dispositif warrantage ; il semble avoir donné satisfaction aux membres des 2 premiers groupements en ayant bénéficiés au cours de la campagne 2005-2006.

Analyse de filières

Trois études ont été réalisées dans la zone de Zinder :

- Une étude sur la distribution des intrants dans la zone de Zinder a été confiée à l'ONG Démocratie 2000 ; elle recense les opérateurs de la zone de Zinder (particuliers, distributeurs agréés et coopératives) en indiquant leur capacité, les emprises spatiales, les modes de fonctionnement (biblio 7).
- Une étude sur la filière Cultures maraîchère sur Zinder a été confiée au bureau ERUFOR en 2004 (biblio 17).
- Une enquête au niveau des sites d'irrigation : surfaces exploitables et exploitée (biblio 42).

D'autres études programmées (filieres oignons,...) n'ont pas été réalisées car, suite aux contacts entre l'UGP-Maradi et le Projet promotion des exportations agro-pastorales (PPEAP), ce dernier devait les réaliser.

Le Service régional de l'agriculture de Zinder ne dispose pas de ces études et celles menées par le PPEAP ne sont pas portées la connaissance du Programme et des services. Une plus grande implication des bénéficiaires (Services, OPA) aurait permis de valoriser ces études et d'obtenir des effets réels sur les systèmes de production et de commercialisation.

3.2.3 Organisation des producteurs agricoles (axe 2)

Rappelons que l'appui aux producteurs est de la compétence des Opérateurs : COSPE sur Madaoua et Afrique Verte sur Zinder.

L'évaluation a constaté la difficulté qu'il y avait au niveau de ces opérateurs pour rendre compte clairement de leur activité en matière d'appui aux producteurs. Il y a une grande confusion dans la terminologie employée : OR rurale (OR), Organisation des producteurs (OP), Banque céréalières, Groupements féminins (GF). A cela s'ajoute les notions de Groupements "pré-existants" et "émergents", ainsi que la notion "d'irrigant" ou "non irrigant" (d'ailleurs non différenciés dans les rapports des opérateurs). De plus existe une structuration du monde rural par rapport aux activités de l'axe 1 pour laquelle interviennent d'autres opérateurs.

Il n'existe pas de dispositif de suivi des activités conduites avec ces instances. Les seules données précises sont celles des fiches tenues par les Directeurs des deux UGP relatives aux micro-subventions. Ceci étant, on peut considérer que le Programme travaille avec 175 "instances rurales" sur Madaoua et avec 182 sur Zinder.

Tableau 31 Nbr. de "groupements" en relation avec le Programme

Madaoua *		Zinder **	
Organisation de producteurs (OP)	66	Banque céréalières	76
Groupements féminins (GF)	94	Groupements féminins (GF)	75
Faïtière et divers	6	Groupements d'irrigants	29
Groupements villageois (CVD)	9	GIE Coopératives	2
Nbr de groupements avec lesquels le programme travaille (axe 2)	175	-	182

*Source: Etude thématique

** Source : Afrique verte

La plupart de ces instances ont obtenu une ou plusieurs μ -subventions du Programme et/ou ont été en relation avec lui pour établir un diagnostic ou un Plan de travail, ou encore pour constituer des dossiers de demande de μ -subvention.

Effets

En fonction du niveau de structuration atteint par les OP, les constats suivants se dégagent :

- les bénéficiaires ont plus ou moins adhéré à la stratégie du Programme : respect du principe de cofinancement des activités ; respect des engagements ; acceptation de la responsabilité ;
- les bénéficiaires ont plus ou moins compris la démarche participative et responsabilisante prônée par le Programme : exemple : retrait de plus de 500 dossiers de demandes de financement ; participation au dépouillement ; réception des équipements ; ...

4 Les critères de l'évaluation

4.1 Pertinence

La pertinence doit être appréciée en répondant à la question : "Les activités du Programme ont-elles contribué à régler des vrais problèmes des populations" ? La mission a constaté que les activités conduites par le Programme :

- mobilisation des eaux permettant l'amélioration des productions,
- sécurisation foncière
- désenclavement
- renforcement des capacités
- eau potable
- environnement
- banques céréalières
- amélioration du revenu des femmes
- .../...

correspondent réellement à des problématiques majeures des populations et qu'elles étaient très pertinentes. Par ailleurs, l'intervention du Programme s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie du développement rural dont les axes stratégiques sont :

- | | |
|---------|---|
| Axe n°1 | Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural. La contribution du Programme à cet axe a été : de développer la petite irrigation, de réduire l'enclavement des zones rurales. |
| Axe n°2 | Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations. La contribution du Programme à cet axe a été : de mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les productions et améliorer la sécurité alimentaire à travers les Banques céréalières |
| Axe n°3 | Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural. La contribution du Programme à été de promouvoir le renforcement de nombreuses Organisations rurales (OP, divers Comités de gestion, COFODEP/COFOB,,...), |

L'évaluation considère que le Projet est très pertinent. Cette appréciation rejoint celle de l'étude thématique.

4.2 Efficience

En l'absence d'une définition claire de l'intervention dans l'étude de faisabilité puis dans la Convention de financement, un délai important s'est passé pour que le Programme soit opérationnel. Au cours de la période 2001-fin 2004, le Programme a été peu efficace. Ce n'est qu'au cours du 4^e trimestre 2004 que le Programme est entré dans sa phase de croisière. Le Programme est alors devenu très efficace avec la mise en place de 913 micro-subventions et l'engagement de nombreux chantiers (hydraulique villageoise, ouverture de pistes) mais n'a pas pu résorber les retards pris au départ.

De ce fait, de nombreux chantiers sont en cours d'exécution et il restera peu de temps pour accompagner les bénéficiaires en vue de valoriser au mieux ces investissements (gestion des seuils, des puits et forages maraîchers, des puits villageois, entretien des pistes).

En dehors des seuils dans la zone de Madaoua pour lesquels les travaux ne sont pas encore engagés le Programme a atteint, et parfois au-delà, les prévisions de résultats du Cadre logique ce qui est une bonne performance.

Le dispositif de suivi des effets du Programme n'est pas fonctionnel ; le système de suivi des nappes et la mise en place d'un Système d'information géographique n'ont pas connu de réalisation.

Sur la base de cette analyse, l'évaluation considère que le Programme ASAPI a eu globalement une efficacité suffisante.

4.3 Efficacité

Les activités du Programme contribuent-elles directement à l'objectif de sécurité alimentaire du Programme ?

- la petite irrigation et la production additionnelle qu'elle génère est de ce point de vue très efficace ; il en est de même des Banques céréalières.
- le désenclavement, en facilitant les échanges contribue, mais dans une moindre mesure à la sécurité alimentaire,
- l'hydraulique villageoise est très pertinente mais ne contribue pas directement à améliorer la sécurité alimentaire,
- l'éducation environnementale des jeunes n'est pas efficace au regard de la sécurité alimentaire.
- les revenus liés aux activités des foyers féminins et AGR contribuent beaucoup plus à satisfaire des besoins de la vie quotidienne que des besoins alimentaires

L'évaluation considère que le Programme n'a globalement qu'une efficacité limitée. Cette appréciation est en relation directe avec les options budgétaires de la Convention de financement qui ne consacre que 7,1% à la petite irrigation et 1,6% aux banques céréalières.

4.4 Effets et impact

Effets

Les effets correspondent aux avantages perçus au niveau des bénéficiaires suite à l'usage des produits qui leur sont livrés (infrastructure, équipement, formation,...).

Alors que le plus grand nombre d'investissements pour la petite irrigation sont en cours de réalisation (seuil les parcelles de démonstration procurent actuellement fonctionnelles en matière de petite irrigation), les effets attendus sont essentiellement potentiels et à venir.

Effets sur la sécurité alimentaire ; ils sont liés :

- à l'augmentation des revenus elle-même liée à l'accroissement de la production irriguée (mobilisation des eaux, captages et distribution). Ces effets concerneront environ 658 irrigants.
- La valorisation de l'eau, rendue plus accessible par les aménagements sur 276 ha (puits, forages, mini-réseaux), semble ne pas se faire de façon optimum en l'absence d'intensification elle-même liée à l'usage des intrants et à une démarche de recherche-action visant à identifier les meilleurs systèmes de production en fonction des marchés.
- les pistes rurales auront un effet sur les revenus dans la mesure où elles facilitent la commercialisation des produits et diminuent les coûts de transport.
- aux 156 Banques céréalières qui permettent de servir 50 000 personnes en période de soudure
- aux travaux environnementaux (CES/DRS, fixation des dunes) qui ont permis de distribuer pour l'ensemble du Programme un montant de 1,75 milliards de FCFA qui en plus ont eu pour effet la réduit l'exode.

Effet sur la réduction de l'exode : mobilisation de la main d'œuvre pour le développement des cultures irriguées et revenus sur les chantiers environnementaux (stimulation de l'économie locale).

Effets sur l'approvisionnement en eau potable liés aux 100 puits villageois en cours de réalisation. Ces effets concerneront plus de 25 000 personnes dès que les puits seront fonctionnels.

Effets sur l'accroissement des capacités d'intervention des villageois et des producteurs liées à l'émergence d'organisations rurales et aux nombreuses formations au profit de leurs membres. Ces effets sont variables en fonction de la nature des Organisations et de leurs activités.

Effets sur la conservation de l'environnement. Ils sont essentiellement liés aux aménagements CES/DRS et à la fixation des dunes. L'analyse a montré que ces aménagements pouvaient avoir localement des effets importants.

Effets sur l'amélioration des conditions de vie des femmes. Les femmes ont été largement bénéficiaires des activités du Programme à travers :

- l'accroissement de revenus lié aux AGR une moindre mesure à l'augmentation des revenus à travers AGR gérées par les femmes (environ 5800 femmes sont bénéficiaires de ces effets). et à leur engagement sur les chantiers de CES/DRS ;
- l'allègement des temps de travaux lié à la transformation des produits et surtout à l'approvisionnement en eau avec la réalisation de 100 puits villageois
- leur promotion sociale avec leur grande présence dans les groupements ayant bénéficiés de μ -subvention (58% des membres sont des femmes).

Tableau 32 Répartition par genre des membres des groupements ayant bénéficié de micro-subventions

		Hommes	Femmes	Total
UGP-Madaoua	Nbr de membres	6 294	12 224	18 518
	Répartition en %	34%	66%	100%
UGP-Zinder	Nbr de membres	6596	5372	11968
	Répartition en %	55%	45%	100%
Ensemble ASAPI	Nbr de membres	12 890	17 596	30 486
	Répartition en %	42%	58%	100%

Impact

L'appréciation de l'impact se situe au niveau de l'objectif de sécurité alimentaire dans les zones d'action du Programme ASAPI qui totalise un effectif de population approximatif de 1 million de personnes.

Les BC mises en place ne servent qu'environ 50 000 personnes et les 658 ouvrages de captage (577 puits et 81 forages) ne permettront qu'à un nombre limité d'irrigants d'améliorer leurs productions et revenus.

Si au niveau des bénéficiaires les effets constatés sont importants, l'impact sur la Sécurité alimentaire reste insuffisant pour satisfaire les besoins de l'ensemble des populations dans les zones du Programme. Il est à noter que dans la vallée de la Maggia, zone pour laquelle la faisabilité et la Convention de financement mettait l'accent, peu d'activités ont été conduites suite à l'abandon des seuils ; dans cette zone, l'impact du Programme ASAPI est extrêmement faible.

Les besoins en termes de Sécurisation alimentaire restent très élevés ce qui justifie que les investissements soient poursuivis.

4.5 Durabilité

Les aménagements et infrastructures financés par le Programme sont généralement simples dans leur conception et de qualité satisfaisante. Par ailleurs les Comités de gestion pour ces aménagements et infrastructures sont mis en place mais ne sont pas encore fonctionnels (Comités puits villageois, Comités piste,...).

Les conditions de durabilité des effets actuels du Programme sont donc réunies.

Cela ne représente pas une garantie pour l'avenir si ces Comités n'accroissent pas leurs compétences et n'améliorent pas leurs actuelles prestations. La pérennité du dispositif de solidarité qui consiste à créer au bout de 5 ans de nouvelles BC à partir de celles déjà financées paraît très aléatoire. La poursuite des formations et des appuis restent nécessaires. Il est à noter que les effets liés aux revenus procurés sur les chantiers environnementaux (CES/DR, protection des dunes,...) ne seront pas durable en l'absence de nouveaux financements pour ces activités.

5 Conclusion de l'évaluation

Le Programme ASAPI aura réalisé l'essentiel des prévisions relatives aux résultats du cadre logique en considérant que seront réalisés, avant sa clôture, les seuils dans la vallée de la Tarka. De nombreux effets importants sont perçus d'une façon significative par les bénéficiaires ; d'autres effets restent potentiels car certains chantiers ne sont pas achevés. L'impact significatif sur la Sécurité alimentaire reste insuffisant au regard des besoins de l'ensemble de la population de la zone d'action du Programme.

Le Programme ASAPI a convenablement cheminé vers son objectif, mais n'a apporté, pour l'instant, qu'une contribution limitée à l'amélioration globale de la sécurité alimentaire dans ses zones d'action. A travers les importants aménagements fonciers (CES/DRS, fixation des dunes,..) et les actions menées visant l'accroissement des capacités des populations, le Programme ASAPI a fondamentalement préparé l'avenir pour assurer encore plus et d'une façon durable la Sécurité alimentaire.

Ces dernières perspectives sont favorables à de futurs investissements dans le domaine de la petite irrigation qui permettraient, à travers l'accroissement des productions, d'obtenir un impact encore plus important.

6 Perspectives pour l'avenir

6.1 Prolongation du DP5

Dans le cadre du DP5, la clôture du Programme est fixée au 30 avril 2008. Comme il a été dit, les investissements réalisés ne peuvent être pleinement valorisés que si les bénéficiaires sont "accompagnés". Ceci sera particulièrement vrai pour :

- la gestion des seuils (maîtrise du niveau du plan d'eau par vidange) mais aussi pour la gestion des équipements d'irrigation (accès au crédit pour l'achat de moto-pompes indispensables pour alimenter en eau les mini-réseaux californiens en cours d'installation),
- la gestion des magasins d'intrants qui conditionne l'intensification,
- entreprendre un travail de recherche-action visant à orienter les irrigants vers les systèmes de production les plus performants,
- réunir les conditions nécessaires à la pérennité du dispositif de solidarité visant la création de nouvelles BC.

Dans la mesure, où des ressources financières seraient disponibles, il serait souhaitable de prolonger le Programme de quelques mois pour permettre cet accompagnement. L'avenant fixe la date de clôture du programme au 31 octobre 2010, ce qui permet une prolongation.

Un avenant aux contrats des opérateurs permettrait de redimensionner les équipes en place (réduction des animateurs de l'axe 1)..

Dans l'immédiat et dans le cadre du budget de l'actuel DP5, multiplier en nombre d'exemplaires suffisants, les études réalisées (biblio n°7, 17, 42, mais aussi celles du PPEAP) afin de les porter à la connaissance d'un plus grand nombre de partenaires (Producteurs, Services, ON, projets divers) et de les exploiter.

6.2 Propositions pour de nouvelles interventions

Objectifs et orientations techniques

De nombreux arguments militent en faveur d'une nouvelle intervention dans les zones de Madaoua et de Zinder où les situations alimentaires restent précaires :

- un important potentiel irrigable non encore aménagées
- une forte demande des populations
- des acquis méthodologiques importants des projets antérieurs en matière d'intervention : programmation, mode de financement procédures par micro-subvention (en y apportant quelques améliorations)

- Opérateurs formés et connaissant bien la zone,.....

Une future intervention conserverait le même objectif de Sécurité alimentaire mais devrait être plus "efficace" ; ainsi, les orientations techniques et méthodologiques pourraient être les suivantes :

- petite irrigation (ouvrages de mobilisation des eaux, ouvrages de captage, réseau de distribution),
- désenclavement (doit obligatoirement accompagner les investissements hydrauliques dans les zones enclavées),
- banques céréalières
- banques d'intrants

Les actions environnementales visant à la conservation du potentiel naturel (eau, sol) de production sont indissociables des investissements hydrauliques. L'intervention devrait s'inscrire dans un contexte d'aménagement du territoire.

Il est indispensable pour cela de mettre en place les outils fondamentaux pour la gestion des ressources : dispositif de suivi des nappes et Système d'information géographique (SIG). Le suivi-écologique est une fonction régalienne des Services techniques qui devraient avec les moyens de l'assurer.

D'une façon générale, tout ce qui est suivi des dynamiques régionales (suivi écologique, suivi des systèmes de production, évolution des marchés, dynamiques économique et sociale, suivi de la sécurité alimentaire, suivi-évaluation des projets,.....) fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat et de ses Services. Ces données sont nécessaires pour orienter les investissements.

Une future intervention devait donner les moyens aux services pour assurer ces fonctions.

L'alphabétisation fonctionnelle et l'accroissement des capacités des ruraux restent une condition préalable à tout développement. Comme l'a montré l'évaluation, l'appui aux activités économiques des femmes permet d'accroître durablement leurs revenus ; cet appui devrait être maintenu dans de futures interventions.

Une future intervention devrait mettre un dispositif d'appui-conseil aux irrigants performants basé sur une approche de recherche-développement (intensification et diversification des cultures irriguées). Des "contrats de progrès" devraient être passés avec les Instances rurales (Groupe d'irrigants, Comité de gestion des BC, Comité de gestion des boutique d'intrants,..) sur la durée de l'intervention (4 à 5 ans)

Il y a dans la Maggia des enjeux environnementaux et sociaux majeurs qu'une future intervention devra prendre en compte. Une intervention dans la vallée de la Maggia doit se concevoir globalement avec des moyens importants. Une intervention spécifique pourrait concerner la vallée de la Maggia.

Toutes ces activités devront se situer dans les Programmes de la SDR.

Aspects institutionnels

Evidemment, ces interventions devront s'inscrire dans le contexte institutionnel de l'approche programme de la SDR. La SDR prévoit que la Maîtrise d'œuvre des projets sera exercée par les Services techniques. Par contre le SE- SDR n'a pas encore précisé comment ce principe sera concrètement appliqué dans un contexte de décentralisation (communes) et de déconcentration des Services (une étude est en cours pour préciser ces aspects).

Les aspects institutionnels de la future intervention, à préparer avec le SE-SDR, pourraient être "pilote" dans la mise en œuvre de l'approche programme.

Conduite d'une étude de faisabilité

Pour engager de nouvelles interventions, une étude de faisabilité est nécessaire. Pour éviter les difficultés que le programme ASAPI a connu à son début, l'exercice de faisabilité doit être conduit avec rigueur (c'est-à-dire que rien d'important ne doit être oublié).

L'étude de faisabilité ne doit pas être un exercice conduit rapidement par une équipe restreinte d'experts indépendants. La faisabilité doit être un processus approfondi qui mobilise de nombreuses compétences locales et/ou internationales ; pour les orientations proposées il est indispensable d'associer les Services techniques (GR, Hydraulique, Agriculture, TP). Il est très souhaitable aussi d'associer les cadres des 2 UGP-ASAPI, ce qui suppose qu'ils soient encore en fonction à ce moment là. L'étude de faisabilité pourrait être programmée au cours du 3^o trimestre 2007.

La faisabilité doit être un processus participatif avec une négociation devant déboucher sur un accord formel des parties ; c'est donc un travail qui doit se dérouler sur une période suffisante (2 à 3 mois) avec des temps forts (ateliers,...). L'équipe de faisabilité devra travailler en étroite collaboration avec : le Secrétariat exécutif de la SDR pour les aspects institutionnels/organisationnels et le Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact (BEEI) pour le suivi-écologique.

L'étude de faisabilité doit donc disposer de moyens suffisants pour répondre à ces exigences.